

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2010

CONVOCATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Lundi 18 OCTOBRE 2010 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011
- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL
- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET EAU
- ADMISSION EN NON VALEUR
- ENCAISSEMENT DES RECETTES LOCALES : EXTENSION DES MOYENS DE PAIEMENT OFFERTS AUX USAGERS
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFM TÉLÉTHON
- CONVENTION BIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS
- DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION DES ABATTOIRS DE BEAUVAIS (SYMICAB) : CONSTATATION COMPTABLE

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- TABLEAU DES EFFECTIFS
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2010 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2010 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES
- DÉLÉGATION DU CONTINGENT PRÉFECTORAL

DE LOGEMENTS SOCIAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

- ADHÉSION DE LA VILLE AU DISPOSITIF DU NUMÉRO UNIQUE DÉPARTEMENTAL

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- CESSIION D'UN TERRAIN RUE ANDRÉ GIDE À MONSIEUR ET MADAME TIMMERMAN
- CESSIION D'UN TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME POITOU
- CESSIION D'UN TERRAIN À L'OPAC CITÉ AGEL
- DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN LIBERTY FORM MESSIEURS EL AIYATE
- ACQUISITION OPAC RUE DE LA BRIQUETERIE
- LOTISSEMENT AGEL 2 - VENTE DE TERRAIN A L'OPAC MODIFICATIONS
- RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU POUR L'EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE : BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION
- CHAUFFERIE BOIS RÉSEAU DE CHALEUR SAINT-JEAN, CANALISATION CONVENTION DE SERVITUDE ERDF
- AVENANT N°1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER SAINT JEAN

Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- ÉCOLES MATERNELLES - FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2010
- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ REVALORISATION
- SUBVENTIONS TRANSPORTS 2011

Sport, Jeunesse

- ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2010 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE
- STADE PIERRE OMET - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES - PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- AMÉNAGEMENT DU PLATEAU SPORTIF EXTÉRIEUR JEAN MOULIN - DEMANDES DE SUBVENTIONS - RETIRÉ

- MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS SAINT-JEAN LOCATION DE LOCAUX - TARIFICATION À L'HEURE

- COMPLEXE TENNISISTIQUE PARC MARCEL DASSAULT - PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Fait à Beauvais, le 11 octobre 2010

Le lundi 18 octobre 2010 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENT : Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIÉBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUBI -GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOU

ABSENTS : Mme Malika BOUBEKER

POUVOIRS : Mme Claire BEUIL à Mme Caroline CAYEUX, M. Armand BORGNE à M. Antonio DA CUNHA, Mme Elisabeth LESURE à Mme Corinne CORILLION, Mme Jacqueline MENOUBE à Mme Anne ROUBI-GEFFROY, Mme Brigitte MOUALEK à M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT à Mme Sylvie HOUSSIN.

Date d'affichage :	25/10/2010
Date de la convocation :	11/10/2010
Nombre de présents :	38
Nombre de votants :	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Mademoiselle Hélène De Nattes

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, bonsoir à tous. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil Municipal. Comme certains d'entre vous le savent, notre ancien collègue Jean-Claude BONNEMENT est décédé voilà quelques jours. Il a été Conseiller municipal à nos côtés lors du premier mandat et était très investi dans le monde des anciens combattants. Je vous propose donc de faire à sa mémoire une minute de silence.

[Une minute de silence est respectée]

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Mes chers collègues, je vous propose maintenant, avant de passer au premier point à l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai, d'abord, puis celui du 9 juillet 2010. En ce qui concerne le PV du 20 mai, avez-vous des questions ou des remarques ? Je considère qu'il donc est adopté à l'unanimité. J'en viens à celui du 9 juillet 2010, même question. Même vote, unanimité.

Juste avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous proposer une motion de soutien en faveur de notre police municipale : « Suite à l'agression dont deux agents de police ont été victimes, l'ensemble des élus du Conseil municipal souhaite exprimer solennellement son indignation devant cette violence gratuite faite à des agents de police municipale, dépositaires de la force publique. Grâce aux efforts conjoints de la municipalité, des agents municipaux, des services de l'Etat et de l'ensemble de nos partenaires associatifs, notre ville figure parmi les plus sûres de l'Oise et cet incident ne reflète en rien le climat qui règne au sein des quartiers beauvaisiens. Considérant, d'une part, que de plus en plus souvent les agents municipaux sont confrontés à des situations qui ne diffèrent pas de celles rencontrées par les agents de police nationale dans la mesure où ils sont appelés à faire face à des situations tendues et sont soumis aux mêmes risques, à la même insécurité, au même rejet de l'uniforme que leurs collègues de la police nationale. Considérant d'autre part que les policiers municipaux sont des femmes et des hommes qui choisissent chaque jour de défendre et protéger les valeurs de notre République, et qu'ils le font parfois au péril de leur vie, les élus du Conseil Municipal manifestent leur soutien à l'ensemble des agents de la police municipale, dont ils tiennent à saluer la qualité de travail accompli chaque jour ; sollicitent de la part de l'Etat une meilleure reconnaissance du caractère spécifique de leur fonction et de leur mission ; demandent, dans ce cadre, que les agents de police municipale puissent bénéficier d'un statut dérogatoire de la fonction publique territoriale, capable de leur assurer une protection équivalente à celle des agents de la police nationale. » Voilà la motion que je vous propose, mes chers collègues, d'adopter en préambule de ce Conseil Municipal.

M. AURY : Madame le Maire, j'avoue être un peu surpris par cette entrée en matière, puisque vous nous annoncez une motion que nous n'avons même pas sous les yeux, que nous n'avons évidemment pas reçue dans le cadre des dossiers du Conseil Municipal. Or, si j'en juge par vos interventions publiques depuis plusieurs semaines, il semble que, de toute évidence, cette motion aurait pu nous être envoyée dans le cadre des dossiers du Conseil Municipal. Je crois que là, bien évidemment, s'il s'agit de dire que, comme n'importe quel Beauvaisien et n'importe quelle personne, nous sommes choqués par toute agression contre un tiers, qui plus est un agent d'un service public, quel qu'il soit. Il me semble en même temps que, au travers de cette motion, vous tentez de faire passer en force ce qui est un débat. Un débat dont je crois savoir, d'ailleurs, qu'il a fait l'objet de discussions à l'intérieur de la majorité municipale elle-même, à savoir l'armement des polices municipales, vaste débat, débat national et débat que nous ne pouvons pas, dans tous les cas, dissocier de ce que devrait être la responsabilité première de l'Etat en matière de sécurité publique de donner les moyens à la police nationale, et notamment à une police de proximité qui a été malheureusement tant décriée ces dernières années, pour assurer la sécurité publique. Mes collègues pourront aussi réagir car, bien évidemment, nous sommes sommés de nous prononcer sur une motion, mais je pense que très clairement, évidemment s'il s'agit d'être solidaire d'un agent public de la ville de Beauvais, nous le sommes complètement et nous n'avons pas attendu cette motion pour l'exprimer. S'il s'agit de nous amener sur un débat plus large qui est celui, en fait, où on nous demande de nous substituer au recul de l'Etat dans ses missions, ne comptez pas sur nous pour cela, nous sommes pour que l'on redonne à la police nationale, dans le cadre de la République, sa mission en matière de sécurité publique et je le redis encore en matière de police de proximité. Voilà ma première réaction, Madame le Maire.

M. CHENU : Bon, c'est toujours amusant d'entendre Thierry AURY. Comme l'ensemble de mes collègues, je souhaite, et j'imagine bien qu'il en est de même pour chaque membre de l'opposition, que nous puissions tous ensemble, d'abord, saluer le dévouement de notre police municipale et de ses agents, saluer leur travail, leur courage, leur esprit d'équipe, leur mission de service public, je crois que sur ce sujet, l'ambiguïté n'existe pas.

M. VIGUIER : C'est ce qui vient d'être fait par Monsieur AURY !

M. CHENU : Je vais juste terminer. Vous pourrez prendre la parole après.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, vous n'avez pas la parole !

M. CHENU : Je sens que je touche du doigt quelque chose qui excite ! Pourtant, je nourrissais quelques espoirs avec cette motion mais ils ont été vite douchés. Thierry AURY, vous êtes d'habitude toujours le premier à défendre les salariés, toujours le premier à défendre les employés. Vous avez été, je trouve, bien discret ces dernières semaines, bien tardif, je trouve aussi, suite à ce fait divers, à défendre les salariés de la police municipale car les policiers municipaux sont avant tout des salariés, des employés municipaux et ils méritent, cher collègue, d'être défendus exactement comme les autres employés municipaux. Je suis sûr qu'il n'y a pas de doute mais ça va quand même mieux en le disant, je pense ! Certains peuvent nourrir le fantasme de l'uniforme, moi je regrette qu'il y ait peu d'intérêt, visiblement, pour ceux qui le portent dans notre ville. Mais je dois dire que ça s'explique assez facilement ; depuis 2001, vous avez, avec une belle constance, je dois dire, voté contre, vous êtes toujours opposé aux initiatives que nous avons prises en matière de sécurité publique. Je ne dis pas ça en l'air : j'ai retracé, en reprenant les comptes rendus des conseils municipaux qui se sont succédés, l'ensemble de vos positions. L'opposition n'a pas voté l'augmentation des effectifs de la police municipale en 2001, n'a pas voté le programme d'action du CLS en 2003, n'a pas voté la délibération de coordination des forces de police en 2005, n'a pas voté la mise en place du nouveau CLS, le contrat local de sécurité, en 2007, a refusé la vidéo-protection... Bref, à chaque fois qu'il était possible de faire un pas en avant pour la sécurité des Beauvaisiens, vous n'étiez pas là. Il était donc logique de ne pas entendre votre voix pour soutenir nos policiers municipaux agressés, ces dernières semaines, il était logique car, comme le disait ici même Sylvie HOUSSIN, nos différences sont d'ordre idéologique. Ça, je dois dire que ça m'assied toujours. C'est donc l'idéologie qui emprisonne, qui divise et qui classe d'un côté les apôtres zélés de la prévention, du tout-prévention et de l'autre les brutes du tout-répression dans lequel vous nous rangez, évidemment et dans lequel vous devez peut-être ranger les agents de police municipale également. C'est donc cette approche idéologique que je trouve bien pernicieuse – j'ai dit que Sylvie HOUSSIN avait parlé de ces différences idéologiques, je l'ai dit parce que j'ai repris le compte rendu, ce sont les termes qu'elle a employés. C'est donc cette approche idéologique qui vous empêche de condamner, ou d'être en tous les cas particulièrement vif pour défendre la police municipale, pour saluer son travail. Je le regrette. Cette police municipale n'a jamais pu compter sur votre soutien dans cette enceinte, jamais pu compter sur votre vote. Alors, aujourd'hui, vous êtes – je l'ai bien vu en touchant du doigt en commençant mon intervention – un peu excités par le sujet. Si la police avait pu compter sur votre soutien, ça se saurait. Vous savez ce que disait Cocteau, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Et pour le coup, vous n'en avez pas données beaucoup. Pourtant, et contrairement à ce que dit Sylvie HOUSSIN, je considère que nos oppositions ne sont pas idéologiques, ne peuvent pas être idéologiques sur la question. D'abord parce qu'il y a des élus de vos tendances politiques qui,

dans leur ville, ont choisi de créer une police municipale, ont choisi de l'armer, ont choisi la vidéo-protection. C'est quand on est proche de la vie quotidienne qu'on n'aborde pas cette question de façon idéologique. Mais, visiblement, les lunettes idéologiques que porte Madame HOUSSIN sont plus fortes que la vie quotidienne. Nous, nous avons choisi de faire de la lutte contre l'insécurité notre priorité. Cela vous gêne certainement mais nous nous sommes dit que, finalement, l'insécurité touche d'abord les plus faibles et c'est pour cette raison que c'est le naturel pendant d'une politique publique de solidarité. Evidemment, lorsqu'on est riche, bien portant, soigné, protégé, on n'a pas besoin d'une police municipale. Mais sans ses avantages, ou quand la vie est plus difficile... Ecoutez, je suis fier, aujourd'hui, de contribuer à travers les décisions que nous avons prises ces derniers temps, à davantage de sécurité publique dans la ville. Et nous n'avons pas fini, il va bien falloir vous y habituer ! Car l'insécurité, certes, recule dans notre ville, mais elle ne recule pas assez pour que nous puissions aujourd'hui bomber le torse. Nous ne sommes pas encore satisfaits de notre bilan. Nous sommes contents des actions déjà entreprises mais il nous reste beaucoup de travail et nous aurions aimé compter sur vous dans cette perspective. Alors, vous avez dit une chose assez inexacte, Thierry AURY, et vous l'avez constaté : nous n'avons jamais voulu faire de l'armement de la police municipale un argument politicien. Jamais nous ne l'avons utilisé comme un propos de campagne. Jamais ! Car nous considérons qu'il s'agit d'un sujet sérieux, nous aussi évidemment, qui demande une analyse approfondie, au moins par respect pour les professionnels qui sont confrontés à ce choix de l'armement de la police municipale. Ma religion n'est pas faite sur le sujet. Je considère qu'on a besoin de travailler, des éléments plaident en faveur de l'armement de la police municipale, lequel existe dans certaines villes, d'autres qui plaident en sa défaveur. L'objectif à atteindre n'est pas l'armement de la police municipale mais de faire reculer l'insécurité à Beauvais. Nous ne devons pas nous tromper ! Ne confondons pas les objectifs et les moyens. Et l'armement de la police municipale n'est pas aujourd'hui un objectif, je vous le répète, c'est la lutte contre l'insécurité. Certes, il demeurera toujours des différences entre vous et nous sur ce sujet mais essayons de dépasser la sémantique pour passer à l'action. Et ne traitons pas l'insécurité comme un fantasme, mais plutôt comme une urgence.

M. VIGUIER : Madame le Maire. Ce qui est pratique, avec Sébastien CHENU, c'est qu'il pose les questions et il formule les réponses, en postulant de ce que nous pourrions penser ou ce que nous pourrions dire. C'est assez pratique qu'il ait un débat avec lui-même et j'espère qu'il est, aussi souvent que possible, en accord avec lui-même, ce dont je ne suis pas toujours certain.

Mme Le MAIRE : C'est très intéressant de vous écouter mais continuez.

M. VIGUIER : Merci, Présidente. Juste pour vous rappeler – Thierry AURY vient de le dire et chacun de nous peut le confirmer – que nous soutenons les agents de police municipale comme tous les agents publics de la ville de Beauvais et de la Communauté d'agglomération de Beauvais dans leur mission, dans les difficultés de leur mission et, bien entendu, dans ce qu'il peut leur arriver de plus préjudiciable, comme ce fut le cas voilà quelques semaines pour ces deux, et même trois, agents de notre police municipale. Là-dessus, il n'y a absolument aucune ambiguïté, pour personne dans cette ville si ce n'est, éventuellement, pour de mauvais esprits mais je ne crois pas qu'il puisse y en avoir autour de cette table. Sur ce qui vient d'être dit un peu rapidement, un peu hâtivement par notre collègue CHENU, très objectivement, vous avez sans doute pris toute votre part de travail pour tenter de lutter contre la délinquance à Beauvais mais je dois rappeler à cet instant que la police municipale à Beauvais a été créée par Walter AMSALLEM et la municipalité qui vous a précédée, Madame le Maire. Je crois que c'est absolument incontestable.

Alors, dire que la gauche et que les gens autour de moi ce soir se désintéressent et qu'ils ont toujours été hostiles aux questions de sécurité, c'est vraiment absolument indigne d'un débat démocratique et républicain. Je le rappelle : la police municipale a été créée dans cette ville par Walter AMSALLEM et sa municipalité de gauche, et vous l'avez développée depuis 2001, j'en conviens absolument. De même que nous avons mis en place, à Beauvais, avec Walter AMSALLEM et autour de Walter AMSALLEM, le comité communal de prévention de la délinquance – et François GAIRIN en sait quelque chose – à l'époque, qui s'est transformé depuis en CLSPD car, à chaque époque, les dispositifs évoluent et vous l'avez fait évoluer, conformément à la réglementation et à la législation. Très clairement, pour nous, il n'y a aucune ambiguïté quant au combat, qui doit être un combat républicain, pour faire valoir le Droit, tous les droits. Le droit à la sécurité mais tous les droits dans notre société parce que la République, ce n'est pas que le droit à la sécurité, c'est aussi toute une autre série de droits : le droit à l'emploi, le droit à une protection sociale, le droit au logement... Ce sont tous ces droits que la République, par notre intermédiaire notamment, se doit de faire prévaloir pour l'ensemble de nos administrés, pour l'ensemble de nos concitoyens. Votre motion n'est, objectivement, pas correcte pour notre assemblée : vous nous la présentez oralement, vous nous la distribuez hâtivement par la suite, vous ne nous l'avez pas adressée alors que les événements qui semblent la susciter datent de quelques semaines, et que vous avez réagi, Madame le Maire, très rapidement. D'ailleurs, vous avez peut-être sur-réagi car il y a des sujets d'importance sur lesquels il faut parfois se poser un certain nombre de questions. La question de l'armement, elle fait débat, je crois qu'elle fait débat parmi les policiers municipaux. Je crois qu'elle fait débat probablement au sein de notre assemblée, mais parmi tous les groupes politiques qui la composent et qu'elle fait débat, bien entendu, parmi nos concitoyens. Votre motion est rédigée de manière tellement alambiquée qu'on ne sait pas si le dernier paragraphe se réfère à cette question de l'armement ou pas. Les propos de Sébastien CHENU peuvent donner à le penser, mais nous n'en sommes pas bien certains. Objectivement, je ne crois pas que ça puisse être au débotté d'une entame d'un Conseil municipal, sans même que ce soit à l'ordre du jour, que nous allons régler la question de l'armement de la police municipale. Dois-je aussi rappeler que, y compris par les organisations syndicales et les organisations représentatives des personnels de la police municipale, certains sont favorables à l'armement – ils se sont exprimés – et d'autres ne le sont pas ? Car c'est aussi faire courir des risques accrus à nos agents de police municipale que de les armer, vous en saisissez bien toute la responsabilité qui serait la vôtre et qui serait potentiellement la nôtre si nous en décidions. Ce sujet ne peut être réglé ainsi. Ce n'est vraiment pas sérieux. Cette motion, qui mériterait à tout le moins d'être explicitée dans son dernier paragraphe, nous paraît être du ressort... et d'ailleurs, Sébastien CHENU nous a immédiatement permis de le vérifier, j'attends que Richard HAUDOIRE prenne la parole dans la foulée, probablement, c'est prévu, ils sont déjà probablement aujourd'hui côte à côte pour les photos, c'est très pratique – mais très franchement nous, nous sommes toujours côte à côte ! Nous sommes toujours côte à côte. Vous, il me semble que vous avez reconfiguré votre organisation, chers collègues.

Mme Le MAIRE : C'est vrai que, vous, vous avez mis Madame ROUTBI entre vous deux, alors forcément, ça devient plus compliqué.

M. VIGUIER : Très franchement, alors qu'il s'agit de sujets sérieux, ça n'est pas traité sérieusement, ça relève manifestement de la querelle politicienne qui ne devrait pas avoir lieu d'être sur ces questions d'importance, et eu égard au fait que certains de nos agents ont été profondément malmenés, blessés et abîmés psychologiquement par les événements. Franchement, je pense que nous devrions faire preuve d'un peu de décence

sur ces questions. Vous nous proposez une motion dont nous pouvons tout de même, vous le comprendrez, être nuancés par rapport au deuxième paragraphe, qui donne à penser qu'aujourd'hui notre ville est un havre de paix, qu'il ne brûle plus de voitures comme, malheureusement, cela arrive encore assez régulièrement ici ou là. Je crois qu'en plus, il faudrait être un peu nuancé, y compris sur les analyses que vous pouvez formuler dans cette motion. Vraiment, sur la forme comme sur le fond, ce n'est pas, ni très digne, ni très sérieux, Madame le Maire.

M. CHENU : Ce sera juste une seconde, je ne rentre pas dans le débat de ce qui est digne...

Mme Le MAIRE : J'espère que tu seras digne et sérieux.

M. CHENU : J'essaie d'être digne et sérieux mais je n'entre pas en général dans ce débat de savoir ce qui est digne et moins digne. Je trouve que parler de sécurité, c'est digne. Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement de parler de droit dans la République, j'aime bien aussi parler de devoir. Le devoir, notamment, d'être solidaire des victimes. En l'occurrence, il s'agit d'agents de la police municipale. Juste un point : le bilan de Walter AMSALLEM en matière de sécurité était tellement glorieux que le Conseiller municipal chargé de la création du conseil communal de prévention de la délinquance, à l'époque, le Docteur Jacques LABURTHER TOLRA, a refusé de voter pour le rapport qu'il était censé présenter, consterné par le peu de moyens qu'on lui avait donnés. Tout ça est, également, vérifiable, croyez bien que je l'ai fait. Alors, pas trop de leçons de ce côté et, encore une fois, nous vous l'avons dit, nous n'avons pas tout réglé, nous ne réglerons pas tout, tout seuls, mais nous essayons de prendre en main un certain nombre de problèmes, nous en avons fait une priorité, ce n'est pas la vôtre. Chacun a les priorités qu'il souhaite, nous, ça reste la nôtre et nous continuerons tant que la situation sera difficile à Beauvais.

M. VIGUIER : Il s'agit vraiment d'un procès d'intention, Monsieur CHENU.

Mme Le MAIRE : Nous vous écoutons, maintenant, vous écoutez les autres. Thierry AURY avait levé la main, je lui passe la parole.

M. AURY : Merci. Quelques remarques complémentaires à ma première intervention. D'une part, je constate que dans ce Conseil municipal, il y a deux sortes d'élus : ceux qui disposent des motions que vous présentez, Madame le Maire, auparavant et qui peuvent ainsi travailler leur intervention ; et puis, des élus de deuxième zone qui, eux, doivent réagir simplement à vos propos, sans avoir absolument pu étudier ce qui leur est proposé. Par ailleurs, ce qui apparaît de plus en plus évident, de la manière dont se déroule cet échange, on voit bien ici qu'il s'agit pour vous d'instrumentaliser un fait divers pour en faire une petite opération politicienne.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY ! Cela ne vous arrive jamais, l'instrumentalisation ?

M. AURY : Madame le Maire, j'ai écouté tout le monde, j'aimerais bénéficier de la même écoute de la part de tout le monde, même si mes propos ne plaisent pas à tout le monde. Par ailleurs, je relève tout de même une contradiction dans vos propos, Madame le Maire, parce que soit il s'agit, comme vous l'avez dit, d'un fait exceptionnel qui ne reflète – je reprends vos propos – en rien la situation à Beauvais et, auquel cas, on ne voit pas l'objet d'avoir un débat et des mesures extrêmement fortes pour réagir à ce fait divers ; ou bien, ce qui s'est passé reflète, en fait, une situation généralisée, mais dans ce cas, où il faudrait peut-être s'interroger sur ce qui serait, dans ce cas, votre échec en la matière, dans le cadre de cette politique de sécurité dans la ville. Et puis, au-delà, vous le savez,

Madame le Maire, cette motion, en dehors de la mousse médiatique que vous allez en faire, n'aura aucune incidence concrète dans notre ville, que nous la votions ou non. Elle n'aura aucune incidence concrète, il s'agit purement d'une opération de communication. J'ai entendu Sébastien CHENU nous dire que, oui, sa religion n'est pas faite, que nous ouvrons un débat. Nous ouvrons un débat mais on nous demande immédiatement de nous prononcer et lui nous dit que sa religion n'est pas faite, mais il nous demande, à nous, d'avoir notre religion faite, sur ce point de l'armement de la police municipale et d'y répondre immédiatement. Et puis, Madame le Maire, quand même, je voudrais savoir, puisque nous parlons des questions d'insécurité et du rôle de l'Etat : qu'avez-vous fait pour obtenir de l'Etat qu'il rouvre, enfin, ce commissariat de police nationale qui est sur le quartier Argentine à Beauvais et qui est maintenant quasiment fermé vingt-quatre heures sur vingt-quatre et pour lequel la collectivité locale a investi de l'argent ? Nous revenons bien à la question. Je suis favorable à ce que la sécurité publique relève du rôle de l'Etat, dans notre République, du rôle de la police nationale. Je souhaite que nous en restions dans ce cadre républicain global et que nous n'acceptions donc pas que, progressivement, l'Etat se décharge de toutes ses missions sur les collectivités dont nous verrons dans le premier dossier de ce Conseil que, par ailleurs, il leur fait les poches et qu'il les prive de moyens. Je souhaiterais, Madame le Maire, que nous cessions ce pseudo-débat sur cette pseudo-motion et que nous abordions les dossiers que vous nous avez transmis par les voies légales, que nous abordions les dossiers prévus à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Beauvais.

M. GAIRIN : Oui, c'est bien la première fois que je vois l'opposition aussi remplie de sollicitude, bien gênée aux entournures, en même temps, sur la question de la police municipale. Il est vrai que vous ne pouviez ignorer qu'il s'agit aussi de fonctionnaires, évidemment et là, dire que ce sont de mauvais fonctionnaires, cela n'était guère possible. Maintenant, je ne vous ai pas entendu dire que vous souteniez la police municipale. Alors, répondez à cette question : soutenez-vous la police municipale ? Vous la soutenez ? On peut leur dire ? Vous soutenez, non pas seulement, les trois victimes, mais la police municipale dans ses missions ?

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît, s'il vous plaît ! François GAIRIN a la parole.

M. GAIRIN : Je me souviens des débuts de la police municipale de Beauvais. Il est évident que celle d'aujourd'hui n'a plus rien à voir. Je pense que Walter AMSALLEM avait un problème avec la délinquance : il était dans le déni. Il en niait purement et simplement l'existence et c'est contraint et forcé que, petit à petit, il a été obligé de prévoir une ligne budgétaire pour lui parler surtout, principalement sur de tels sujets, en termes de lignes budgétaires, n'est-ce pas, et de cal culette. Cela, je m'en souviens très bien. Le CLSPD, je pense effectivement avoir eu l'honneur de le ranimer parce qu'il était quasiment mourant, agonisant à l'époque. Cela ne se produisait pas seulement à Beauvais, un laisser-aller a eu lieu dans le domaine, à l'époque. Pourquoi ? Parce que le Maire, ici, et dans d'autres endroits, était surtout préoccupé par les statistiques de la délinquance de la police nationale et voulait que cela approche zéro. D'ailleurs, cela a été zéro à une époque à Beauvais, ce qui est évidemment absolument incroyable. Cela a d'ailleurs produit le départ du directeur départemental de la sécurité publique de l'époque puisqu'il a fait l'objet d'une inspection générale fouillée, au terme de laquelle on s'est aperçu qu'il était pratiqué là-bas le classement vertical, à la demande de Monsieur AMSALLEM. Cela, je le dis très nettement. Alors après, que nous ayons créé le CLS car à l'époque d'une politique sociale que vous avez, les uns et les autres, menée, en dépit du bon sens, je crois, nous nous sommes trouvés, à Beauvais, en 1998, dans une situation littéralement insurrectionnelle. Il n'était pas question de sortir le soir pour aller au

cinéma, il n'était pas question de vivre normalement. Nous n'en étions plus là, tout le monde se lamentait et il a bien fallu agir. Jean-Pierre CHEVENEMENT s'est trouvé à la tête du Ministère de l'Intérieur et a opté pour une solution à laquelle je crois : le partenariat, qui n'existait pas jusqu'alors, la police de proximité que nous remettons en œuvre à l'heure actuelle à Beauvais...

M. AURY : Après l'avoir supprimée.

M. GAIRIN : Après l'avoir supprimée ? Nous ne l'avons jamais supprimée à Beauvais. Cela vous gêne, ce que je vous dis, ça vous gêne.

[La cloche retentit, déclenchant les rires dans la salle]

M. VIGUIER : On vous a reconnu, Monsieur JULLIEN !

M. GAIRIN : Il y a une cloche, maintenant, vous avez remarqué. Non, mais je regrette. Que ça vous mette en colère que je vous dise qu'en 1998, on était dans une situation insurrectionnelle, mais c'est la pure vérité ! C'était devenu un scandale, la ville de Beauvais. On se souvient des chiffres astronomiques que nous avons atteints grâce à la politique sociale de Monsieur AMSALLEM et de Madame HOUSSIN en particulier. Parce que, que disait-on à l'époque ? Que disiez-vous ? Vous disiez : « Il n'y a pas besoin de la super structure, la police municipale, c'est de la super structure, la prévention de la délinquance, vous avez d'ailleurs cherché à virer Anne MORIN qui a précédé Sébastien RUEL, et ce à de multiples reprises parce que nous n'acceptions pas d'être intégrés dans le CDU, à l'époque. Je m'en souviens très bien. Vous n'êtes d'ailleurs pas venue, Madame HOUSSIN, signer le contrat local de sécurité, vous étiez brillamment absente, n'est-ce pas, vous étiez là lorsque, à la suite de la signature de ce contrat, Walter AMSALLEM a été élevé au grade de Commandeur du Mérite National. Mais le jour de la signature, il n'y avait personne pour une raison simple : vous étiez tous absolument contre ces mesures parce que vous disiez – j'ignore si c'était de la naïveté, de l'angélisme, même si je doute de votre angélisme : « Ce n'est pas utile, il suffit de pratiquer une bonne politique sociale. » Aujourd'hui, je remarque, après avoir voté contre nos propositions du rapport sur la vidéo-protection, voilà à peu près deux ans, après avoir raconté moult mensonges – j'ai appris d'ailleurs avec intérêt que la ville de Creil est sur le point de passer elle aussi à la vidéo-protection... Le premier CLS a été quelque chose de bien, c'est un fait certain. Il n'empêche que c'est à partir de 2001 que toute réticence a été abandonnée, par Caroline CAYEUX et son conseil de l'époque, sur cette question de la prévention de la délinquance et de répression. Il ne fallait pas parler de répression chez vous parce que le pauvre petit, s'il fait ça, c'est vraiment qu'il est bien malheureux, et s'il est bien malheureux, ce n'est pas à cause de lui, ce n'est pas à cause de ses parents, c'est à cause des méchants capitalistes, c'est à cause des bourgeois de Beauvais, c'est à cause de toutes les personnes que vous voulez bien imaginer. C'était comme ça, c'était rudimentaire ! Apparemment, je vois que vous réalisez des progrès, aujourd'hui...

M. AURY : On passe à l'ordre du jour, Madame le Maire, s'il vous plaît ?

M. GAIRIN : Ah là, là, ça vous fâche, ça !

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY ! Cela vous gêne ? Ecoutez, j'allais même proposer une suspension de séance pour que vous puissiez réfléchir.

M. GAIRIN : Attendez, vous débattiez sur le sujet et je n'ai même pas le droit de répondre, je pense que je suis quand même largement intéressé au sujet. Vous imaginez la question de l'armement et cela doit être un poison un peu délicieux pour vous, pourquoi ? Parce qu'en définitive, vous pensez que vous allez nous gêner avec ça. J'ai lu des choses qui émanent

de la Ligue des Droits de l'Homme, que nous accueillons dans la salle d'à côté, juste derrière, ouverte aujourd'hui, pour qu'elle délibère, qu'ils réfléchissent, etc. Leur texte est lamentable ! Et je pense que cela rejoint totalement vos idées. Ce que je dis à propos de ce texte, d'ailleurs, c'est que la Ligue des Droits de l'Homme qui fréquente si facilement les locaux de la Mairie aurait pu demander à Caroline CAYEUX, notre Maire, ce qu'il en était de la question de l'armement. Et moi, sur la question de l'armement, je vais vous dire : « dites donc, vous anticipez drôlement. » Parce que nous, nous n'en sommes pas du tout à ce stade. On nous invite, vous-même le faites, à réfléchir à cette question et c'est normal car ce sujet est extrêmement difficile. Allons-nous laisser des policiers municipaux qui, normalement, sont censés faire de la police de proximité, entretenir les meilleures relations possibles avec la population, s'armer ? Aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire ce que sera l'issue des débats. Des choses, sur le plan symbolique, paraissent favorables. Symboliquement, j'entends. Mais c'est une très lourde responsabilité et il n'est pas sûr que nous sommes prêts à l'endosser. Nous sommes prêts à étudier la question puisqu'il existe des avis partagés sur le sujet. Ne vous emparez pas de questions qui sont purement fantasmagiques, pour l'heure...

M. VIGUIER : Ce n'est pas nous qui nous nous en emparons, écoutez !

Mme Le MAIRE : On ne vous parle pas, Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER : Ce n'est pas nous qui nous emparons avec une grossière démagogie de cette question !

M. GAIRIN : Mais voyons...

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER !

M. GAIRIN : Écoutez, j'avais noté jusqu'à présent que vous n'aimiez pas beaucoup ma délégation. Maintenant, je note un regain d'intérêt, j'espère que cela deviendra un jour constructif. Je n'y crois pas du tout car je ne vous vois pas dans cette ligne, mais nous verrons bien, vous pouvez encore faire des progrès.

Mme ABLA : Madame le Maire, merci. Je prends en cours ce débat concernant cette motion. Je tiens à m'associer au soutien et à l'indignation contre cette violence gratuite infligée à nos agents municipaux. Je partage le premier point de cette motion, « nous manifestons notre soutien à l'ensemble des agents de police municipale et nous tenons à saluer la qualité du travail accompli chaque jour. » En revanche, pourquoi ne pas solliciter, de la part de l'État, « une meilleure reconnaissance du caractère spécifique de leur fonction et de leur mission » mais au niveau national ? Sollicitons nos Députés pour légiférer au niveau de l'Assemblée Nationale. Dans ce cas, il est demandé un statut dérogatoire pour Beauvais, c'est ce que je comprends.

Mme Le MAIRE : « La fonction publique territoriale ». Je peux très bien, Madame ABLA, amender, car il s'agit simplement des amendements de vocabulaire, « sollicite de la part de nos parlementaires », si vous préférez, « une meilleure reconnaissance du caractère spécifique de leur fonction et de leur mission ».

Mme ABLA : Dans ce cas, l'ensemble des agents municipaux de France et de Navarre seront protégés ?

Mme Le MAIRE : Oui.

Mme ABLA : Ce qui me dérange, dans cette motion, c'est le cas particulier de Beauvais.

Mme Le MAIRE : Non, non, nous sommes d'accord avec votre façon de penser, il s'agit d'une assimilation nationale du statut des policiers municipaux. Je peux très bien l'amender.

J'étais même prête, vous voyez, à faire une suspension de séance si le groupe d'opposition voulait réfléchir à son vote. S'il suffit d'amender la deuxième phrase, je vous propose de l'amender et d'être sur la même ligne que vous.

Mme ROUBI : Je pense que nous ne sommes pas sur la même position...

Mme Le MAIRE : Que Madame ABLA ?

Mme ROUBI : Non, c'est le dernier paragraphe. Je pense que Fatima ABLA a bien vu, aussi, que le dernier paragraphe pose problème puisqu'il parle du statut dérogatoire. En quoi cela consiste-t-il de faire bénéficier d'un statut dérogatoire ? Ce paragraphe n'est pas à sa place. Nous partageons une grande partie de cette motion sur le soutien et, en effet, la reconnaissance du caractère spécifique des fonctions et missions de la police municipale, mais nous ne sommes pas prêts, aujourd'hui, à discuter pour demander un éventuel statut dérogatoire.

Mme Le MAIRE : Madame ROUBI, je voudrais simplement préciser qu'il s'agit du statut de la fonction publique territoriale dont ne bénéficient pas, à l'instant où nous vous parlons, nos policiers municipaux.

Mme ROUBI : Oui, mais pouvons-nous, dans un débat plus large, construire... Que signifie « la protection équivalente à celle des agents de la police nationale » ? Que cela signifie-t-il ? Derrière les mots, il faut creuser les concepts et essayer de comprendre. Ne s'agit-il pas de l'armement des policiers municipaux derrière ça ?

M. GAIRIN : Pas du tout.

Mme ROUBI : Bien sûr que si !

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas le débat. Je le dis solennellement, je ne ouvre pas le débat sur l'armement, cela n'a rien à voir.

M. GAIRIN : Il y a quelques semaines de cela, voire quelques mois, vous avez vu nos policiers avec des affichettes sur leurs véhicules, où était écrit « policiers municipaux en colère ». Que revendiquaient-ils ? Comme ils travaillent énormément, comme c'est de plus en plus difficile, ils veulent les mêmes garanties salariales. Ce sont des questions de statut, de protection, non pas contre les Beauvaisiens, mais cela concerne le salaire, la retraite... Ce sont ces questions avant tout, voyez-vous. Ils se considèrent comme les parents pauvres et ils aimeraient obtenir un statut qui leur fait socialement, familialement, la place qu'ils méritent. Il est question de ceci, et pas du tout de l'armement. Nous prenons cette question de l'armement avec des pincettes. Nous sommes sollicités donc nous examinerons ce sujet mais rien n'est fait, loin de là. Et c'est en dehors du sujet. Cela répond à leur préoccupation exprimée voilà quelques mois. Je suis persuadé d'une chose, et vous voyez que nous pouvons en discuter, je suis persuadé que l'armement ne change pas grand-chose dans des agressions comme celles dont ont été victimes nos trois policiers, cela n'aurait pas changé grand-chose pour la jeune femme qui a été tuée. Vous voyez bien, nous regardons mais la décision est loin d'être prise, clairement. Je voudrais ajouter une dernière chose : nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui, on admet, mondialement d'ailleurs, que la sécurité est le premier besoin de l'être humain. C'est admis partout. La sécurité, avant tout. N'oublions pas que des tas de gens n'ont pas la chance de connaître la sécurité que nous connaissons dans notre bon pays et dans notre bonne ville.

M. CHENU : Allez, encore un petit effort, Madame ROUBI ! Vous avez commencé par dire que finalement, vous aimez bien la police municipale et vous acceptiez de voter une motion en disant que vous les soutenez, que vous les trou-

vez tout à fait sympathiques, etc. Un petit effort, maintenant, allons plus loin, donnons-leur les moyens, je l'ai dit tout à l'heure, dépassons la sémantique et passons à l'action. Il ne suffit pas de garantir aux gens son soutien et sa bienveillance, il faut leur donner des moyens, rejoignez-nous sur cette priorité.

Mme ROUIBI : Oui, d'accord, mais sur un vrai débat, avec une vraie délégation à venir, avec une vraie délibération. Ce n'est pas le cas présent, le sujet n'est pas creusé.

Mme Le MAIRE : Madame ROUIBI, je suis très claire sur la motion : la motion est une motion de soutien qui attire l'attention, comme l'a dit Mme ABLA, de nos Parlementaires sur leur statut et appelle l'Etat pour qu'ils aient les mêmes avantages, les mêmes droits que des policiers nationaux. Ils font souvent le travail la nuit, à Beauvais, vous le savez, depuis un certain temps. Maintenant, il ne s'agit absolument pas d'ouvrir ce soir le débat de l'armement, je le dis solennellement, c'est un débat sur lequel nous reviendrons ultérieurement, lorsqu'il en sera question. La motion est telle que celle décrite dans l'échange que j'ai eu avec Madame ABLA voilà quelques instants et, à ce titre, elle mérite d'être votée.

M. HAUDOIRE : Merci Madame le Maire. Pour calmer les esprits, pour venir dans le principe de mon collègue François GAIRIN, comme il parlait justement d'une protection, pourquoi ne précisons-nous pas « protection sociale » ? Leur assurer une protection sociale similaire à celle des agents de la police nationale.

M. AURY : Madame le Maire, je trouve vraiment que l'on fait assaut de démagogie ici, sur certains mots, ce qui me sidère absolument ! Dans l'actualité, on vit une période où votre gouvernement est en train de vouloir s'attaquer à tous les droits à la retraite, aux droits des salariés, met en cause des régimes parce qu'ils sont particuliers et là vous êtes en train d'essayer de nous faire croire que vous allez étendre les droits, augmenter les salaires, améliorer les droits à la retraite d'une catégorie d'agents publics ? Mais allons, dans le débat d'orientations budgétaires sur lequel nous allons nous pencher ensuite, vous annoncez vous-mêmes que l'Etat resserre tous les boulons, qu'il supprime un fonctionnaire sur deux, y compris dans la police nationale ! Donc, arrêtons là, je crois vraiment que vous vous moquez du monde ce soir, vous vous moquez du monde ! Nous ne nous prêterons pas à cette mascarade, Madame le Maire. Quels que soient, comme vous l'avez dit, les agencements de vocabulaire qui pourraient être employés car il s'agit d'une mascarade.

M. CHENU : Et vous avez trouvé le biais pour ne pas la voter, ça y est !

M. LY : Je pense que la question de la sécurité est très importante et que les élus dans les quartiers doivent donner un bon exemple. Voilà une semaine, au marché d'Argentine, j'ai rencontré Monsieur AURY avec ses militants, et leurs propos ont été honteux ce jour-là. Je suis arrivé, je me suis présenté, je vous ai dit « Bonjour Monsieur AURY ». Vous m'avez répondu...

M. AURY : Monsieur Mamadou LY, comme nous le faisons toujours et d'ailleurs nous conversons assez souvent...

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas une conversation de salon, ici ! Monsieur AURY !

M. LY : Vous avez bel et bien précisé...

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY ! Je vous demande de vous taire, chacun son tour !

M. AURY : Nous discutons souvent avec Monsieur Mamadou LY, Madame le Maire, nous nous respectons beaucoup, j'avoue être un peu surpris...

M. LY : Vous avez bien précisé à ces gens que j'étais quand même au Conseil Municipal de la majorité, ce dont je suis fier. Je vous l'ai dit. Je vous ai aussi dit mes idées mais le plus grave, quand cette personne m'a dit qu'elle faisait partie du parti communiste et une autre de l'extrême-gauche, en disant qu'en France, il y a soixante millions d'habitants ...

M. AURY : J'ai déjà répondu sur le sujet !

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, ça suffit maintenant ! Taisez-vous !

M. LY : Laissez-moi finir ! Vous n'avez pas la parole ! Vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole ! Ce qui s'est passé est extrêmement grave parce que ces personnes disent qu'il y a soixante millions d'habitants en France, dont quinze millions d'origine étrangère qui foutent la merde, ce sont eux qui profitent de l'activité sociale de notre pays ! Vous avez rigolé. Vous avez rigolé et je vous ai dit : « *Monsieur AURY, c'est vraiment choquant. En tant que responsable du parti communiste* »... Monsieur AURY, vous ne m'avez pas répondu INTERVENTION INAUDIBLE ... une sécurité à partir du moment où des élus véhiculent ce genre d'idées dans les quartiers, à des fins politiques. Arrêtons ! Nous devons résister à la tentation, Monsieur AURY, de retomber dans les mêmes esprits partisans, mesquins et immatures, qui vont empoisonner notre vie politique et ce pendant de longues années. Merci Madame le Maire.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire ? Je trouve que les débats ne s'apaisent pas et ce n'est pas bon signe.

M. CHENU : Madame HOUSSIN, si les débats ne s'apaisent pas, on compte sur vous !

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, je vous parle ! Si Monsieur AURY se taisait, vous voyez, c'est un robinet d'eau tiède, ça continue inlassablement, il ne se tait pas. Il parle inlassablement. Alors, ou il s'écoute tout seul... Vous n'avez pas la parole Monsieur AURY, maintenant, fermez votre micro !

Mme HOUSSIN : Quand on met sur la table une telle motion, dont on sait qu'elle est forcément l'objet de débats entre les élus de cette majorité et les élus de gauche, c'est que l'on ne veut pas apaiser les débats du Conseil Municipal !

Mme Le MAIRE : Ah, c'est ça ! Madame HOUSSIN, cela ne vous est jamais arrivé, depuis dix ans, d'apporter des motions ? Moi, je m'en souviens.

M. TABOUREUX : Je ne comprends pas la façon de faire. C'est hyper simple. Je n'ai pas le sentiment que la polémique ait été amorcée de notre côté de la table. Franchement ? Nous vous présentons quelque chose, trois quarts d'heure plus tard, on n'a toujours pas soutenu la police municipale. A croire que, effectivement, on est capable de dire mais pas de voter. C'est hyper simple de réagir en demandant une suspension de séance pour regarder le texte. Je suis comme vous, je suis un élu de seconde zone, comme Thierry AURY l'a dit. Mais ça me va très bien, élu de seconde zone, nous sommes dans une ville de seconde zone aussi et nous sommes très fiers de faire ce que nous pouvons faire pour cette ville. Franchement, vous demandez une suspension de séance, vous proposez une modification du texte, nous voyons si nous acceptons ou pas, et la démocratie est respectée. Le débat, c'est ça ! J'ai eu l'impression ce soir, que nous allions passer une soirée tranquille car les journalistes sont arrivés tard. Depuis que les journalistes sont là, effectivement, je me dis que nous allons passer une soirée un peu difficile. La faute n'en revient pas aux journalistes mais aux élus, qui ont une responsabilité mais qui considèrent que le Conseil Municipal est une opération de communication, et non une opération de démocratie locale.

Mme Le MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre cette motion ? Qui s'abstient ? À l'unanimité ?

M. AURY : Nous ne prenons pas part au vote, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote, tous ? Très bien. Madame ABLA vote comme le groupe ? D'accord. C'est du terrorisme, ici !

M. AURY : Je crois vos propos ne sont pas très respectueux, Madame le Maire !

M. VIGUIER : Madame le Maire, tous les deux ou trois conseils municipaux, vous ne pouvez pas vous empêcher de déraper ! Après avoir insulté la Présidente de notre groupe voilà trois Conseils municipaux, aujourd'hui vous nous qualifiez de terroristes ? Madame le Maire, vous rendez-vous compte de l'exemple que vous donnez ?

Mme Le MAIRE : Ah oui ! Je n'ai pas de leçon à recevoir.

M. VIGUIER : Vous en rendez-vous compte, une nouvelle fois ? De la façon, depuis le début de cette soirée, d'instrumentaliser un drame dont vous surenchérissez dans la plus grande démagogie ? Et vous concluez ce faux débat en insultant votre opposition et en les qualifiant de terroristes ? Vous rendez-vous compte ? Vous rendez-vous compte que vous êtes, normalement encore pour quelques temps, le premier Magistrat de cette commune ?

Mme Le MAIRE : Mais oui, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Vous en rendez-vous compte ? Vous en souvenez-vous ? Essayez un peu d'être exemplaire de la charge que vous ont confiée les Beauvaisiens, s'il vous plaît !

Mme Le MAIRE : La motion est adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

M. JEAN-MARIE JULLIEN, PREMIER ADJOINT

SOMMAIRE

I - L'environnement économique et financier influence le budget communal page 2

- 1) Les orientations du projet de loi de finances 2011 (PLF 2011) page 2
- 2) Les articles du projet de loi de finances 2011 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de la Ville de Beauvais page 3
- 3) L'inflation 2009 constatée par les collectivités locales page 5

II - La prospective budgétaire de 2011 à 2013 page 6

- 1) Les recettes de fonctionnement page 7
- 2) Les dépenses de fonctionnement page 12
- 3) Les ressources d'investissement page 17
- 4) Les emplois de l'investissement page 19

III - Situation des autorisations de programme et des crédits de paiement page 21

IV - Audit de la dette (valorisation au 6 septembre 2010) page 23

- 1) L'observatoire Finance active de la dette au 31 décembre 2009 page 24
- 2) Analyse de la dette page 26
 - 2.1) Les partenaires bancaires page 26
 - 2.2) La structure de la dette page 27
 - 2.3) Le taux moyen de la dette page 29
 - 2.4) Durée et annuité page 30
 - 2.5) Recensement des expositions page 31

Conclusion page 34

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les principaux axes du budget primitif 2011, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

Comme ces dernières années, pour ce qui concerne le budget principal, le budget annexe de l'Elispace et de l'Eau, le vote choix du vote de ces budgets en décembre permet leur exécution dès le 1er janvier et tout particulièrement en ce qui concerne la programmation en matière d'investissement. A contrario, s'agissant des budgets annexes dits de lotissements, un vote dans le courant de l'exercice et au mois de mars vous est proposé car ce choix n'entrave nullement leur bonne exécution budgétaire.

I. L'environnement économique et financier influence le budget communal

1) Les orientations du projet de loi de finances 2011 (PLF 2011⁽¹⁾)

Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, avec la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a présenté le projet de loi de finances pour 2011 au Conseil des Ministres du 29 septembre 2010.

Construit dans un contexte de reprise économique (on prévoit +1,5% de croissance en 2010 et + 2% en 2011 après -2,6% en 2009), ce budget poursuit la stratégie de maîtrise des déficits tout en accompagnant la reprise de l'activité.

Le budget 2011 met en œuvre un effort sans précédent de maîtrise des dépenses. Il se caractérise pour la première fois par une stabilisation en valeur des dépenses, hors charge de la dette et pensions (« zéro valeur hors dette et pensions »). Cette norme a un effet vertueux : elle empêche le recyclage en dépenses courantes des économies induites, pour le budget de l'Etat, par la réforme des retraites ; de fait, elle permet à la dépense totale de l'Etat sur le périmètre de la norme élargie (budget général y compris dette et pensions, et prélèvements sur recettes) de progresser moins vite que l'inflation (-0,2% en volume). Pour autant, les publics les plus fragiles seront protégés : les règles du revenu de solidarité active seront préservées, de même que les autres minimas sociaux financés par le budget de l'Etat.

La stabilisation des dépenses est obtenue grâce à l'application de normes transversales sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention (-5%), y compris celles des opérateurs, et à la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux (soit -31.600 emplois). Elle est permise par la mise en œuvre des réformes et économies décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Les collectivités territoriales sont associées à cet effort. Les dotations que l'Etat leur verse seront également stabilisées en valeur.

⁽¹⁾ source site internet de l'Assemblée Nationale : projet de loi de finances pour 2011 (n° 2824) mis en ligne le 1/10/2010.

Les principales mesures contenues dans le PLF 2011 :

Le déficit budgétaire connaîtra en 2011 une réduction historique.

Le déficit prévisionnel pour 2010 s'établit à 152 milliards d'euros.

Le déficit du projet de loi de finances pour 2011 s'élève quant à lui à 92 milliards d'euros en diminution de 60 milliards d'euros par rapport à la prévision pour 2010. Cette amélioration du déficit rend compte des efforts accomplis en matière de maîtrise des dépenses, de l'amélioration des recettes liée à la reprise de l'activité et des suppressions de niches ou autres mesures fiscales qui bénéficient au budget de l'Etat.

Au total, cet effort contribue à sécuriser le passage du déficit public de 7,7% du produit intérieur brut en 2010 à 6,0% en 2011.

Les mesures fiscales du projet de loi de finances pour 2011 sont articulées autour de deux priorités :

- participer à l'effort de maîtrise des déficits publics et de financement de notre système de solidarité par des mesures de réduction et de rationalisation des dépenses fiscales et poursuivre les réformes structurelles engagées depuis 2007 pour mettre notre système fiscal au service de l'économie et de la croissance.
- le projet de loi de finances pour 2011 parachève l'importante réforme de la fiscalité locale votée l'an dernier, en proposant divers aménagements qui résultent des travaux d'évaluation menés au cours de l'année 2010, ainsi qu'un renforcement des mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales.

2) Les articles du projet de loi de finances 2011 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de la Ville de Beauvais

En l'état actuel du texte, ce sont les articles suivants du projet de loi de finances 2011 qui concernent directement les finances de la Ville :

- Article 19 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'article L. 1613-1 du code général des collectivités territoriales est remplacé par les dispositions suivantes : En 2011, ce montant, égal à 41.307.701.000 €, est diminué de 42.844.000 € par application du II de l'article 6 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008 et du 1.2.4.2 et du II du 6 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Cette diminution de 42,8 M€ correspond aux changements de périmètre suivants :

- le montant de la DGF est diminué de 595 M€ pour prendre en compte l'affectation en loi de finances pour 2010 de la taxe sur les surfaces commerciales aux communes et établissements publics de coopération intercommunale ;
- le montant de la DGF est majoré de 551 M€ pour compenser la suppression du prélèvement France Télécom qui pesait sur la DGF des communes et des intercommunalités concernées ;
- le montant de la DGF est majoré de 2,1 M€ compte tenu de la fin en 2011 de la récupération du trop versé de compensation à la collectivité de Saint Martin qui était intervenu en 2009 et 2010 ;
- enfin, le montant de DGF est diminué de 940 000 euros au titre de la recentralisation sanitaire.

Article 23 : Évolution des compensations d'exonérations

Dans le prolongement du dispositif des lois de finances de 2009 et 2010, le présent article vise à diminuer, par un « taux de minoration » les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dans l'objectif de respecter la norme d'évolution de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales, norme qui est en réalité une stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux Collectivités Locales.

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, une nouvelle répartition de la fiscalité entre strates de collectivités territoriales a été opérée. Les dispositions des I et II de l'article visent à tirer les conséquences de la réforme et à clarifier le périmètre des compensations d'exonérations soumises à minoration, pour chaque strate. Elles modifient mécaniquement le montant total des allocations soumises à minoration, avant mise en œuvre du taux d'évolution calculé au IV du présent article, soit un taux de -11,2%

▪ Article 27 : Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Les concours de l'État aux collectivités territoriales sont majoritairement financés par l'intermédiaire des prélèvements sur recettes. Le présent article évalue le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales pour 2011 à 55,19 Mds€.

A périmètre constant, le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales est quasiment stable en valeur par rapport au montant voté en loi de finances pour 2010. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif global de stabilisation des concours de l'État (prélèvements sur recettes et crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »), hors Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), hors prélèvements sur recettes liés à la réforme de la taxe professionnelle et hors produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation revenant aux collectivités territoriales, qui n'est plus un prélèvement sur recettes à compter de 2011.

Cet objectif d'évolution traduit la volonté du Gouvernement d'associer pleinement les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques. Il se décline notamment, au sein des prélèvements sur recettes, par :

- une évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à périmètre constant de + 0,21 % (soit + 86 M€), ce qui permet de préserver la progression des dotations de péréquation ;
- une reconduction en valeur des crédits consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées ;
- la minoration de 11,2 % des compensations d'exonérations de fiscalité locale pour assurer, au total, le strict respect de l'objectif de reconduction en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Le présent article retient, par ailleurs, une estimation du FCTVA proche du montant attribué pour 2010, soit 6,0 Md€, ce qui correspond à une estimation prudente.

A périmètre courant, les prélèvements sur recettes sont concernés en 2011 par deux modifications importantes :

- d'une part, la suppression du prélèvement sur les recettes des amendes forfaitaires de la police de la circulation (640 Millions d'euros prévus en loi de finances pour 2010), en conséquence de la réforme du circuit des amendes proposée dans le présent projet de loi. A compter de 2011, les collectivités

territoriales bénéficieront du produit des amendes au profit de leurs projets de circulation routière et de transports publics dans le cadre du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Ce dernier accueille un programme spécifiquement consacré aux concours aux collectivités territoriales ;

- d'autre part, les effets de la réforme de la fiscalité directe locale votée en loi de finances initiale pour 2010. Le prélèvement sur recettes au titre de la dotation de compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle prévu en 2010, année de transition, est supprimé (31,8 Mds€ en loi de finances pour 2010). A compter de 2011, les collectivités territoriales bénéficient des ressources liées aux nouvelles impositions résultant de la réforme de la fiscalité directe locale. Elles bénéficient par ailleurs, dans le cadre des prélèvements sur recettes, de mécanismes de garantie de ressources dont les modalités ont été fixées dans la loi de finances pour 2010. Après suppression de la compensation relais, l'ensemble des mécanismes mettant en œuvre la réforme de la fiscalité locale, en particulier les allocations compensatrices, conduisent à une majoration des prélèvements sur les recettes de l'État évaluée à 2,9 Mds€ en 2011.

▪ Article 81 : Mesures relatives à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

En 2011, les montants mis en répartition au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmentent de 77 millions d'euros, soit +6% par rapport à 2010.

Les trois derniers alinéas de l'article L. 2334-18-2 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« A compter de 2009, les communes éligibles au titre de l'article L. 2334-16 perçoivent une dotation égale à celle perçue l'année précédente, majorée, le cas échéant, de l'augmentation prévue à l'article L. 2334-18-4. Pour les communes situées dans la première moitié des communes de la catégorie des communes de 10 000 habitants et plus, classées en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges défini à l'article L. 2334-17, la dotation est égale à celle perçue l'année précédente, augmentée du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac, et majorée, le cas échéant, de l'augmentation prévue à l'article L. 2334-18-4. Les communes qui n'étaient pas éligibles à la dotation l'année précédant l'année de versement bénéficient d'une attribution calculée en application du présent article.

3) L'inflation 2009 constatée par les collectivités locales

Par ailleurs, afin de parfaire l'information en matière d'environnement économique et financier, il peut être intéressant de se référer au « panier du Maire », indice de prix des dépenses communales ⁽²⁾ qui mesure l'inflation constatée pour les collectivités locales et dont l'étude et le suivi sont menés en partenariat entre l'AMF et Dexia Crédit Local.

Sur l'ensemble de l'année 2009 (comparé à l'année précédente), la progression de l'indice est de + 0,4%, contre + 0,1% pour l'indice des prix des ménages hors tabac. L'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et celle des prix à la consommation s'établit ainsi à +0,38 point sur l'année 2009, en diminution par rapport à l'écart observé les années précédentes : +1,2 point en 2008, +1,9 point en 2007 et + 2,2 points en 2006.

Quatre principaux phénomènes ont marqué l'année 2009 :

- Forte baisse de l'indice de prix des charges financières

La composante « taux court » de l'indice de prix des charges financières diminue de 14,8 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2009. Cette baisse est observée depuis le dernier trimestre 2008, en lien, notamment, avec la politique de baisse des taux directeurs de la banque centrale européenne amorcée

en octobre 2008. Sur l'année, l'évolution est très fortement négative (- 68,1 %, contre + 11,2 % en 2008 et + 35,2 % en 2007).

La composante « taux long », lissée par une moyenne mobile sur 5 ans, diminue pour le quatrième trimestre consécutif, enregistrant une baisse de 0,6 % par rapport au trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année, elle diminue de 1,3 % (après - 0,4 % en 2008).

- Recul marqué du prix de l'énergie malgré une progression en fin d'année

Au dernier trimestre 2009, par rapport au trimestre précédent, le prix des combustibles et carburants enregistre une hausse de +3,8 %, après + 7,8 % au troisième trimestre. Cette progression n'inverse cependant pas sur un an l'effet de la chute des cours pétroliers amorcée en juillet 2008 qui s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre 2009 : sur l'année l'évolution est négative avec un recul de 27,3 % (contre + 15,9 % en 2008). Le prix de l'eau, du gaz et de l'électricité repart à la hausse au second semestre 2009 après plusieurs mois de repli. Il progresse de 0,6 % sur l'ensemble de l'année, après + 8,9 % en 2008.

- Stabilité des coûts de la construction

Malgré une progression sur les trois derniers trimestres, les indices du coût de la construction enregistrent, sur l'ensemble de l'année, des évolutions bien inférieures à celles observées un an auparavant (+ 0,4 % pour le BT01 et 0,0 % pour le TP01, contre + 5,5 % et + 7,0 % en 2008).

- Légère progression du « prix » des charges de personnel

Principale composante du « panier du maire », le « prix » des charges de personnel évolue sur l'ensemble de l'année sous l'effet du glissement-vieillesse-technicité et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 0,5 % en juillet 2009 et + 0,3 % en octobre 2009. Ces revalorisations étant les mêmes que celles observées en 2008, le « prix » des charges de personnel augmente dans des proportions semblables en 2009 (+ 2,6 %).

⁽²⁾ Le dossier "Indice des prix des dépenses communales" présente l'ensemble des éléments constituant l'actualisation, pour le quatrième trimestre 2009, de l'indice de prix des dépenses communales et est accessible sur le site <http://www.amf.asso.fr> à la rubrique publications/note/finances Locales.

II. Prospective budgétaire de 2011 à 2013

Le projet de loi de finances pour 2011 s'inscrit pour la troisième fois dans le cadre d'une programmation triennale des dépenses de l'État, présentée au Parlement le 6 juillet, à l'occasion du débat d'orientation des finances publiques, et soumise à son approbation dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques.

S'inspirant de cette pratique de l'Etat et comme l'année passée, il vous est proposé une prospective budgétaire sur les trois prochaines années qui trace les grandes lignes des budgets à venir.

A noter que cette simulation a été établie sur la base des choix actuels de la collectivité (étendue du champ de compétences transférées à l'Agglomération, modalités de gestion des services publics, patrimoine détenu par la Ville etc.) et du contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité.

Autrement dit, une telle prospective reste ancrée dans le présent et peut être profondément modifiée par un événement quelconque.

1. Les recettes de fonctionnement

Les perspectives quant aux recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

	Recettes de fonctionnement	2011	2012	2013
013	Atténuation de charges	800 000	816 000	832 300
70	Produits des services	2 600 000	2 900 000	2 949 300
73	Impôts et taxes	58 810 000	59 645 000	60 485 000
74	Dotations, subventions et participations	21 650 000	21 550 000	21 450 000
75	Autres produits de gestion courante	590 000	595 000	600 000
76	Produits financiers	0	0	0
77	Recettes exceptionnelles (hors 775)	6 000	6 000	6 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 800	19 200	18 600
Total recettes de fonctionnement :		84 475 800	85 531 200	86 341 200

Les recettes de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 86,34 millions d'euros au budget 2013, soit une hausse globale par rapport au DOB 2011 de +2,20%.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

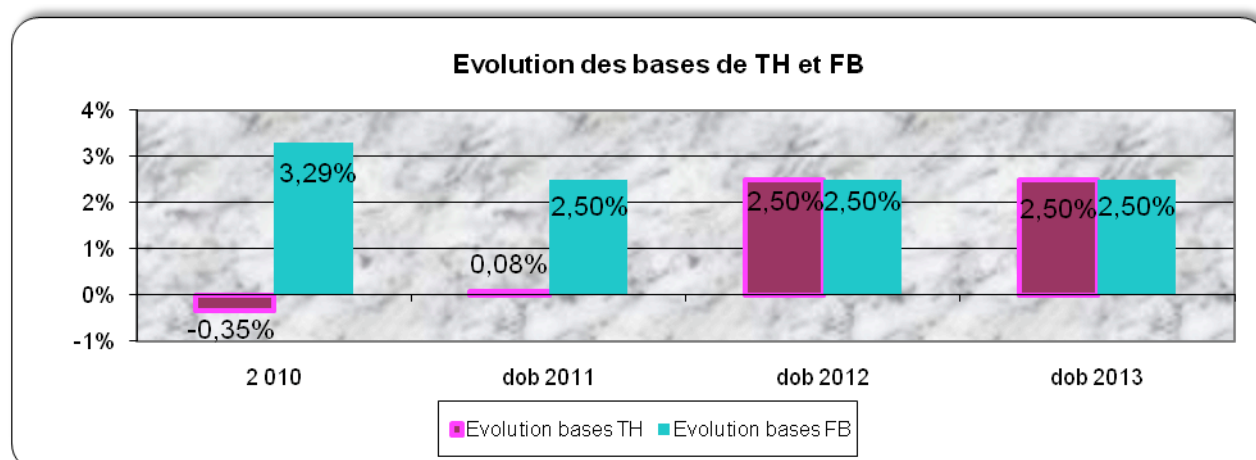
L'évolution escomptée de ce chapitre est de -140.000 euros en 2011, puis une progression de 800 000 euros par an à partir de 2012.

1.11 Contributions directes

La prospective budgétaire du présent rapport a été bâtie sur une hypothèse de reconduction des taux au niveau de 2010 et c'est donc une proposition de maintien des taux d'imposition communaux qui est faite en 2011.

L'évolution escomptée du produit des contributions directes (par rapport au BP 2010) est relativement faible, puisque le produit attendu en 2011 devrait être de 32,97 Millions d'euros, soit + 279.000 euros (+0.85%).

Ce ralentissement de la progression des produits s'explique par l'évolution des bases d'imposition. Le détail est le suivant :



Ainsi, les notifications 2010 envoyées par les services fiscaux enregistrent **un recul des bases de taxe d'habitation de 0,35%**. Ce recul s'explique par la correction apportée en 2010 sur les bases d'imposition 2009 notifiées par les services fiscaux qui sont passées de 62.111.000 en prévisionnel à 60.198.636 en réel. Cette correction du produit fiscal escompté au BP 2010 lors du vote du Budget Supplémentaire, pour l'ensemble des 3 Taxes, a atteint -282.000 euros. Ainsi, l'évolution du produit fiscal attendu entre le BP 2010 et le BP 2011 est amputée de cette correction en cours d'année 2010.

De plus, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009, il est prévu une modification des abattements relatifs à la taxe d'habitation, expliquant ainsi la quasi-stagnation des bases de TH en 2011 (soit +0.08%).

Les nouveaux abattements sont les suivants :

- **+5 points pour charges familles relatifs à la première personne à charge, soit un abattement de 20% (maximum légal).** Cette mesure favorable aux contribuables minore le produit fiscal de TH de l'ordre de 83 000 euros et bénéficie à 3 600 contribuables.
- **+5 points pour charges familles relatifs à la deuxième personne à charge, soit un abattement de 20% (maximum légal).** Cette mesure favorable aux contribuables minore le produit fiscal de TH d'environ 55 000 euros et concerne 2 400 contribuables.
- **Introduction d'un nouvel abattement spécial à la base de 5% en faveur des personnes aux ressources modestes ⁽¹⁾.** Cet abattement, qui est instauré pour la première fois, bénéficie à 5 000 contribuables et impacte notre produit fiscal de TH d'environ 115 000 euros.

(1) personne modeste = revenu pour 1 personne seule < à 9,837 euros + 2,627 euros par ½ part supplémentaire et valeur locative du logement inférieure à 130% de la valeur locative moyenne.

L'ensemble de ces mesures décidées en faveur des contribuables totalise un peu plus de 250 000 euros et concerne un **nombre potentiel de 8 600 contribuables** (1 contribuable pouvant bénéficier à la fois des 3 abattements).

Au-delà de la modification des abattements, la prospective budgétaire est basée sur une évolution des bases (TH, FB et FNB) de +2.50%, au titre de l'évolution forfaitaire décidée par l'Etat à l'occasion du vote de la loi de Finances (évolution correspondant à l'inflation prévisionnelle) et de l'évolution physique des bases. Les bases de taxe foncière évoluent quant à elles régulièrement en raison des constructions nouvelles et de la fin d'exonérations temporaires de logements. Concrètement, sur les années 2012 et 2013, l'évolution attendue des recettes des contributions directes est de 800 000 euros par an, soit +2.50%.

L'évolution du produit de contributions directes de BP à BP peut se résumer à :

ELEMENTS	Variation 2010/2011	%
Variation du produit sur effet bases (evolution sur montant notifié 2010)	811 000	2,50%
Ecart entre le produit fiscal prévisionnel et notifié	- 282 000	-0,86%
Modification de la politique d'abattement	- 250 000	-0,76%
VARIATION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES	279 000	0,85%

La hausse du produit fiscal de 800 000 euros (de BP à BP) calculée à partir d'une revalorisation annuelle des bases de 2.50% est ainsi minorée de part le réajustement du produit fiscal opéré en cours d'année 2010 et de la modification de notre politique d'abattement.

1.12 Les Dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

L'attribution de compensation, dont l'enveloppe globale a été figée en 2004 (20,8 millions d'euros), a été réévaluée à la baisse en 2007 (20,7 millions d'euros) avec l'évaluation définitive du transfert des équipements culturels.

Rappelons que le Budget Supplémentaire 2010 de la Ville de Beauvais voté le 9 juillet 2010 mentionnait que cette attribution avait été à nouveau révisée par décision du Conseil Communautaire du 30 mars 2010, et minorée d'un montant de 151.677 euros. En effet, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie les 8 et 16 décembre 2009 et dont les méthodes d'évaluation sont définies à l'article 1609 nonies C- IV du Code Général des Impôts, a proposé ce réajustement de l'attribution de compensation de la Ville de Beauvais pour tenir compte du transfert des zones de la VATINE, de l'AVELON, de la MARETTE, du TILLOY et de la ZAC de THER.

Par ailleurs, s'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) créée par délibération de la CAB courant 2006, celle-ci verrait son montant revu à la baisse. Il atteignait 2.913.000 euros au BP 2010 avant d'être réévaluée au BS 2010 à 3.025.995 euros, compte-tenu de l'attribution entérinée par le Conseil Communautaire en date du 30 Mars 2010. Toutefois, les contraintes budgétaires étant également fortes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération, il convient d'anticiper une baisse de cette dotation et d'estimer son niveau à 2.500.000 euros pour l'année 2011, soit -14% par rapport à 2010.

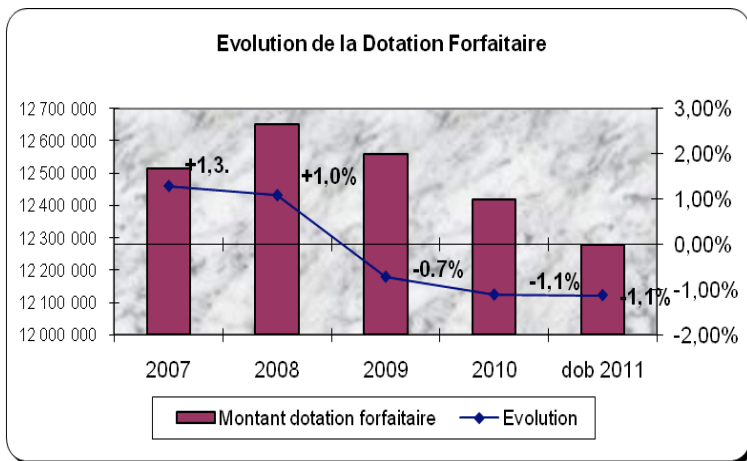
1.13 Autre élément remarquable

Les taxes additionnelles et les droits de mutations perçus pourraient atteindre 1 Million d'euros en 2011, soit +100.000 euros par rapport à 2010, compte tenu de l'augmentation du nombre de transactions immobilières constatées ces derniers mois. Il faut noter que ce niveau de recette reste en deçà des montants atteints ces dernières années (supérieur à 1,2 Million d'euros entre 2006 et 2008).

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

L'évolution envisagée de ce chapitre budgétaire de +160.000 euros entre 2010 et 2011 est expliquée par :

1.21 DGF : Dotation forfaitaire et Dotation de Solidarité et de cohésion sociale

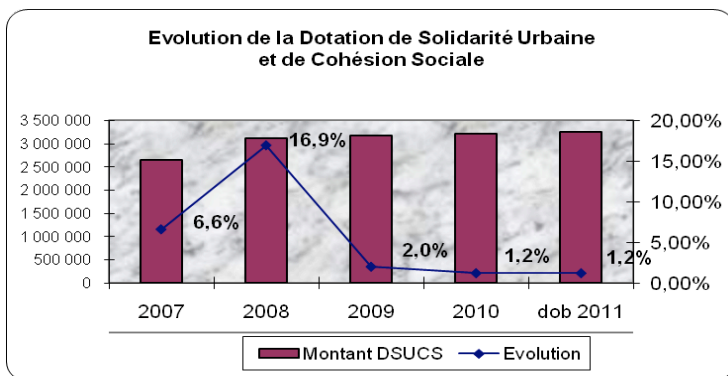


La ville a perçu au titre de la dotation forfaitaire 12.417.923 euros en 2010 au lieu de 12.557.952 euros en 2009. Ainsi, l'évolution de la Dotation Forfaitaire entre ces deux années a été -1,1% contre -0.70% entre 2008 et 2009 ou +1,0% entre 2007 et 2008.

Cette perte de la DGF correspond d'une part à la baisse de la population légale de Beauvais prise en compte dans l'attribution des dotations de l'Etat (la population légale DGF est passée de 57 808 en 2008 à 56 816 en 2010, soit -1.72% en 2 ans) et d'autre part au ralentissement de la progression des concours financiers versées par l'Etat aux collectivités territoriales, dont le niveau de progression correspondait déjà en 2010 à seulement +0.60%, soit 2 fois moins que l'inflation prévisionnelle. Pour l'année 2011, le gel des dotations allouées aux collectivités locales devrait se traduire par une nouvelle diminution.

1.22 Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'Etat est la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Son évolution a été la suivante :



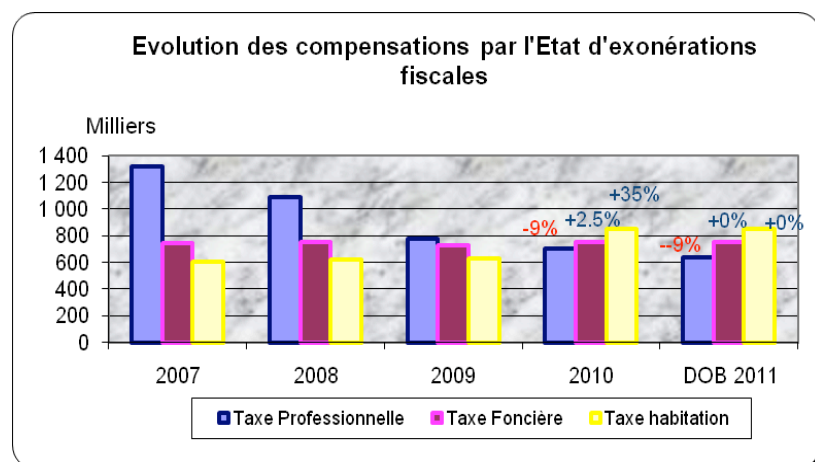
Il a été de 3.211.420 euros en 2010, soit +1,2% par rapport à l'année 2009, et place la Commune de Beauvais au rang de 274^{ème} parmi les 715 Villes bénéficiaires de cette dotation.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2011, l'évolution globale de cette dotation aux collectivités devrait être de 77 Millions d'euros (+6%). Ainsi, l'évolution escomptée au Budget Primitif est une progression de +1,2% de cette dotation, portant ainsi son niveau pour la Commune de Beauvais à 3.250.000 euros.

En effet, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est actuellement accordée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux. Pour l'année 2011, le projet de loi finances n'a prévu aucun changement de ces critères et prévoit, pour les communes situées dans la première moitié du classement des communes de la catégorie des communes de 10 000 habitants et plus (Beauvais se situant à la 274^{ème} place), une dotation égale à celle perçue l'année précédente, augmentée du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la

consommation des ménages hors tabac. Le taux prévisionnel ainsi retenu est de +1.2%, soit le même que l'année précédente.

1.23 Les dotations de compensation de l'Etat



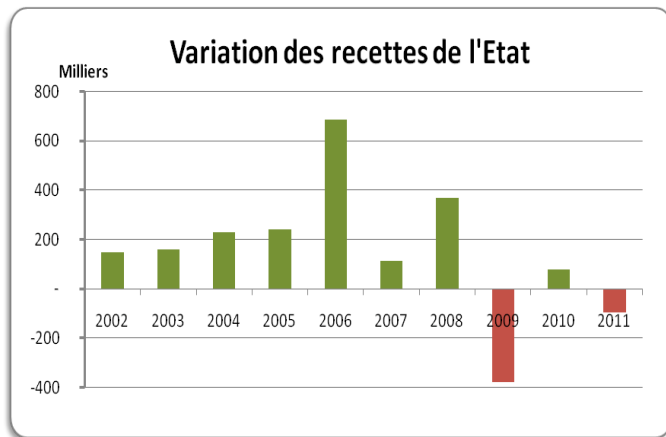
Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

La dotation de compensation de la Taxe Professionnelle (TP) connaît depuis ces dernières années une baisse importante, mais de seulement -9% en 2010 contre -29% en 2009. Concernant les 2 autres compensations, au titre d'exonérations de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière, elles ont connu une progression en 2010, dont une progression importante pour celle relative à la TH, soit +35%. Cela avait permis lors du vote du Budget Supplémentaire de 2010 de réajuster le total de ces recettes à 2 301 000 euros, soit + 416 mille euros de recettes supplémentaires.

Dans le cadre du Budget 2011, il est prévu une baisse à nouveau de 9% de la dotation pour compensation de TP et un maintien du produit pour les autres, soit au global 2.240.000 euros de recettes inscrites, soit 61.000 euros de moins que le produit perçu en 2010 mais 355.000 euros de plus que la prévision du BP 2010.

1.24 La variation des recettes en provenance de l'Etat

L'évolution des recettes en provenance de l'Etat (DGF, DSUCS, Dotations de compensations) peut être mesurée dans le graphique suivant :



Alors que les recettes de l'état connaissent une progression significative depuis 2002, celles-ci connaissent depuis 2009 un recul. A titre de comparaison, les recettes de l'Etat ont progressé de 2006 à 2008 de près de 1,2 Millions d'euros, alors qu'elles devraient, sur la période 2009-2011, reculer de 400.000 euros.

1.25 Les autres évolutions attendues

Les recettes inscrites dans le cadre du Contrant Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales devraient quant à elles diminuer d'un montant de 100.000 euros.

1.3 Les autres Chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

S'agissant du chapitre 70 qui enregistre les recettes en provenance des usagers, il faut rappeler qu'une recette avait été prévue au BP 2010 pour les fouilles archéologiques de la Maladrerie, du Jeu de Paume et de la caserne Watrin, soit 500.000 euros non reconduits en 2011. Ainsi, le niveau de recettes de ce chapitre devrait atteindre 2.600.000 euros, représentant ainsi 3% de nos recettes de fonctionnement, alors que la moyenne nationale se situe autour de 6,1% ⁽¹⁾. Cette prévision de 2,6 Millions d'euros inclut un retour aux tarifs normaux des cantines à compter de septembre 2011.

⁽¹⁾ Données issues de la synthèse des comptes des communes en 2008 accessibles depuis le site : <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/> rubrique finances locales

Par ailleurs, il conviendra, comme chaque année, de voter l'actualisation de nos tarifs (indexée sur le taux d'inflation calculé par l'INSEE) applicable au 1^{er} septembre de chaque année. Pour rappel, le taux d'actualisation de 2010 retenu était de +1.70% (délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2010).

2) Les Dépenses de fonctionnement

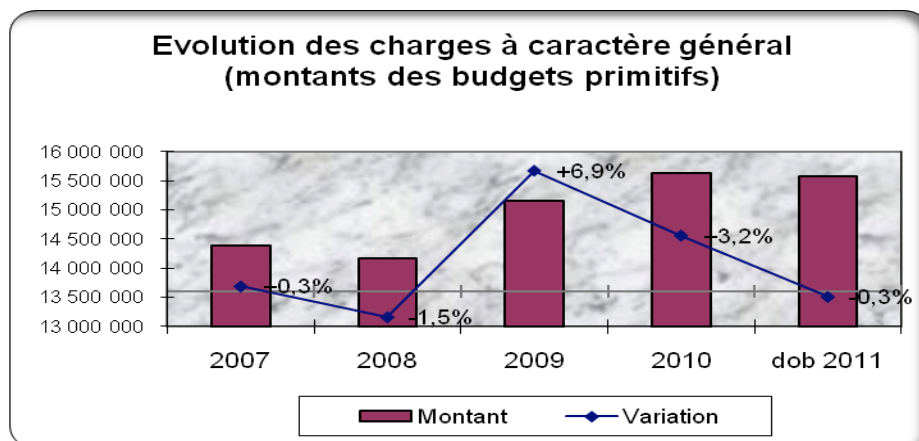
Tout comme pour les recettes de fonctionnement, il peut être intéressant de mesurer à l'aide d'un tableau les perspectives pour 2011 à 2013.

Erreur ! Liaison incorrecte.

Les dépenses de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 86,34 millions d'euros au BP 2013, soit une hausse de +2,20% par rapport au BP 2011.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général



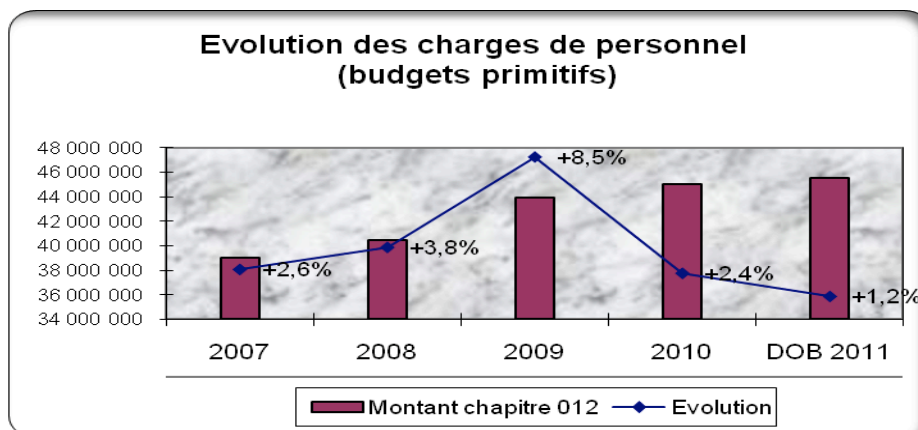
N.B. : la hausse constatée en 2009 est liée au transfert de la petite enfance en provenance du CCAS de Beauvais.

A périmètre constant, l'évolution de ce chapitre ces dernières années est en net ralentissement (la hausse en 2010 pouvant être ramenée à +1.35% si l'on exclut le budget de location allouée pour les fouilles archéologiques). Pour 2011, c'est même une baisse qui est escomptée (-0,30%) mais qui correspond à une hausse de +1.50% si l'on neutralise également l'impact des fouilles archéologiques budgétisées en 2010 et non reconduites en 2011. Ainsi, ces efforts de maîtrise des dépenses sont rendus nécessaires de part les contraintes externes que nous subissons, à savoir :

- **L'inflation** : Comme il fût évoqué dans la première partie (contexte économique), l'inflation impacte les budgets communaux, dont les principaux effets se mesurent dans le chapitre des charges à caractère général (pour rappel inflation de +0,4% en 2009 selon «le panier du maire » au lieu de +0,1% pour les prix des ménages hors tabac)
- **La progression des fluides** se décompose de la manière suivante : +13.84% pour l'eau (+38.000 euros), +2.73% pour l'électricité (hors bimestrialisation des factures, soit + 40.000 euros), +7.08% pour le gaz (soit +78.000 euros) et enfin une progression de l'enveloppe de chauffage produite par le réseau de chaleur, dont la mise en route a eu lieu en 2010, soit une évolution de +177.000 euros.
- **La progression des contrats de maintenance**, en raison de l'évolution continue des prix (clauses d'indexation) et de l'intégration de nouveaux équipements faisant l'objet de contrats de maintenance, tels que l'équipement jeunesse de Saint Jean ou les équipements de vidéo protection.
- **La progression des assurances** : qui connaît tout comme les contrats de maintenance des variations non négligeables de tarifs, portés notamment par l'augmentation du coût des sinistres due principalement par les catastrophes naturelles en 2010 (tempête Xynthia et inondations dans le Var). La progression estimée de cette dépense devrait être de l'ordre de +40.000 euros.

Ainsi, les contraintes externes et la tendance inflationniste des prix nous imposent de poursuivre notre démarche de gestion, portée par des objectifs de rationalisation des dépenses et de maîtrise des coûts. Cette démarche, entreprise depuis déjà plusieurs années, a pu porter des fruits sur les exercices précédents (hors nouvelles dépenses liées notamment à des transferts de compétences) et se poursuivra sur les années à venir. Concrètement, elle permet d'escompter une hausse des charges à caractère général à périmètre constant limitée à +1.5% en 2011, alors qu'elle était initialement prévue à + 2% sur les budgets à venir.

2.2 Chapitre 012 – Charges de personnel



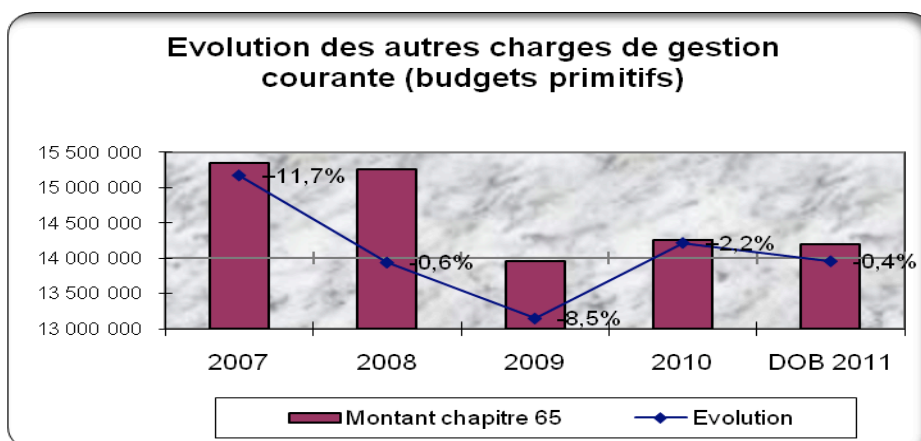
N.B. : La hausse constatée en 2009 s'explique par la reprise de la gestion de la Petite enfance et la mutualisation de services avec le CCAS de Beauvais.

Concernant ce chapitre, la prospective budgétaire pour l'année 2011 est une augmentation de +1,2% de nos dépenses de personnel par rapport au Budget Primitif 2010. Si l'on neutralise le budget personnel alloué pour les fouilles archéologiques en 2010 et non reconduites en 2011, l'augmentation à périmètre constant serait dans ce cas d'environ +2%.

Cette prévision à la hausse reste relativement modérée étant donné les contraintes qui s'imposent sur ces dépenses, notamment l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui devrait se situer entre 0,50% et 1,00% en 2011. Il convient donc, pour maîtriser la masse salariale tout en allouant les moyens humains nécessaires à la qualité du service rendu par nos différents pôles d'activité, de poursuivre notre démarche entreprise dans les domaines suivants :

- **La GPEC** (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences), s'appuyant sur les besoins de formation des agents, les évolutions de carrière et les opportunités internes de mobilité.
- **La mutualisation de services et de moyens**, dont le rayonnement s'opère autour des 3 collectivités/établissements de la Ville (Agglomération, Ville et CCAS) permettant d'accroître la qualité de nos services de part les effets de synergie et le partage des compétences.

2.3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante



Nb : la baisse en 2009 est due à la reprise de la gestion de la petite enfance qui a impacté la subvention allouée au CCAS à hauteur des transferts opérés.

Pour 2011, la prévision budgétaire constatée est une évolution de -60.000 euros, soit -0.4%. Cette tendance prévisionnelle à la baisse se justifie uniquement par la diminution du contingent incendie versé au SDIS, dont l'ajustement avait déjà été opéré en 2010 lors du vote du Budget Supplémentaire (pour rappel : -123.000 euros). C'est l'application de l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation » qui limite sa progression. En outre, la parution des nouvelles populations légales INSEE qui constate une légère baisse de la population à Beauvais, prise en compte dans le calcul de la subvention à verser pour le SDIS (subvention par habitant), se traduit par une baisse de la subvention devant être versée par la Ville.

A contrario, une dotation supplémentaire est à prévoir concernant la subvention allouée au CCAS de Beauvais dans le cadre de l'ouverture de la 3^{ème} Résidence pour Personnes Agées sur le quartier Saint Jean qui interviendra au premier semestre 2011. La subvention au CCAS évoluerait donc de +50.000 à +100.000 euros, pour atteindre presque 3 millions en 2011 (contre 2,9 millions versés en 2010).

Enfin, s'agissant des subventions versées aux associations (compte 6574), il est envisagé un maintien de l'enveloppe de 2010, soit 7,66 millions d'euros au total.

2.4 Chapitre 66 – Charges financières

Les tendances de fluctuation des taux d'intérêts et les anticipations actuelles laissent présager pour l'exercice 2011 un niveau d'intérêts atteignant 2,58 millions d'euros, soit un recul de 5,19% par rapport au BP 2010 (dette à long et à court terme, donc y compris les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

La décomposition de nos charges d'intérêts est la suivante :

elements	Montant BP 2010	dob 2011	variation
Intérêts échus	2 094 585	2 200 000	5,03%
Indemnités renégociation des contrats	75 000	75 000	0,00%
ligne de trésorerie	75 000	60 000	-20,00%
Intérêts courus non échus	25 000	- 80 000	-420,00%
Réserve pour variation taux / nouvel emprunt	451 663	325 000	-28,04%
	2 721 248	2 580 000	-5,19%

Il faut tout d'abord souligner que dans le cadre de notre politique de gestion de la dette entreprise ces dernières années, un rééquilibrage a été opéré entre la part d'emprunts à taux fixe (environ 80%) et la part d'emprunts à taux variables (environ 20%), permettant de sécuriser notre encours contre une éventuelles hausse des taux, tout en laissant la possibilité de réaliser des économies lorsque les taux sont bas (exemple de 2009 avec une économie budgétaire de près de 1,1 Millions d'euros).

- **Intérêts sur la dette antérieure** (intérêts échus + intérêts courus non échus) : ce poste de dépenses est en stagnation par rapport à 2010, soit 2,12 Millions d'euros, et ce conformément au profil d'extinction de la dette de nos emprunts jusqu'à présent réalisés.
- **Indemnités de renégociation des contrats** : il convient, dans le cadre de notre politique de réaménagement de notre dette, de reconduire les crédits nécessaires au réaménagement possible de certains contrats (gestion active de la dette).
- **Ligne de trésorerie** : Ce poste de dépenses est en diminution depuis 2 ans compte tenu de l'utilisation faite de notre ligne de trésorerie (13.000 euros mandatés au CA 2009). Le rétablissement d'un fonds de roulement (ressources à long terme) nous permet d'être moins sensible au rythme fluctuant des décaissements et encaissements qui nécessitent parfois le recours à notre ligne de trésorerie (notamment en raison du délai nécessaire au versement des subventions par nos partenaires externes).
- **Réserve pour variation des taux + intérêts nouvel emprunt** : Il convient de prévoir les crédits pour l'emprunt 2010 qui sera contracté en fin d'année et pour lequel le plan d'amortissement commencera en 2011 (soit 240.000 euros sur la base d'un nouvel emprunt de 6 millions d'euros à 4%), mais également une marge de sécurité en cas de hausse des taux (soit une marge de 85.000 euros permettant de faire face à une remontée du taux moyen de notre encours à 4%).

Ainsi, dans l'état actuel des simulations et des anticipations sur les mois à venir, les charges financières représenteraient 3,05% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) alors qu'elles totalisaient 3,50% au BP 2010 : le poids des intérêts de la dette dans le budget est en recul et n'obère donc pas les marges de manœuvre budgétaire de notre collectivité.

Enfin, toujours dans le cadre de notre politique de gestion de la dette, d'autres opportunités de renégociation de la dette pourront être saisies dans le courant de l'année à venir d'où l'inscription de crédits spécifiques pour la renégociation de la dette en investissement (limité à 2.500.000 euros).

2.5 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

La variation du chapitre 042 correspond à celle des dotations aux amortissements (+ 70.000 d'euros par rapport au BP 2010) et traduit simplement l'évolution normale des plans d'amortissement entrepris les exercices précédents.

Il faut noter que les dotations aux amortissements participent à l'autofinancement, puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement, et viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement. Le virement en faveur de la section d'investissement atteindrait selon cette prospective 2.44 millions d'euros, mais si l'on ajoute les amortissements, permet de dégager un autofinancement de près de 6,4 Millions d'euros en 2011.

Enfin, des provisions semi-budgétaires seraient inscrites au budget primitif 2011 totalisant 100.000 euros, en prévision d'éventuels non recouvrement de créances, afin de se prémunir contre le risque potentiel de non perception de recettes. Cette comptabilisation « en amont » des risques de non recouvrement « potentiels » appliquée en vertu du principe de prudence n'entame en rien les démarches entreprises dans le cadre de ces recours qui se traduiront par l'émission de titres de recette à due concurrence.

3) Les Ressources d'investissement

Là aussi, un tableau permettra de mieux appréhender les perspectives 2011 à 2013.

Recettes d'investissement		2011	2012	2013
10	Dotations et fds propres	2 350 000	2 350 000	2 350 000
13	Subventions d'investissement	3 200 000	3 215 000	3 230 000
16	Emprunts et dettes (st. 1688 ICI et 166 emprunts de refinancement)	9 983 450	10 317 200	10 883 100
166	Refinancement emprunts	2 500 000	2 500 000	2 500 000
45	Opérations pr le cpte de tiers	30 000	30 000	30 000
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 441 350	2 237 000	1 840 500
024 (1)	Pdts de cessions	550 000	550 000	550 000
040 (2)	opérations d'ordre de transfert entre section	3 900 000	4 000 000	4 000 000
Total recettes d'investissement :		24 954 800	25 199 200	25 383 600

Les recettes d'investissement atteindraient selon cette prospective 24,95 millions d'euros au BP 2011, soit une quasi-stagnation par rapport à 2010 (-0.20%).

• La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

3.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totaliserait environ 2,35 Millions d'euros en 2011, il comprend les éléments suivants :

- 2,10 Millions d'euros au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : Ce chiffre est déterminé d'une part le Taux de FCTVA (15,482%) qui restera inchangé en 2011, et d'autre part, par le niveau de dépenses éligibles au FCTVA qui sera retenu par les services de la Préfecture. Ainsi compte tenu des crédits d'investissement ouverts au Budget 2010 (15,2 Millions au BP et 1,1 Million au BS) et du pourcentage moyen de dépenses

éligibles connu sur les derniers exercices (85%), l'assiette de dépenses éligibles au FCTVA devrait nous permettre de percevoir 2,1 millions de recettes sur l'exercice 2011. Rappelons que, dans le cadre de la convention signée avec l'Etat s'inscrivant dans le plan de relance de l'économie, nous avons pu pérenniser le reversement du FCTVA sur nos dépenses de l'exercice précédent (au lieu de la pénultième année), puisque nous avons pu atteindre l'objectif qui nous avait été fixé dans cette convention (réaliser un peu plus de 18 millions d'euros de dépenses d'investissement en 2009).

- 250 milliers d'euros de taxe locale d'équipement (TLE).

3.2 Chapitre 13 – Subventions

Le niveau de recettes de ce chapitre est dépendant de notre programme d'investissements faisant l'objet de financement externes de nos partenaires (Etat, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) Région, Département..).

Ainsi, la prospective budgétaire pour l'exercice 2011 est d'un niveau de subventions de 3,2 Millions d'euros.

S'agissant des contrats pluriannuels, on peut noter :

Contrat régional d'agglomération :

La Région accompagne les villes moyennes de Picardie avec le Contrat Régional d'Agglomération. Les objectifs poursuivis visent le renforcement des centralités et la cohésion urbaine.

La structure partenaire de la région est l'Agglomération du Beauvaisis. Les bénéficiaires finaux sont la ville, la CAB pour des opérations participant exclusivement au renforcement de la ville centre et les bailleurs sociaux dans le cadre de l'ANRU uniquement.

Doté de 4,2 Millions d'euros pour la période 2007/2013, une enveloppe de 500.000 a été programmée en 2007 pour le PRU ST JEAN pour des opérations portées par la ville.

Le 16 juin 2010 la Région a confirmé son volonté de faire aboutir ce contrat. Début 2011, le solde du contrat pourrait, la décision revenant à l'Agglomération, être affecté à la ville pour un montant de l'ordre de 0,6 M€.

Contrat de développement territorial :

En l'absence d'une contractualisation, la ville sollicite le Conseil Général de l'Oise au titre des aides aux communes au fil de l'eau. Le Département répond au cas par cas.

L'absence de contrat est préjudiciable à la Ville car les financements ne sont pas programmés sur plusieurs exercices (3 ans). En outre, les recettes ne sont donc pas garanties d'un point de vue budgétaire.

Toute inscription budgétaire est donc à prendre avec prudence, le fait de demander une subvention pour une action dûment éligible aux aides départementales ne garantissant pas son obtention. Cependant, par courrier daté du 12 mai et du 21 septembre 2010, le Département a confirmé son souhait de poursuivre son soutien aux communes Isariennes (crédits individualisés au cas par cas).

Actuellement, sur les 11 demandes transmises depuis 2009, 5 ont abouties. Les autres demandes sont en cours d'instruction. Les demandes totalisent 1,1 Millions d'euros et les aides accordées 526.000 euros.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, le dossier n°1 concerne le débat d'orientation budgétaire. Avant de passer la parole à l'Adjoint en charge des Finances, je voudrais bien sûr vous rappeler que ce dossier n'appelle pas de vote et que, pour l'année 2011, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux communal des impôts, de maintenir le dynamisme de notre politique d'investissement, de maîtriser davantage les dépenses de fonctionnement et d'encadrer, grâce à une gestion dynamique de la dette, strictement notre endettement. Nous conserverons donc notre ligne de conduite habituelle, dans le cadre des orientations budgétaires qui visent à l'élaboration d'un budget primitif qui se veut à la fois stable et maîtrisé.

M. JULLIEN : Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, avant de commenter les principaux actes de nos orientations budgétaires 2011, je dois clairement rappeler à l'assemblée que la loi du 6 février 1992 instaurant l'obligation de ce débat impose de préciser l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons, et c'est bien l'objet des premières pages du rapport qui vous est soumis. Mes chers collègues, ce rappel n'est pas innocent car il doit nous obliger à inscrire nos propositions, tant de la majorité que de l'opposition, dans un monde réel, dans le cadre des pouvoirs réels que la loi demande au Conseil municipal, et non pas dans une sainte-utopie où nous mélangerions allègrement la politique nationale, la politique locale, l'état actuel, ou espéré, de l'économie, le tout dans un triste mélange où nous ferions croire à la population que l'impossible est pour demain en dehors de toute réalité objective. Si je commence par cette mise en garde, c'est en raison des différents tracts et déclarations qui circulent un peu partout dans la ville, et qui ne manquent pas de m'inquiéter sur l'absence de sens de la réalité de notre opposition, j'y reviendrai ultérieurement. Mais revenons tout d'abord à nos propres orientations qui s'inscrivent, elles, dans une réalité concrète : celle des pouvoirs qui sont donnés au Conseil par la loi, celle de la législation actuelle relative à l'évolution des règles de fiscalité locale, celle de la réalité du projet de loi et de finances de l'Etat – actuellement en débat à l'Assemblée Nationale – celle de l'inflation prévisible qui impactera le volume de nos dépenses et enfin, celle des besoins prioritaires de service public que nos concitoyens attendent. N'en déplaise à notre opposition, qui fait feu de tout bois – je pense que nous en aurons l'illustration tout à l'heure – notre projet, qui doit s'inscrire dans la règle absolue de l'équilibre budgétaire, s'articule autour des axes suivants, et Madame le Maire en a dit un mot tout à l'heure :

- Stabilité de la fiscalité, sachant que la délibération prise par le Conseil municipal l'année dernière verra le rétablissement des abattements sur les charges de familles à un taux majoré, ce qui ne sera pas sans incidence sur nos recettes de fonctionnement ;
- Maintien du dynamisme de notre politique d'investissements pour soutenir le nécessaire développement de notre cité ;

Compte tenu des contraintes évoquées plus tôt et des premiers chapitres du rapport d'orientations budgétaires, le troisième pilier sera :

- Un renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'une meilleure efficacité de nos services publics municipaux ;
- Poursuite de l'encadrement strict de l'endettement, grâce à une gestion dynamique de la dette, permettant de conserver des marges de manœuvre.

Je ne reviendrai pas sur l'évolution pour 2011 des abattements pour charges de familles qui passeront en 2011 de 15 à 20 % pour le premier et second enfant, avec maintien à 25 % – soit le maximum légal – pour trois enfants et plus, si ce n'est pour dénoncer avec force la campagne de dénigrement orchestrée actuellement pour réclamer à corps et à cris le rétablissement de l'abattement à la base sur la taxe d'habitation, la baisse du taux d'imposition de toute nature, la suppression du boudier fiscal, le rétablissement de la taxe professionnelle, la taxation

plus lourde des banques, l'augmentation du versement transports, etc. Je ne fais que citer les tracts qui sont actuellement distribués. Ce mélange des genres est tout à fait irresponsable et j'ai peine à croire que ceux qui ont rédigé ces propositions ont exercé des responsabilités municipales, à savoir Monsieur VIGUIER, directeur du cabinet de Monsieur AMSALLEM, Monsieur AURY et Madame HOUSSIN, Maires adjoints de cette ville de 1995 à 2001. Ils n'ont même pas l'excuse de l'inexpérience et j'ose prétendre que leurs écrits ou déclarations relèvent du populisme électoral le plus bas, voire même de la mauvaise foi. En effet, entendre de telles propositions supposerait une perte de ressources de près de 5 M€, non compensés par des mesures qui ne sont pas de la compétence du Conseil municipal. Mes chers collègues, je vous en conjure, ne confondez pas le Conseil municipal avec l'Assemblée Nationale ou le Conseil communautaire. Ne prenez pas les élus municipaux pour des Députés et Sénateurs. Restez sur les propositions raisonnables, correspondant au pouvoir réel du Conseil et conforme à la nécessité de l'équilibre du budget. Je suis tout à fait prêt à entendre et examiner ces propositions pour que nous puissions préparer, tous ensemble, opposition et majorité confondues, un bon budget. Puisqu'il s'agit de propositions, un mot sur les nôtres : en termes de fonctionnement, la stabilisation prévisible de nos recettes va nous imposer de stabiliser, encore plus, nos charges à caractère général – pour les techniciens, au chapitre 011 – une évolution limitée de nos charges du personnel – chapitre 012 – en tenant compte, bien évidemment, des outils de prévision des emplois et de compétences et de la nécessaire mutualisation des moyens entre les trois collectivités que sont la mairie, le CCAS et l'Agglo. Et ce, tout en préservant la qualité du régime indemnitaire de nos personnels. Sur les charges financières – les intérêts d'emprunt – un effort accru est mis en œuvre, en réduisant à 3,05 % le poids de ces charges alors que, en 2010, sur le budget que nous exécutons actuellement, elles totalisaient 3,5 %. Tout ceci devrait nous permettre de poursuivre un autofinancement suffisant, afin de réaliser notre programme d'investissement sans pour cela avoir trop recours à l'emprunt, lequel est stabilisé depuis plus de quatre ans. Je ne reprendrai pas le détail des autorisations de programme qui figurent dans votre rapport, mais il est constitué par des travaux essentiels et je cite notamment pour exemple le réaménagement de la rue de Clermont, à poursuivre assidument sachant que la première tranche de travaux est déjà largement avancée. Vous avez pu constater une nouveauté dans ce rapport qui démontre le souci de transparence de notre équipe municipale : c'est l'audit de la dette à travers toutes ses composantes, réalisé par un organisme indépendant. Nous avons voulu, sous l'autorité de Madame le Maire, que cet audit soit présenté lors du débat d'orientations budgétaires car c'est le meilleur moment pour le faire, le moment où nous devons définir, tous ensemble, opposition et majorité confondues, ce que sera le prochain budget. Mes chers collègues, dans la raison et dans le droit, c'est le moment de présenter des remarques positives sur lesquelles nous pourrions véritablement construire le prochain budget.

M. VIGUIER : Madame le Maire, chers collègues. Avant d'aborder dans le détail les orientations budgétaires contenues dans votre rapport, permettez-moi tout d'abord de revenir sur le contexte général qui entoure cette préparation budgétaire. Car il faut en effet replacer notre débat d'orientations budgétaires dans son contexte. Un contexte de crise économique, sociale et financière, mais aussi un contexte de remise en cause profonde et brutale de la fiscalité locale, mais aussi de l'organisation des collectivités territoriales. Il ne s'agit pas pour nous, ici, de faire je ne sais quel débat de politique nationale, mais plutôt de constater ce que sont pour notre ville et pour ses habitants les conséquences concrètes de certaines décisions législatives récentes. Evidemment, je ne vais pas procéder – comme vous l'avez fait dans votre rapport – un assez grossier copier-coller des fiches argumentaires du gouvernement Sarkozy-Fillon – je vous laisse le soin de faire la publicité de vos amis et il faudra

en effet beaucoup de marketing, de sainte-utopie, pour rappeler vos termes, et pas mal de contre-vérités, aussi, pour convaincre les Beauvaisiens des bienfaits des politiques conduites par vos amis de l'UMP. Sur le contexte économique et social tout d'abord, vous écrivez ainsi à la page 2 de votre rapport, comme de braves petits soldats de l'UMP, je vous cite : « *le projet de loi de finances 2011 a été construit dans un contexte de reprise économique et parachève l'importante réforme de la fiscalité locale.* » Fin de citation. Mais vous concluez ce même rapport, page 34, en déplorant, je vous cite toujours : « *une crise économique et financière qui perdure, impactant le dynamisme des ressources des collectivités locales et le gel des concours financiers aux collectivités sur trois ans.* » Fin de citation. Une situation que vous qualifiez de « conjoncture difficile » pour les collectivités locales. Ainsi, Madame le maire, vous aviez entamé la rédaction de ce rapport, en tentant de réaliser la promotion d'un gouvernement aux abois, et vous le concluez avec un peu moins de certitudes et d'entrain, et avec sans doute de réelles inquiétudes sur les capacités de nos collectivités à agir dans les prochaines années. Car nous bâtissons, au travers du débat de ce soir, un exercice budgétaire pour l'année 2011, qui sera d'abord marqué par un recul important des dotations de l'Etat à notre collectivité. C'est vous qui l'écrivez. Par de nouveaux transferts non compensés comme nous l'examinerons tout à l'heure au sujet du logement social, par des demandes économiques et sociales accrues par la crise, venant de nos concitoyens ; auxquels vous aurez bien du mal à apporter des réponses concrètes dans ce contexte. Et tout cela au nom du fait que vos amis du gouvernement ont décidé, je vous cite encore, « *d'associer pleinement les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances locales.* » C'est-à-dire, en fait, de faire payer aux collectivités – qui votent pourtant chaque année un budget strictement équilibré en dépenses et en recettes – le déficit abyssal des comptes de l'Etat, creusé ces dernières années par les gouvernements UMP au moyen notamment du célèbre bouclier fiscal et autres exonérations de cotisations sociales pour certaines entreprises, exonérations aussi abusives qu'inutiles sur le plan économique. Cela est notamment démontré ces derniers jours par la Cour des comptes mais il est vrai aussi qu'autant de petits cadeaux coûteux, pour une certaine clientèle électorale. Venons-en maintenant à la structure même des finances beauvaisiennes. En ce qui concerne la section de fonctionnement, examinons vos prévisions de recettes et constatons tout d'abord, sur les trois prochaines années retenues dans votre prospective, que les produits des services – c'est-à-dire ce qui sera acquitté par les Beauvaisiens au titre des tarifs payés par les usagers pour bénéficier de certains services locaux – que ces ressources vont croître, dans vos prévisions, de 300 000 € en 2012, essentiellement, il faut le dire, en raison du doublement programmé des tarifs de la restauration municipale. Car cette hausse en 2012, que vous aviez initialement programmée l'an passé pour 2011, a été décalée de quelques mois par votre décision de prolonger jusqu'à l'été 2012 la diminution des tarifs de cantine, décidée dans la précipitation durant votre campagne des élections régionales. Il fallait bien sauver les meubles et tenter de noyer le poisson, après le coup de matraque fiscale donné au Beauvaisiens à l'automne dernier. Sans doute pourrez-vous confirmer ce soir cette prochaine hausse des tarifs de la restauration qui, seule à nos yeux, peut expliquer une prévision de croissance de vos recettes dans ce domaine de 300 000 € en un an, soit une hausse soudaine de près de 8 %. Autre recette particulièrement revalorisée par vos soins depuis un an, les contributions directes, c'est à dire le produit de la fiscalité communale et je rappelle ici que ces recettes fiscales étaient de 53 M€ en 2009, qu'elles sont passées à plus de 58 M€ en 2010 et que vous les prévoyez encore en hausse de près de 2 M€ supplémentaires d'ici à 2013, où elles devraient atteindre, selon vous, plus de 60 M€, soit une progression de 7 Millions de recettes fiscales supplémentaires, 7 M€ supplémentaires de ponction fiscale supportés par les contribuables beauvaisiens, ce qui représente une évolution de plus de 13 % en quatre ans : nous sommes quand même assez loin de la fameuse maîtrise

fiscale dont vous nous rebattez assez régulièrement les oreilles à chacun de nos débats budgétaires. Cette situation, je vais le rappeler, est le résultat de vos décisions, Madame le Maire et chers collègues de la majorité, prises en 2008, d'alourdir les taux de la fiscalité communale de 8 % et surtout de supprimer l'abattement général à la base de 15 % pour le calcul de la taxe d'habitation, un abattement général à la base qui, pourtant, allégeait la charge de tous les Beauvaisiens, et d'abord celle des familles les plus modestes. Sans oublier, bien sûr, la réduction des abattements pour charges de familles. Autant de décisions qui ont été prises par votre municipalité, et dont nous vous avons immédiatement démontré les conséquences redoutables pour nos concitoyens, malgré notre légendaire inexpérience, Monsieur JULLIEN – mais parfois, il s'agit d'incompétence, les noms d'oiseaux changent au fur et à mesure des Conseils municipaux. Aujourd'hui, c'était l'inexpérience, la dernière fois c'était l'incompétence mais pourtant – et les procès verbaux du conseil municipal en attestent – dès le mois de septembre 2008, lorsque vous avez supprimé ou renié les abattements à la base, nous vous avons mis en garde, chiffres à l'appui, précisément sur les conséquences que cela allait avoir sur les finances et sur la charge fiscale de nos administrés. Nous vous l'avons démontré à l'euro près, et déjà à l'époque, vous avez parlé de notre inexpérience et notre incompétence. Il faudrait un peu changer de musique, parfois. A savoir que nous vous avons démontré la réalité, soit une hausse moyenne de 30 à 35 % de la part communale de la taxe d'habitation, ce qui représente un surcoût moyen à payer, par famille, de 150 à 200 € supplémentaires. Encore cette somme doit-elle être multipliée par deux puisque l'addition est au moins aussi salée en cet automne 2010, pour les Beauvaisiens, en raison du fait, notamment, que vous ne nous avez, une nouvelle fois, pas écouté et que vous avez refusé toute mesure permettant de réparer, dès 2010, le lourd préjudice causé aux Beauvaisiens. Je voudrais aborder une autre conséquence, encore plus révoltante, de vos choix fiscaux. Des choix qui ajoutent l'injustice la plus profonde au matraquage fiscal généralisé. En décidant délibérément, comme vous l'avez fait, malgré nos mises en garde et nos démonstrations précises et chiffrées, de faire essentiellement progresser vos recettes fiscales en vous attaquant aux abattements à la base, vous avez rendu éligible à la taxe d'habitation de très nombreuses familles beauvaisiennes, particulièrement modestes, et qui, en raison de leurs faibles ressources et de la faible valeur locative moyenne de leur logement, étaient jusqu'à présent exonérées de cet impôt, parfois depuis dix, quinze ou vingt ans. Des centaines, et sans doute des milliers de contribuables pauvres de Beauvais ont dû, l'an passé – et pour certains, cette année, pour la première fois – acquitter une taxe d'habitation de 300 à 400 €, correspondant parfois à un mois complet des ressources de la famille. Face au désarroi et à l'incompréhension des Beauvaisiens, vous avez refusé de réparer... mais si, je vous assure, chers collègues, je vous assure, nous n'avons pas dû rencontrer les mêmes. Des gens qui vivent avec 300, 400, 450 € par mois, il y en a beaucoup dans notre ville et ceux-ci ont perçu soit l'an dernier, soit cette année pour la première fois, une taxe d'habitation dont le montant est de 200, 300 ou 400 €, c'est-à-dire l'équivalent d'un mois de ressources pour la famille. Face au désarroi et à l'incompréhension des Beauvaisiens, vous avez refusé de réparer le préjudice en 2010 et vous n'avez consenti qu'à une revalorisation, en trompe l'œil, des abattements pour charges de familles que vous aviez baissés l'année précédente. Des dispositions qui, ainsi que vous l'indiquiez dans votre rapport, pourraient concerner à peine un tiers des contribuables beauvaisiens qui, en moyenne, verraient leur fiscalité communale réduite de l'équivalent – je vous ai fait le calcul – de 29 € en moyenne par foyer. C'est-à-dire les 250 000 € que vous entendez provisionner, si je puis dire, qui seraient répartis entre 8 600 contribuables beauvaisiens. Ainsi, les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Pour deux contribuables sur trois, vous n'envisagez aucune mesure de réparation, aucune correction concrète, du matraquage fiscal que vous leur avez imposé en 2009, puis en 2010, pour un montant cumulé moyen de 300

à 400 € par famille. Et pour le tiers restant, des contribuables beauvaisiens, vous allez leur restituer moins de 30 €, c'est-à-dire un cinquième à peine de ce dont vous les avez privés, en pleine crise économique et sociale, et alors que leur pouvoir d'achat est déjà mis à rude épreuve par vos amis du gouvernement. C'est cela, la réalité de la fiscalité dans notre ville, qui contrairement à ce que vous tentez de faire croire est une ville, Beauvais, dont les contribuables sont bien davantage soumis à l'impôt que ceux des villes de même taille, ainsi que les chiffres du Ministère de l'Intérieur, peu suspect de sympathie socialiste, communiste ou écologiste, l'attestent, année après année. Notamment le ratio relatif au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Et puis, Madame le Maire, comment passer sous silence les conséquences sur les recettes de notre ville de la suppression de la taxe professionnelle, seule ressource jusqu'alors de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis ? Or, comme d'année en année, et nous l'avons très fréquemment souligné, vous avez opéré un nombre conséquent de transferts, de compétences et de charges, de notre ville vers l'Agglomération, c'est peu dire que l'amputation d'une partie de ces ressources va, par ricochet, dangereusement peser sur l'équilibre financier de notre commune. Vous le soulignez vous-même, en constatant une baisse notable des dotations versées à notre ville par la Communauté d'agglomération. La tendance est identique, hélas, avec les concours financiers de l'Etat qui, je l'ai dit, seront à la baisse, en raison de leur gel décrété par le gouvernement Fillon. Une baisse encore amplifiée par le recul démographique constaté dans notre ville, car Beauvais, vous l'écrivez vous-même, a perdu 1 000 habitants entre 2008 et 2010 et c'est aussi cela votre bilan municipal, Madame le Maire, une baisse de la population constatée ces dernières années. Vous dépensez d'ailleurs, à l'heure actuelle, l'argent de la commune – peut-être pourrions-nous faire mieux avec cet argent public – dans une campagne d'affichage sur le thème, je vous cite : « Beauvais, la ville où il fait bon grandir. » Mais vous auriez pu, mais vous auriez dû, Madame le Maire, écrire pour tenir compte de la réalité de beaucoup de nos administrés, « Beauvais, la ville d'où il fait bon partir ! » Car plusieurs centaines de Beauvaisiens ont quitté notre ville, ces dernières années, en raison des carences de votre politique, dans plein de domaines comme celui du logement, notamment, et en raison du matraquage fiscal que vous leur avez imposé depuis un an. Et puisque nous parlons de choix budgétaires, constatons que vos orientations, depuis près de dix ans, dix ans déjà, dans le domaine du logement par exemple, ont surtout produit cette fuite des Beauvaisiens vers des communes rurales du Beauvaisis qui, elles, voient leur population progresser. Face à ce recul des recettes, lourdement compensées par des hausses inédites de la fiscalité communale et des tarifs communaux, je le rappelle, vous opposez des prévisions de dépenses de fonctionnement à la hausse malgré une mutualisation accrue des services avec la Communauté d'agglomération, qui fait d'ailleurs dire à un nombre croissant d'élus ruraux du Beauvaisis que les habitants de leur village paient de plus en plus les services de la ville de Beauvais. Des dépenses de fonctionnement à la hausse, alors même que vous rognez de plus en plus sur certains services publics locaux, et je fais évidemment ici référence à ceux de la restauration municipale, à ceux des centres de loisirs ; alors aussi que de nombreux non-remplacements de départs d'agents municipaux pèsent lourdement sur les conditions de travail du personnel communal, particulièrement, nous semble-t-il, dans les services techniques, qui vous l'ont d'ailleurs fait savoir récemment. Venons-en maintenant à la section d'investissement, point sur lequel, je tiens à le signaler, un grand flou semble régner, tant en recettes qu'en dépenses. En recettes, à noter tout d'abord, un recours à l'emprunt prévu, en progression de 10 M€ annuels en 2011 et puis près de 11 M€ supplémentaires en 2013 alors que les concours et subventions des partenaires, vous le soulignez – et notamment du Département et de la Région – devraient rester, dites-vous, à un niveau élevé malgré des réformes législatives et une conjoncture économique faisant peser sur elles, comme sur notre ville, de réelles incertitudes

sur l'avenir. Quant aux dépenses d'investissement, leur montant global devrait progresser, nous dites-vous, de 400 000 €, entre 2011 et 2013. Soit deux fois moins vite que le recours de la Commune à des emprunts nouveaux. Vous allez deux fois plus emprunter que vous n'allez faire progresser vos investissements. C'est tout de même le signe d'un recul de nos capacités propres d'investissement et d'une dégradation de nos finances communales. La plupart des opérations mentionnées s'inscrivent d'ailleurs dans la continuité des années précédentes, sont en général la poursuite ou la finalisation d'opérations déjà engagées, parfois depuis plusieurs années, mais nous notons, hélas, trois fois hélas, votre entêtement à envisager, ainsi que vous l'avez mentionné dans votre rapport, l'inscription de crédits pour des travaux nécessaires à l'aménagement d'un centre commercial place du Jeu-de-Paume. Ce projet, dont nous continuons à penser qu'il est un mauvais projet pour notre ville, pour son équilibre commercial, pour son cadre de vie, ce projet dont nous ne savons plus grand-chose aujourd'hui, sur lequel vous ne nous fournissez aucune information, ni à notre assemblée, ni aux Beauvaisiens depuis des mois. Mais vous avez déjà prévu d'engager des dépenses l'année prochaine. C'est formidable. Et puis, ce mauvais projet dont nous constatons au regard de ce rapport d'orientations budgétaires, qu'il va donc peser sur les finances de la ville alors que vous nous aviez dit qu'il ne devrait rien coûter, c'était votre engagement. Mais il est vrai que nous savons maintenant, ainsi que les Beauvaisiens, ce que valent vos engagements. Alors, et pour conclure, votre rapport d'orientations budgétaires fait un peu facilement l'impasse, sans doute par pudeur politique, sur les difficultés et les incertitudes que fait peser le gouvernement sur l'action et les moyens d'action de notre collectivité. Il dessine par ailleurs un avenir bien sombre pour les familles beauvaisiennes qui vont continuer à supporter une fiscalité communale très lourde, particulièrement injuste, en contrepartie de services publics locaux qui vont être en recul, alors même que notre ville semble se préparer à devoir réduire ses investissements dans les prochaines années, brader, hélas, son patrimoine à des investisseurs privés pour sauver les apparences et effectuer un recours encore plus accru à l'emprunt pour continuer à agir par ses propres moyens. C'est peu de dire, Madame le Maire, que nous ne partageons pas vos orientations budgétaires, qui ne sont rien d'autre que le reflet de vos orientations politiques. Des orientations politiques qui font tant de mal, depuis tant d'années, aux Beauvaisiens, notamment, et contre lesquelles nous nous battons chaque jour, avec un nombre croissant de nos concitoyens.

M. CHENU : C'est toujours difficile de passer après le leader de l'opposition, qui a un discours un peu décalé, un peu recyclé depuis le débat des orientations budgétaires de 2008 et après Jean-Marie JULLIEN qui nous a présenté de façon très complète, la logique budgétaire qui nous anime pour l'année à venir. J'aimerais juste vous rappeler la logique qui est la nôtre et les perspectives que nous essayons de dessiner à travers ce budget, que j'appellerais un budget-courage et que nous allons essayer de construire ensemble, malgré vous, certainement malgré vous. Ce budget-courage, nous vous le proposons car il est le fruit de choix qui sont lucides, qui sont pragmatiques, qui sont justes et qui sont cohérents. Ce sont les quatre axes qui ont animé notre réflexion à la veille de ce débat budgétaire. Moi, je dis un « budget-courage », j'aurais pu dire aussi un « budget-ambition ». Budget-courage, ça me fait penser évidemment, sous l'égide – pour ceux qui aiment Brecht, et je suis sûr que Thierry AURY va apprécier – de Maire-courage. Vous voyez le jeu de mots tout à fait sympathique, mais dans lesquels vous allez retrouver toutes les priorités qui sont les nôtres depuis 2001. Il n'y a pas de surprise, dans ce budget ! Effectivement, il n'y a pas de surprise. Avec obstination, nous, nous avons choisi de privilégier la qualité de vie et le cadre de vie, la solidarité et la sécurité. Ces priorités, ce sont les nôtres, [Mme HOUSSIN intervient hors-micro de façon inaudible], ces priorités, ce sont les nôtres, Sylvie HOUSSIN, nous ne l'entendons pas beaucoup mais lorsque nous l'entendons, ce

n'est quand même pas très agréable. Ces priorités, fortes, sont toujours d'actualité. Elles demandent un long travail, elles sont aussi le fruit de choix budgétaires assumés, en particulier de vous proposer cette année un véritable geste fiscal en direction des Beauvaisiens, parce qu'en fiscalité comme dans la vie, après l'hiver vient le printemps. Caroline CAYEUX l'a dit, ce budget sera stable et maîtrisé, ce budget, il est courageux car il fallait préserver des tarifs municipaux au plus bas, ne pas faire exploser notre dette et pour autant, aller de l'avant. Alors, nous n'en tirons aucune gloire, nous ne sommes pas là en train de nous vanter, nous avons juste conscience d'être sur le bon chemin, et cela, ce n'est pas nous qui le disons. Je lisais encore dans l'excellent « Observateur de Beauvais » ces derniers jours que la taxe d'habitation qui attend les Beauvaisiens s'avère sensiblement inférieure à la moyenne des villes de même strate. Alors, j'espère que cette justesse de gestion nous vaudra quelques compliments d'une opposition qui, dans les collectivités qu'elle gère – vous parliez tout à l'heure de la dette, cher Thibaud VIGUIER – comme à la Région, où vous siégez, vous avez, vous, laissé filer l'encours de la dette de plus de 300 % en deux ans. Cela relativise un peu vos leçons de gestion. C'est un budget courage car il ne vient supprimer aucune politique publique, aucun engagement de la Ville, au contraire : il confirme tous les engagements. C'est un budget-courage qui bénéficie aussi du soutien de l'Etat à l'heure actuelle où les pleurnicheries, toujours sur le supposé désengagement de l'Etat, sont légion dans telle ou telle collectivité. On en a bénéficié dans le passé du soutien de l'Etat, heureusement ! D'ailleurs, à travers le plan de relance, je crois que, au quartier Saint-Jean, on peut s'en féliciter, alors même qu'en France, il y avait moins 25 % de recettes, on a quand même bénéficié d'un certain nombre de soutiens de l'Etat, et cela continuera. Je pense en particulier aux travaux qui seront faits à la Cathédrale. Donc, de toute façon, ici, il n'y a pas de surprise. Simplement, lorsque vous parlez de la réforme des collectivités locales ou de la suppression de la taxe professionnelle, vous prenez vraiment les gens pour des imbéciles, ce n'est même pas voté, les réformes ne sont même pas votées, elles passent en commission mixte paritaire le 3 novembre, elles ne sont même pas votées !

M. VIGUIER : Monsieur CHENU, ça fait un an...

M. CHENU : Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas coupé la parole. La réforme des collectivités locales n'est pas votée, elle sera votée le 3 novembre, nous ne pouvons donc pas en supporter les conséquences bien évidemment, ça me semble être la base de toute action. C'est un budget-courage car il priorise le cadre de vie et le logement à l'heure où les collectivités que vous gérez, là encore, font des choix qui abandonnent ces priorités du développement durable, par exemple, et Jean-Luc BOURGEOIS pourrait vous en parler. Nous, nous allons continuer à en faire un axe fort avec la mise en œuvre du plan vert, je ne suis pas le mieux placé pour en parler, Jean-Luc BOURGEOIS le fera très bien, je l'imagine. À l'heure où perdure – là encore, ce n'est pas nous qui le disons – un véritable déficit du logement dans notre département et dans nos villes, nous, nous avons fait le choix d'un programme ambitieux. Je lisais, cette semaine encore, les déclarations de Sylvie HOUSSIN lorsque la presse titrait « Il n'y a pas assez de logements dans l'Oise » Sylvie HOUSSIN propose quelque chose de très intéressant : un séminaire sur l'habitat en fin d'année. Pourquoi pas. En fin d'année... Heureusement, elle ne précise pas laquelle, 2012, 2013, 2014... Ecoutez, oui, c'est bien, les séminaires, c'est bien de parler, mais nous, nous avançons. Nous avons un programme qui s'appelle « Plan 4 000 clés » à Beauvais. Moi, je me suis renseigné aujourd'hui, où nous en étions de ce programme 4 000 clés : nous n'avons jamais construit autant de logements dans notre ville ! Jamais ! On n'en a jamais construit autant ! Non ! A Beauvais, 647 logements construits depuis 2006, 189 construits en 2010 auxquels il faut ajouter 1 703 logements en attente de livraison et dont les permis de construire ont déjà

été accordés, 121 logements dont les permis sont en cours, c'est-à-dire que nous sommes déjà à 62 % de l'objectif qui est atteint. Alors, ce n'est peut-être rien, ce n'est peut-être pas suffisant, j'en ai bien conscience. Ce n'est jamais assez, ce n'est jamais suffisant mais enfin, admettez quand même les choses. Il ne s'agit pas d'affabulations. Il se passe quelque chose sur le logement à Beauvais et en quatre ans, nous avons fait la moitié du chemin et nous allons continuer, évidemment. C'est une réponse concrète, je trouve, à des allégations que vous avez formulées, en disant que nous ne faisons rien pour le logement. Je trouve que c'est un peu gros mais au moins, ça se voit. C'est un budget-courage car il souligne encore cette année les efforts de solidarité que nous faisons envers les plus faibles. Alors, je sais que vous essayez toujours de nous faire passer pour des grands méchants, des gens dépourvus de cœur, etc., je n'ai pas le sentiment d'en avoir moins que vous, mais sur la politique tarifaire, par exemple, nous essayons de la faire la plus juste et la moins élevée possible. Nous sommes en train de travailler sur la création d'outils qui sont destinés à l'insertion et à l'emploi. Nous soutenons le monde associatif, l'effort consenti par les Beauvaisiens en matière fiscale va leur bénéficier et je reviens là-dessus car nous, nous soutenons le monde associatif, sans leur demander de contrepartie en matière de discipline politique, si vous voyez ce que je veux dire, n'est-ce pas ? Ça, ça ne fait pas partie de nos façons de faire et j'ai des éléments évidemment très concrets. Le budget-courage, c'est un budget qui priorise, je l'ai dit tout à l'heure, la sécurité qui, on le sait, demeure une priorité. Nous avons vu que ce n'était pas la vôtre, nous avons eu ce débat plus tôt, nous, nous avons choisi de continuer car nous considérons que le problème est loin d'être réglé. Création d'un conseil de l'harmonie éducative et sociale, ça, c'est pour ceux qui veulent caricaturer notre politique, et puis la poursuite du développement de la vidéo-protection, pour laquelle nous sollicitons aussi l'Etat pour les 400 000 € que nous allons investir. Nous souhaitons que l'Etat participe, nous avons des différences d'appréciation sur la question mais nous, nous assumons notre position car elle donne quelques résultats, soyez-en sûrs. Vous le voyez, nous essayons de maintenir, en tous les cas dans ce domaine, une sorte d'équilibre entre la présence policière et la prévention, entre l'utilisation des technologies et la capacité à dialoguer. Alors, bien sûr, ce débat d'orientations budgétaires insiste sur le fait que l'on ne fait rien seul et, tout à l'heure, Thibaud VIGUIER parlait de recettes à valoriser. Il faudrait déjà qu'elles existent. Parce que vous en parlez mais, aujourd'hui, 600 000 € de demandes d'inscription pour de nouvelles opérations ont été adressées au Département. Nous sommes dans le vague. On ne sait absolument pas à quel niveau nous serons suivis et nous ne pouvons pas compter sur la pugnacité des Conseillers généraux qui sont en place, pour défendre les dossiers beauvaisiens ! Aujourd'hui, nous espérons aussi 1,2 M€ au titre de l'aide aux communes, de la part du Conseil général. Silence radio, flou artistique total, serons-nous aidés, pas aidés, sur quoi ? Rien, personne ne bouge. J'ose espérer que le Département et la Région – Thibaud VIGUIER en parlait, je ne me serais pas permis de parler du Département et de la Région si Thibaud VIGUIER n'en avait pas parlé – mais j'ose espérer que le Département et la Région n'ont pas dépêché Nicolas VIGUIER et Pimprenelle HOUSSIN pour nous endormir parce que c'est la première fois que notre collectivité, c'est charmant pour nous endormir, nous sommes de la même génération, vous voyez à quoi je fais référence. C'est la première fois que notre collectivité doit faire face à ce type de politique sur laquelle on ne nous répond pas et les exemples, nous les avons à l'infini. Alors, vous le voyez, ce budget-courage, il prend tout son sens, nous pourrions aussi parler du Pont de Paris. Quand je vois les représentants du Conseil général me dire : « attention, ville de Beauvais, il faudra mettre la main à la poche ! », alors que le Pont de Paris appartient au Conseil général... Depuis combien de temps ? Depuis très longtemps, j'ai l'ensemble de l'historique, nous pourrions regarder cela. Il faudra mettre la main à la poche : c'est comme si nous, la ville de Beauvais, disions au Conseil général, une école maternelle

menace de s'écrouler, le Conseil général, il faudra mettre la main à la poche ! Non, on ne procède pas ainsi, en général. Et puis, ce budget-courage que nous vous présenterons dans quelques temps, à l'issue de ce débat d'orientations budgétaires, prépare l'avenir, sereinement mais aussi avec une certaine détermination, il accompagne Beauvais dans son développement. Grandir, on le sait bien, c'est trouver un équilibre et l'équilibre, on le trouve entre la responsabilité et l'envie. Nous aussi, nous aurions envie de faire beaucoup plus de choses, croyez-le, nous en sommes persuadés. Mais dans ces « beaucoup plus de choses », je n'ai pas entendu beaucoup de propositions de votre part. Que devrions-nous faire de plus ? De mieux ? Je suis preneur d'idées, des idées, nous en avons tous mais simplement, ce budget, nous le construisons avec responsabilité aussi. Pour finir, car ma petite figure sur Nicolas et Pimprel, vous ne l'avez pas aimée, mais moi, j'aime bien un rappeur qui s'appelle Oxmo Puccino, j'espère que vous le connaissez parce qu'il est talentueux et il dit quelque chose sur l'équilibre que je trouvais bien ce soir : « l'équilibre se trouve entre un flingue et des roses. » Nous n'attendons pas de chez vous, chers collègues, un coup de flingue, nous n'attendons pas de roses, simplement cette année un tout petit peu d'objectivité. La situation est difficile, vous l'avez dit, nous sommes au moins en accord sur ce sujet, un peu d'objectivité, quelques propositions, je n'ai rien entendu jusqu'à présent mais le débat s'ouvre. Un peu de bonne volonté et je suis persuadé que nous réussirons à trouver des terrains d'entente.

M. AURY : Oui, Madame le Maire, j'ai entendu Sébastien CHENU demander que nous vous comparions à « Maire-Courage ». Quand on parlait de « mère-courage », je pensais plutôt à toutes ces mères de famille qui doivent s'efforcer de jongler avec les fins de mois ou aujourd'hui avec les parcours d'obstacles que vous avez décidé d'instituer pour la réglementation des cantines et des centres de loisirs, et je dois dire, plus fondamentalement encore, que lorsque j'entends tout ce qui vient d'être dit, ma réflexion la plus profonde, c'est que vraiment, il va falloir que les Beauvaisiens, les gens s'en mêlent pour que les choses bougent parce que je ne pense pas, malheureusement, que nous convainquions de grand-chose nos collègues de la majorité municipale ce soir. Des gens aujourd'hui descendent en masse et ils seront encore plus nombreux demain pour les retraites. Je pense que, de la même manière, une forte intervention des gens est nécessaire pour modifier des choix qui sont pris en leur nom, mais dont ils ont à subir, souvent, largement, les conséquences. Je dois dire que, lorsque j'ai lu ce document, c'est un document incroyable car six pages, d'abord, sont en fait, en creux, un véritable acte d'accusation contre la politique du gouvernement que vous soutenez, qui nous expliquent en long, en large, en travers toutes les amputations de dotations que l'Etat fait en direction des collectivités, qui nous justifient complètement le fait que l'on va supprimer un fonctionnaire sur deux – c'est extraordinaire, quand on entend le numéro qu'on nous a fait tout à l'heure pour défendre les agents des services publics ; qui nous expliquent que le budget de l'Etat va pouvoir faire des économies avec la réforme des retraites – c'est écrit dans le document, il faut quand même le lire ; qui nous expliquent les suppressions des niches ou des mesures fiscales. Alors, évidemment, les mots « niches fiscales », c'est devenu à la mode, il s'agit d'un fourre-tout d'autant plus pratique qu'en fait, il n'y a que les gros chiens qu'on ne sort pas des niches. Et, effectivement, vous ne dites toujours pas un mot sur ce scandale absolu qui fait que dans notre ville, ce sont les seuls qui n'ont pas eu un centime d'impôts en plus et qui cette année, rebelote, ce sont les trois cents familles les plus riches de cette ville, parce qu'elles sont protégées par ce fameux bouclier fiscal. Cela, on n'en dit pas évidemment pas grand-chose. En revanche, il est plus simple d'aller s'attaquer aux grands avantages dont bénéficiaient les jeunes couples ou les veuves. Il y a d'abord toute cette première partie. Puis, on nous explique que ça va continuer, y compris avec la suppression de la taxe professionnelle qui est déjà intervenue. Alors, cette année, nous sommes res-

tés, pas tout à fait mais à peu près la tête hors de l'eau, puisque l'Etat a compensé pour mieux faire passer les choses, il l'espérait au moment des élections régionales. Mais là, nous naviguons complètement à vue sur la suite, on nous explique quand même que l'Agglomération – puisque la taxe professionnelle sur le Beauvaisis, c'est intégralement l'Agglo qui la perçoit – va diminuer de 14 % ses dotations à la ville de Beauvais, conséquence de ses difficultés financières. C'est écrit également dans le document d'orientations budgétaires. Et puis, on nous dit aussi que nous allons devoir nous attendre, pour l'année qui vient, comme c'était déjà le cas pour cette année, à des hausses de l'eau, du gaz, de l'électricité, des assurances, toutes choses qui, d'une manière ou d'une autre, relèvent des choix que vous avez faits de privatiser massivement tous ces secteurs dans le pays ces dernières années. Nous avons donc une première série de pages – quel acte d'accusation contre la politique que vous soutenez – et malheureusement, j'en doute fort car vous recevez beaucoup de médailles. Une année, c'est Monsieur FILLON qui vient vous la remettre, une année, Monsieur WOERTH, décidément, vous avez des parrains de grande envergure. Mais je n'ai pas entendu dans vos discours de remerciements le moindre mot sur la politique qu'ils menaient et leurs conséquences sur les Beauvaisiens. Ensuite, nous avons toute une série de pages, qui sont une série de comptes d'apothicaire, où on essaie de bricoler entre ce que nous allons perdre et ce que nous allons essayer de rogner, ici ou là, sur des budgets et qui se traduit concrètement, comme déjà dit, sur des services municipaux parce que vous ne m'enlèverez pas de l'idée que ce qui se passe sur les cantines et les centres de loisirs relève d'abord d'une décision budgétaire ; vous ne m'enlèverez pas de la tête que ce qui s'est passé sur certaines lignes de bus relève aussi de choix budgétaires. Aujourd'hui, combien de services aux services techniques qui, hier, fonctionnaient en régie sur bien des secteurs, ne sont plus que des peaux de chagrin avec, d'ailleurs des personnels, atterrés de ce qu'ils voient car ils avaient une conscience professionnelle, ils aimaient leur travail, ils rendaient des services pour les habitants de cette ville et aujourd'hui, ils sont malheureux de voir comment est maltraité le service public municipal, j'en parlais encore avec des agents ce matin même. On a donc toute cette série de pages où vous nous annoncez, au hasard des lignes, qu'il va falloir s'attendre, malgré l'énorme augmentation d'impôts qui est intervenue l'an dernier et que l'on conserve intégralement cette année – car vous qui êtes toujours à remettre en cause des acquis, celui-là est conservé pour les Beauvaisiens, si je puis dire. On nous annonce donc que dès 2012, il y aura à nouveau + 800 000 €, c'est toujours dans le document, par an, de taxes et d'impôts, c'est-à-dire que l'on ne va pas s'arrêter à ce stade mais que vous allez continuer. En revanche, effectivement – et Monsieur JULLIEN, vous avez eu raison de lire attentivement ce qui était diffusé dans la ville ces derniers jours – par contre vous refusez de revenir sur la suppression de l'abattement général à la base, que vous avez votée l'an passé, abattement général à la base qui s'applique à toutes les feuilles d'impôts mais profitent proportionnellement plus aux petites et moyennes bases locatives et qui est la principale raison de l'énorme augmentation des impôts dans cette ville. Donc, effectivement, j'assume les propositions qui sont défendues dans les lettres à la population dont vous parlez. Oui, je souhaite que nous remettions en place cet abattement général à la base ; oui, je souhaite – et puisque vous nous faites voter des motions, puisque vous voudriez les faire voter aux Parlementaires, que n'a-t-on voté une motion demandant le rétablissement de la taxe professionnelle puisque, d'après Monsieur CHENU, cela n'est pas encore réglé. Nous sommes disponibles pour voter immédiatement une telle motion et une taxe professionnelle, je l'ajoute, pas identique à celle qui existait, mais une taxe professionnelle qui soit plus juste ; c'est-à-dire moins lourde pour les petits artisans, pour les petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois mais plus lourde, oui, pour les banques, les compagnies d'assurances, les chaînes de supermarché. Oui, j'assume de demander que l'on mette au niveau maximum le versement

transports qui permettrait d'alimenter le développement des transports et des déplacements dans notre agglomération, sans prélever davantage sur les ménages. Oui, j'assume ces propositions. Et d'ailleurs, je vais vous demander encore une fois cette année, Madame le Maire, de répondre à une question : vous engagez-vous à ne pas créer de taxe sur les ordures ménagères, comme vous l'avez fait étudier par la Communauté d'agglomération pour compenser la suppression de la taxe professionnelle ? J'aimerais vous entendre à ce propos. Et, j'en terminerai là, cela nous donne effectivement un document, au global, qui nous amène vers un budget de résignation, un budget de régression où vous continuez à la fois d'approuver toutes les conséquences de la politique gouvernementale et en même temps de décider, sans les Beauvaisiens, des choix qui doivent être faits et qui les concernent au premier chef et il existe plusieurs exemples qui sont cités : pourquoi avez-vous fait un grand forum, ici, il y a deux jours, où des critiques très fortes sont venues contre ce projet que vous voulez absolument imposer aux Beauvaisiens, contre vents et marées, le projet HAMMERSON sur la Place du Jeu-de-Paume qui va coûter bien plus qu'on ne le dit, d'une part, en termes d'aménagement aux Beauvaisiens, et qui leur coûtera, plus fondamentalement sur la durée, une faillite du petit commerce de cette ville et une régression du centre-ville de Beauvais. Effectivement, nous avons du mal à nous retrouver dans ce document d'orientations budgétaires sur lequel, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de vote et nous souhaiterions bien évidemment une toute autre politique que celle qui est développée ici, qu'elle soit sur le plan national ou local mais les deux, puisque vous en faites la démonstration dans votre document, sont totalement liées.

M. JULLIEN : J'ai écouté avec beaucoup d'attention, mon cher Thierry AURY, vos déclarations et je suis navré de constater que vous persistez et signez, vous revendiquez même ce que vous avez écrit dans votre tract, à travers les propositions faites. Nous allons essayer d'analyser un peu ces propositions en matière d'amélioration du budget municipal. J'en entends quelques-unes : « instauration d'une taxe professionnelle pour les banques, modérée pour les petits artisans » : à l'heure actuelle, il ne semble pas que le Conseil municipal ait le pouvoir d'instaurer ce type d'impositions, en tout cas, ce n'est pas prévu par la loi. Deuxième chose, vous nous proposez, comme je le disais tout à l'heure – et j'avais bien compris, à la lecture de votre tract, que vous souhaitiez que nous remettions en place l'abattement à la base sur la taxe d'habitation – je disais tout à l'heure que c'était 5 M€ de pertes à ce niveau, mais par ailleurs, vous demandez également une augmentation des dépenses en matière de personnel municipal, en matière de régime municipal et, si je regarde bien, je suis en train de me demander : comment faisons-nous pour équilibrer les budgets ? Alors, certes, il existe quelques maires courageux, en France, qui ont décidé d'affronter la légalité. Ils ont accepté de voter des budgets en déséquilibre mais ils savaient parfaitement que leurs budgets seraient complètement retoqués par le contrôle de légalité et c'est ce qui s'est effectivement passé : en clair, ils n'ont pas eu à supporter sur le plan légal, sur le plan matériel, les décisions qu'ils avaient fait prendre à leur Conseil municipal de faire voter un budget en déséquilibre, sur lequel les recettes ne couvraient pas les dépenses et c'est le Préfet qui a été amené à prendre cette responsabilité, ce qui a permis, d'ailleurs, à ces maires de dire, très courageusement : « *ce n'est pas ma faute, c'est le représentant de l'Etat qui est coupable de cette forfaiture.* » Maintenant, je voudrais revenir sur quelques chiffres qui ont été cités tout à l'heure, dans lesquels notre gestion municipale doit être considérée comme pique pan même s'il n'y a aucune proposition réaliste, concrète, légale à notre niveau. Quelques chiffres. Je relève ces éléments de Bercy – il y a un site assez intéressant qui permet de recenser tous les chiffres des collectivités territoriales de France et notamment les bases au niveau de chaque commune. Celles de Beauvais sont assez intéressantes :

- **Taxe d'habitation, en euro par habitant, à Beauvais :** 1 071 € ; moyenne de la strate : 1 137 €. Nous sommes

donc largement en dessous de la moyenne nationale. Moyenne nationale, je le précise, pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants, toute chose comparable par ailleurs ;

- **Produit des impôts locaux :** 178 et 207, moyenne de la strate, nous sommes en dessous ;

- **Taux :** nous sommes à 16,6 alors que la moyenne de la strate est 18,7 %.

Franchement, de quoi avons-nous effectivement à nous plaindre ? Et même, à ce niveau, en étant en dessous de cette moyenne nationale, il faudrait trouver d'autres ressources si vous voulez qu'on baisse encore les taux d'imposition car, si j'ai bien compris, vous souhaitez, puisque la législation ne nous permet plus maintenant de remettre en place pour 2011 l'abattement à la base sur la taxe d'habitation, vous auriez peut-être souhaité que nous baissions de manière drastique les taux d'imposition. Mais j'en reviens à mon propos antérieur : comment finançons-nous le service public municipal ? Nous avons parlé tout à l'heure du chapitre relatif aux produits des services municipaux, c'est-à-dire ce que paie chaque Beauvaisien pour les cantines, pour l'entrée dans les piscines et pour d'autres services : je suis désolé, cela correspond en fait à un pourcentage infime du coût réel de ces services publics municipaux puisque si nous revenons à la cantine, quel est le taux de prise en charge par la collectivité publique, c'est-à-dire par l'impôt des repas à la cantine ? Dans le meilleur des cas et pour les familles les plus aisées, c'est plus de 80 % ; pour le pire des cas, c'est-à-dire les familles les plus défavorisées qui paient 0,25 €, c'est 98 %, ce qui est assez normal et qui montre bien le pouvoir redistributif de l'impôt local qui profite quand même à un certain nombre de familles. Il faut être très clair à ce niveau. De toute façon, la règle de l'équilibre réel doit être respectée. J'en termine maintenant sur cet aspect : j'attends toujours, alors que je vous en exhortais tout à l'heure véhémentement, des propositions concrètes qui doivent s'inscrire dans le cadre de pouvoirs réels du Conseil municipal. J'attends de vous que vous puissiez me présenter une recette-miracle qui puisse enfin être intégrée dans notre projet de budget afin que nous puissions faire quelque chose de correct, d'équilibré et de conforme à la loi.

Mme HOUSSIN : Les miracles, ça n'existe pas, Monsieur JULLIEN, vous devriez le savoir. Je voulais vous interroger sur une chose. On voit à travers ce budget les difficultés financières qui sont celles de la ville. Quand on regarde le budget de la Communauté d'agglomération de Beauvais, on voit aussi les difficultés financières qu'elle a pour assumer ses investissements. Elle a du mal, en 2010, elle s'essouffle à essayer de gratter 3 M€ pour arriver à financer un certain nombre de choses. Que ce soit la ville ou la Communauté d'agglomération, les finances publiques vont mal, voilà ! C'est ce que dit ce budget et lorsque vous regardez les autorisations de programmes, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr, comme on dit, pour s'apercevoir que tous les projets présentés sont des projets largement entamés depuis très longtemps et que, malheureusement, aucun nouveau n'apparaît. Si, il y en a un nouveau, dont nous avons entendu parler les uns et les autres, à la fois à la Communauté d'agglomération et dans la presse, qui est un projet de théâtre à 30 M€. Mais non, il n'est pas là, non, attendez ! Ce qui va à la Ville va à la Ville et quand ça nous arrange bien, ça va à l'Agglo, ce qui va à l'Agglo va à l'Agglo ! On ne va pas tout mettre à la Ville quand même. Ces 30 M€, Mme le Maire, vous nous confirmez bien qu'ils sont engagés, que c'est une vision de votre part. Ce serait le site à côté d'HAMMERSON si j'ai bien compris, sur la deuxième esplanade qu'il restera dans cette ville ? C'est une question.

Mme Le MAIRE : Ah, c'est une question. Vous vous interrogez dans votre intervention, c'est ça ?

Mme HOUSSIN : Non, je vous pose la question et je reprendrai après.

Mme Le MAIRE : Ah bon, nous vous répondrons après, alors.

Mme HOUSSIN : Non, non, j'attends votre réponse à ma question.

Mme Le MAIRE : Dites donc !

Mme HOUSSIN : Je pose une question, attendez...

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, vous finissez votre intervention, nous en tirerons les conséquences après. Allez-y !

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, je vous pose une question, ce n'est pas un fantôme, ce théâtre à 30 M€ ? On l'a annoncé dans la presse, on l'a annoncé à la Communauté d'agglomération.

Mme Le MAIRE : C'est un dossier de la Communauté d'agglomération mais je suis contente que vous abordiez le problème du théâtre, parce que, au fond, je n'ai pas le sentiment d'ailleurs que sur le théâtre et sur le label « Scène nationale », vous nous ayez beaucoup soutenus, que ce soit à la Région ou au Département, parce que les échos que j'en ai eus, de l'État, font justement la preuve d'une certaine marche en arrière sur ce dossier...

Mme HOUSSIN : Attendez, Madame le Maire, je n'ai pas fini mon intervention.

Mme Le MAIRE : Vous vous moquez de qui, là ?

Mme HOUSSIN : Là, vous vous engagez sur tout à fait autre chose, je ne sais pas de quoi vous parlez. Ma question n'est pas celle-là, ma question est : aujourd'hui, annoncez-vous la construction d'un théâtre de 30 M€ à Beauvais ? Oui ou non ? Ma question, c'est celle-là ! Dans un premier temps. La scène nationale, etc., tout le monde sait, en ce qui concerne Beauvais, malheureusement, qu'elle est un peu en disparition. Bon, écoutez, je ne discute pas de ça...

Mme Le MAIRE : C'est faux !

M. CHENU : C'est un scandale absolu, ce que vous êtes en train de raconter, c'est un mensonge doublé d'un scandale absolu ! Nous n'avons jamais pu compter sur votre soutien pour obtenir le label « Scène nationale », jamais !

Mme HOUSSIN : Monsieur CHENU, calmez-vous !

M. CHENU : Quelle est la position, justement, de la Région ? Nous n'avons jamais pu compter sur votre soutien !

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, vous ne lui avez pas donné la parole !

Mme Le MAIRE : Alors là, je vous prends les mains dans la confiture !

M. CHENU : Et le label n'est pas en disparition, chère collègue ! Le label n'est pas en disparition, chère collègue, nous en reparlerons !

Mme HOUSSIN : Si tel est le cas, c'est très bien.

Mme Le MAIRE : Quelle passion vous mettez à défendre le Théâtre du Beauvaisis !

Mme HOUSSIN : Ma question à laquelle je n'arrive pas à avoir de réponse : y a-t-il bien dans votre esprit un projet de construction d'un théâtre de 30 M€, oui ou non, et ce projet se localise-t-il normalement... ?

Mme Le MAIRE : Il y a la construction, Madame HOUSSIN, d'un théâtre, cela a l'air de vous passionner, vous avez l'air de le défendre...

Mme HOUSSIN : Je suis beauvaisienne, Madame le Maire ! Je ne suis pas comme Monsieur CHENU, moi, je suis beauvaisienne !

Mme Le MAIRE : Il y a la construction d'un théâtre dans les cartons, oui. Maintenant, le prix a été globalement imaginé à une certaine enveloppe, il s'agit d'une enveloppe TTC et non d'une enveloppe HT et nous sommes bien loin d'un chiffre définitif. Sur le théâtre, permettez néanmoins, puisque vous tendez une perche – enfin, quand même, il serait dommage de ne pas en profiter – de constater le peu de soutien dont jouit ce théâtre du Beauvaisis auprès des autres collectivités. Il bénéficie aujourd'hui pour sa reconstruction – il faut quand même le dire aux Beauvaisiens – du contrat de plan État- Région. Mes chers collègues, quand on fait partie d'un contrat de plan, cela signifie que dans les quatre années qui viennent, l'État va décider de mettre un certain pourcentage dans la construction de ce théâtre. Et je ne vois pas, et je n'arrive pas à comprendre pourquoi les autres collectivités ne poussent pas ce théâtre. Ah, mais je vais vous dire pourquoi : il y a un autre théâtre à Creil. Eh oui ! Nous n'avons pas de chance, nous sommes en concurrence avec Creil, avec Compiègne d'ailleurs, peut-être, cela pourrait beaucoup mieux se terminer que ne le croit d'ailleurs Madame HOUSSIN, j'ai cru le savoir il y a quelques heures justement. Mais, malheureusement, nos collègues, qui auraient dû être nos partenaires, qui auraient dû, dans cette enceinte, défendre, porter haut et fort ce projet de label « Scène nationale » de théâtre à Beauvais, ah non, ils ont dit : cela ne va pas du tout à Beauvais, nous allons défendre Creil ! Mais oui, mes chers collègues, c'est Creil qu'ils défendent !

Mme HOUSSIN : Première nouvelle. Ce n'est pas grave. Donc, je continue mon intervention...

Mme Le MAIRE : Là, Madame HOUSSIN, vous ne répondez pas à la question ! Moi, je dois répondre mais pas vous !

M. CHENU : C'est dur de parler d'un dossier qu'on connaît mal !

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, écoutez ma question et la fin de mon intervention, vous verrez que votre réponse était intelligente. Il n'y a pas de souci. Donc, il y a bien un projet de 30 M€, un théâtre.

Mme Le MAIRE : Non ! Je vous ai dit, Mme HOUSSIN, qu'il y avait une estimation globale...

Mme HOUSSIN : Eh bien moi, j'ai lu 30 M€. Mettons cela de côté. Quoi qu'il en soit, il y a un projet...

Mme Le MAIRE : ... de théâtre, oui.

Mme HOUSSIN : Quoi qu'il en soit, disons qu'il y a une enveloppe financière importante pour un projet structurant de notre ville et qui intéresse tous les Beauvaisiens. Alors, comment se fait-il que nous n'avons vu, dans cette enceinte, ni projet, ni perspectives, ni plan, ni financement, ni localisation, et qu'à aucun moment ce projet de théâtre n'a été présenté aux élus de cette assemblée ? Madame le Maire, je vais vous faire une toute petite proposition, vous verrez qu'elle n'est pas compliquée : êtes-vous aujourd'hui en situation de nous dire si, oui ou non, vous pouvez organiser une séance plénière, à l'ensemble des Conseillers municipaux qui sont autour de cette table ? Sinon, on pourrait penser que vous confisquez l'information, et donc les responsabilités, au seul bénéfice de la majorité. Pouvez-vous vous engager aujourd'hui à monter une séance plénière, dans ce Conseil municipal, pour que nous parlions d'un projet important, d'une masse financière importante que nous aurons du mal à financer, bien entendu, compte tenu de l'état des finances locales, et que vous puissiez le présenter à l'ensemble de vos élus ?

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, écoutez chère Madame, vous allez parler sur un autre ton parce que je n'ai pas de leçon à recevoir de Madame HOUSSIN. Premièrement, ce projet est aujourd'hui à l'état de projet, il est évident qu'il y aura une séance plénière à la Communauté d'agglomération, qui est maître d'ouvrage du projet, à laquelle, nous aurons bien évidemment le loisir d'inviter tous les élus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, il n'y a aucun souci sur la question.

Mme HOUSSIN : Et les élus de votre Conseil municipal, Madame le Maire ?

Mme Le MAIRE : Mais oui, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Non, non, non, elle ne vient pas de dire ça ! Tu n'écoutes pas, Sébastien ! Tu ne t'entends plus parler, là !

M. CHENU : Il ne faut pas s'engager sur des dossiers qu'on connaît mal, Sylvie HOUSSIN ! Et surtout que l'on ne défend pas.

Mme Le MAIRE : J'ai répondu oui. Ma réponse est oui.

M. VIGUIER : Une nouvelle fois, mais c'est comme toujours pour essayer de noyer le poisson, vous procédez par mélange des sujets, en nous parlant et du label...

Mme Le MAIRE : Je m'interroge, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Non, mais dans vos réponses, vous mélangez les deux en parlant à la fois du label « Scène nationale » et d'un projet de théâtre. Vous êtes interrogé sur un projet de théâtre et on peut objectivement, quand même, s'étonner, mais tous autant que nous sommes autour de cette table et je pense, y compris les Beauvaisiens, que cela ne fasse l'objet, à ce jour, d'aucune discussion, d'aucune information de notre Conseil municipal. Vous êtes prêts à faire délibérer l'Agglo, comme vous l'avez fait vendredi dernier...

Mme Le MAIRE : Sur l'endroit ! Sur l'endroit, point.

M. VIGUIER : Mais comprenez bien que c'est quand même complètement incroyable de faire délibérer la Communauté d'agglomération sur la localisation d'un équipement culturel, dont nous ne connaissons rien du contenu, rien du montage ni du coût financiers, mais vous savez déjà où vous allez le faire ! Ces façons de procéder sont assez incroyables mais il est vrai que, à la façon de Molière, vous avez quelque part réinventé le théâtre itinérant à Beauvais, puisque ce théâtre a été, dans votre plaquette de campagne, à Saint-Jean, puis il a été évoqué au Franc Marché, pour contrecarrer notre contreproposition relative à un centre commercial plus modeste et plus adapté à Beauvais, avant de partir, en effet, aux Maréchaux puis d'aller à la prison – il est passé par la case prison mais je ne sais pas si vous avez touché quelque chose – puis revenir un moment sur la Place du Jeu-de-Paume, au cas où ça ne se ferait pas avec HAMMERSON, puis finalement, si j'en crois votre délibération de vendredi dernier au Conseil d'agglomération, de revenir sur l'Esplanade des Maréchaux ! Objectivement, vous avez parfois des projets, cela je vous le reconnais, un peu confus et un peu difficiles à suivre ! Et cela ne manque pas de nous inquiéter un peu. Sur le label « Scène nationale » – parce que c'est un autre sujet et vous essayez de parler des deux, de mélanger les deux – mais le label « Scène nationale » pour le théâtre, je vous rappelle, parce que peut-être cela peut-il échapper à certaines personnes, que ce n'est pas le responsable de quelque exécutif de collectivité locale picarde qui l'accorde, non, franchement, c'est aussi simple que cela, c'est le Ministère de la Culture, qui n'en a pas attribué un depuis quatre ans, qui n'a pas attribué un seul label dans notre pays depuis quatre ans parce que, manifestement – excusez-moi de polémiquer onze secondes avec le pouvoir sarkozyste

que vous soutenez – la culture n'est pas absolument la priorité du Président de la République, élu au suffrage universel il y a trois ans. C'est aussi bête que cela ! Cela fait près de quatre ans qu'aucune scène régionale, départementale, municipale n'a été labellisée « Scène nationale » par le Ministère. Donc, Beauvais est victime, comme sans doute beaucoup d'autres scènes locales, du fait que la culture est aujourd'hui le parent pauvre des politiques sarkozystes que vous soutenez par ailleurs, Madame le Maire, que vous soutenez par ailleurs. Pour revenir – parce que finalement, vous avez toujours le don pour ne pas parler de l'essentiel – à notre débat d'orientations budgétaires, je suis quand même assez étonné du terme qui a été utilisé par notre collègue CHENU, tout à l'heure, à propos de mon intervention, qu'il avait écoutée d'une oreille distraite – mais cela, je ne peux pas lui en vouloir, il en a le droit. Mais de dire que mon discours était un discours recyclé des précédents débats budgétaires : c'est un discours recyclé mais malheureusement, si je fais un discours un peu recyclé, c'est parce que vous avez recyclé à des niveaux historiquement hauts les impôts locaux, une nouvelle fois, cette année ! Et que les Beauvaisiens déplorent que vous ayez recyclé une nouvelle fois et au niveau de l'an passé les impôts locaux que vous leur faites subir cette année ! C'est vous qui avez recyclé les impôts locaux, permettez-moi en effet de rappeler un certain nombre de choses quant à vos responsabilités et quant aux conséquences que cela peut engendrer pour les Beauvaisiens. Moi, je n'aurais pas dit « recyclé » mais j'aurais dit qu'en effet, que j'avais fait preuve d'une certaine constance dans mes propos et je crois que l'opposition municipale fait preuve d'une certaine constance depuis plus de deux ans sur cette question. Et je comprends que cela vous heurte, Madame le Maire, Monsieur CHENU et chers collègues de la majorité, de l'actuelle majorité, je comprends que cela vous heurte. Cela vous heurte car, malheureusement, dans ce domaine, je pense que la constance vous est totalement étrangère. Faut-il rappeler, dans cette assemblée et aux Beauvaisiens présents, qu'à l'été 2008, vous avez augmenté de 50 % les tarifs de la restauration municipale. 51 %, me dirait Olivier TABOUREUX, qui est très précis en matière de chiffres, avant de décider, dans la panique de votre campagne des élections régionales, de diviser par deux ces mêmes tarifs de la cantine municipale, avant, comme il est déjà inscrit dans vos précisions budgétaires, de probablement les doubler à nouveau, dans quelques mois, lorsque vous n'aurez pas d'autres choix pour essayer de boucler vos exercices budgétaires. Drôle de constance que tout cela. De la même manière, c'est vous qui avez décidé il y a deux ans, à l'automne 2008, de diminuer les abattements sur la taxe d'habitation pour charges de familles. C'est bien vous qui avez décidé cela, Madame le Maire ? C'est bien vous, Monsieur JULLIEN, qui avez diminué les abattements pour charges de familles et sur la taxe d'habitation ? Puis, devant le tollé, conséquence de cette décision – enfin, cette décision et bien d'autres qui ont été rappelées ce soir – qui avait revalorisé ces abattements pour charges de familles... Enfin, elle est où, la constance, quand vous changez en permanence de pied sur des sujets importants et que vous pénalisez par là-même les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens ? Objectivement, oui, j'assume avec mes collègues de l'opposition – peut-être de la future majorité – notre constance sur ces questions financières, sur ces questions fiscales, sur ces questions budgétaires et c'est justement votre inconstance chronique, votre gestion au fil de l'eau, qui a mis les finances de notre ville dans de telles difficultés. Et puis enfin, nous reprocher de ne pas avoir de contre proposition à faire à vos orientations budgétaires, aussi floues soient-elles... Enfin, comment agissez-vous au quotidien, avez-vous expliqué clairement aux Beauvaisiens, plusieurs mois à l'avance, que vous alliez augmenter de 30 à 35 % leur taxe d'habitation ? Non, jusqu'au dernier moment, vous vous êtes obstinés à leur mentir, à leur dire que cela n'allait augmenter que de quelques euros, avant qu'ils découvrent la vérité que nous dénoncions depuis plus d'un an. Comment voulez-vous, dans ces conditions, avec un système municipal qui se complait dans le mensonge, que nous puissions faire des contre propo-

sitions ? Et aujourd'hui, autre exemple également flagrant, vous mettez devant le fait accompli les familles beauvaisiennes quant à une nouvelle organisation des inscriptions pour la restauration municipale, pour les centres de loisirs. Quand leur en avez-vous parlé ? Quand en avez-vous fait état dans les conseils d'écoles, où des parents sont représentés par d'autres parents ? Quand en avez-vous fait état, précisément, dans cette assemblée ? Jamais ! Vous mettez les gens devant le fait accompli, vous leur cachez la vérité et après vous vous étonnez que nous ayons un peu de mal, en temps réel, à émettre des contre-propositions ! Mais vous êtes dans le règne de l'opacité la plus complète et de l'embrouille en permanence sur ces questions financières et fiscales. Donc c'est quand même, excusez-moi, un peu difficile, de nous faire ensuite le procès parce que nous n'avons pas fait de contre-propositions chiffrées à votre... finalement, absence de propositions. Dernière chose : j'ai non seulement recyclé mes discours mais je n'ai pas compris à quel point les orientations budgétaires que vous nous présentiez étaient celles d'un « budget-courage », pour citer notre collègue. On aura tout entendu. Mais, objectivement, sur vos orientations, sur le logement dont il semble que nous soyons aujourd'hui la ville la plus dynamique de France dans ce domaine... C'est n'importe quoi ! Quelqu'un peut-il démontrer que les listes d'attente pour des logements dans notre ville ont reculé, ont fondu ? Evidemment pas, vous le savez bien, évidemment pas. La demande de logement social, de logement à loyer modéré n'a jamais été aussi forte, c'est bien le signe que les constructions qui se sont opérées dans notre ville sont très insuffisantes et en général inadaptées à la grande majorité de notre population, ce sont en gros des logements qui sont avec des loyers très élevés, que la plupart des Beauvaisiens ne peut pas occuper ni s'acquitter. Nous parler d'un budget-courage, d'orientations budgétaires-courage, c'est, je crois, totalement hors de propos. Je l'ai démontré tout à l'heure, vous le rappelez dans votre rapport d'orientations budgétaires, aujourd'hui, la population de notre ville baisse en raison des politiques que vous conduisez, notamment en matière d'habitat, alors s'il y a du courage à évoquer, malheureusement, pour beaucoup de Beauvaisiens, c'est « courage, fuyons. »

M. PIA : Monsieur VIGUIER, concernant le logement, je ne sais pas, mais vous êtes sourd à toutes les invitations que nous envoyons en ce moment concernant différentes inaugurations de logements que nous construisons, que ce soit l'OPAC même sur l'ensemble du territoire de la ville de Beauvais, d'autres bailleurs ou des logements privés. Dire qu'à Beauvais, on ne construit pas de logements, c'est vraiment une contre-vérité. Je voudrais vous rappeler, par rapport à la liste d'attente que vous citez, que nous avons des attributions actuelles qui datent de 2010.

M. VIGUIER : Quels logements et pour qui ?

M. PIA : Vous racontez n'importe quoi. Je voudrais aussi vous signaler que s'il existe une crise de logement, elle est également présente dans les villes de gauche. Je n'ai pas pour habitude, mes chers collègues, d'évoquer les affaires de la Région au sein de notre Conseil municipal. Mais si vous me le permettez, Madame le Maire, compte tenu de ce que nous avons entendu de la bouche de Monsieur VIGUIER lors de la dernière session du Conseil régional, vendredi, mais aussi au Conseil municipal de ce soir, je ne peux m'empêcher, puisque Monsieur VIGUIER n'arrête pas de nous donner des leçons sur la situation financière de notre ville, d'évoquer à mon tour la situation financière de la Région. En effet, Monsieur VIGUIER peut-il nous faire des leçons compte tenu de la progression spectaculaire de notre endettement... Monsieur VIGUIER, je crois avoir la parole, vous l'avez eue suffisamment ce soir et je ne vous ai pas interrompu. Plus 300 % d'endettement, comme Monsieur CHENU l'a indiqué tout à l'heure. Quant à la progression effrénée des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel de la Région, on ne vous

entend pas non plus, Monsieur VIGUIER. Il est vrai que vous en avez profité directement puisque vous avez-vous-même embauché par la Région comme chargé de mission au Conseil Régional et...

M. VIGUIER : Monsieur PIA, faites attention.

M. PIA : ... et étant élu Conseiller régional, vous avez dû effectivement quitter vos fonctions.

M. VIGUIER : Ça, ça a déjà été testé par l'une de vos collègues, faites attention à ce que vous allez dire ! Qui laisserait penser que j'ai des intérêts personnels...

M. PIA : Monsieur VIGUIER, j'ai la parole ! Monsieur VIGUIER est piqué au vif.

M. VIGUIER : Madame le Maire, vous vous rendez compte que séance après séance, vous en appelez à l'apaisement des débats...

M. PIA : Je voudrais continuer mes propos, Monsieur VIGUIER, s'il vous plaît !

M. VIGUIER : Et que vous tolérez dès le début de chaque séance autant de dérapages ! Même Monsieur PIA, qui est d'un naturel, me semble-t-il, pondéré, s'y met aujourd'hui...

M. PIA : Ce n'est pas un dérapage, Monsieur VIGUIER, c'est la stricte vérité !

M. VIGUIER : ... dérape et tente de me salir, c'est quand même incroyable !

M. PIA : Vous avez honte de travailler au Conseil régional ? Ce n'est pas une honte ! Je suis désolé, c'est la réalité !

M. VIGUIER : C'est incroyable ! Je m'en étais expliqué il y a quelques temps avec Hélène DE NATTES qui avait tenu les mêmes propos et elle m'avait dit qu'elle était sans doute allée un peu loin ! Mais Monsieur PIA, vous êtes un homme pondéré, vous ne pouvez pas ainsi salir vos adversaires politiques. Faites très attention.

M. PIA : Je vais continuer, Monsieur VIGUIER, mes propos sur la Région puisque je vois que cela vous indispose...

M. CHENU : Ce n'est pas déshonorant de travailler pour la Région, ce n'est pas déshonorant d'être salarié.

M. PIA : Je vais continuer, à propos d'augmentation de la fiscalité locale, alors que nous sommes, nous à, 13 % comme vous avez pu le citer et encore, j'aimerais bien voir les chiffres encore de plus près. Mais au fond, tout cela, Monsieur VIGUIER, c'est un choix que vous, la majorité socialiste, communiste, verte, avez fait, au niveau de ce Conseil régional mais c'est un choix que vous n'assumez pas. Que vous n'assumez pas car vous répondez, vous, votre Président et tous vos collègues – il faut voir ce que l'on se prend à la Région : « C'est pas de notre faute, c'est de la faute de l'Etat. » Inlassablement dans les commissions et les sessions, nous entendons la même rengaine. Nous, Monsieur VIGUIER, nous assumons pleinement nos choix et même si l'endettement a augmenté, même si nous avons dû augmenter les taxes locales – nous ne l'avons augmenté qu'une fois, je vous le rappelle, depuis 1997 – nous ne disons pas que c'est la faute des autres. Nous assumons pleinement nos responsabilités et le fait que nous ayons décidé depuis 2001 d'augmenter nos investissements, d'améliorer la qualité de nos services publics pour le plus grand bien de tous et mené une vraie politique de solidarité et d'harmonie sociales. C'est vrai, tout cela a un coût, nous vous le concédons, mais entre temps, notre ville a changé de visage et nous avons, me semble-t-il, rattrapé les retards que vous aviez accu-

mulés, Monsieur VIGUIER, lorsque vous étiez, auprès de Monsieur. AMSALLEM, son directeur de cabinet. L'argent de l'impôt, et vous le savez bien, est redistribué auprès de nos concitoyens, de multiples façons. A travers les aides du CCAS, par rapport aux prix de la restauration scolaire – quand on vous entend sur la restauration scolaire, je voudrais quand même rappeler que le coût d'un repas s'élève à 10,80 € et ceux qui paient le plus acquittent 2,50 € . 2,05 €, me corrige Marie-Anne. La Ville fait un effort substantiel sur le prix de cette restauration et nous ne le regrettons pas, c'est normal et aide les familles. Et puis, il y a la qualité de la restauration scolaire et sur le sujet, moi qui participe à l'ensemble des conseils d'écoles, je peux vous dire que les parents d'enfants sont tout à fait satisfaits de la qualité de cette restauration. Je citerai également le chantier de la rénovation urbaine. Cela aussi est un effort de solidarité. Et puis, tout ce que nous faisons, aussi, au niveau des associations, les aides de Beauvais sont colossales. Que faut-il faire, donc ? Tout arrêter ? Renoncer à tout cela ? Eh bien non, nous souhaitons continuer. En revanche, lorsque Monsieur VIGUIER prend la parole à la Région, en tant que Conseiller régional de la majorité, il s'égare à nous parler des affaires municipales, non pour défendre notre ville à la Région, comme le fait intelligemment Fatima ABLA, mais pour critiquer la gestion municipale.

M. VIGUIER : Elle est très intelligente.

M. PIA : Sans doute les Beauvaisiens aimeraient bien vous entendre un peu plus, Monsieur le Conseiller régional, pour défendre par exemple – cela a été dit tout à l'heure – le théâtre de Beauvais en tant que scène nationale, sans nul doute également les entreprises beauvaisiennes souhaiteraient pouvoir compter sur votre soutien concernant les demandes d'aides à la création d'emplois ou à la création d'entreprise, qui leur sont aujourd'hui refusées. Les habitants du Beauvaisis aimeraient vous entendre protester auprès de votre Président sur notre mise à l'index concernant notre contrat régional d'agglomération, et ne parlons pas non plus des CFA qui sont menacés quant à leur fonctionnement et notamment celui de Beauvais, à la Chambre des métiers. En effet, on ne vous entend jamais, Monsieur VIGUIER, à la Région pour défendre la cause du Beauvaisis et de Beauvais et lorsqu'il vous vient parfois l'initiative de prendre la parole, avec l'assentiment bienveillant de votre Président, vous n'avez cesse d'attaquer le Maire de Beauvais et notre équipe. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, Monsieur VIGUIER. Alors nous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, nous sommes déterminés, « Beauvais pour tous », à continuer le travail entrepris, celui que nous avons commencé en 2001 pour que Beauvais se développe.

M. CHENU : C'était juste pour terminer de façon pragmatique, concrète, essayer de terminer sur une note positive, le dossier du théâtre qu'à ouvert Sylvie HOUSSIN, avec peu de chance, il faut le dire. D'abord, je trouve que l'ambition déclarée ce soir – la quasi déclaration de candidature aux élections municipales de notre collègue VIGUIER – est assez sympathique, cette ambition toute sarkozyste, finalement, au service de sa personne, j'aimerais qu'il l'exprime au service de sa ville.

M. VIGUIER : Contrairement à vous, je parle à la première personne du pluriel.

M. CHENU : Je vais lui donner l'occasion, peut-être, de lui montrer combien il est attaché à notre ville. Nous parlions de l'obtention du label « Scène nationale ». Je me réjouis, plutôt, que nous ayons la possibilité, peut-être, d'obtenir ce label. Peut-être. Effectivement, il n'y en a pas eu depuis quatre ans. Il existe la possibilité de décrocher ce label, une possibilité réelle. « Tant mieux » dit Sylvie HOUSSIN. Mais dire « tant mieux » ne suffit pas, ça ne suffit pas ! Nous avons besoin de l'aide de la Région, vous le savez très bien. La Région pèse

dans le financement des théâtres, elle finance d'ailleurs très largement, plus largement que Compiègne et Beauvais, la Faïencerie de Creil, j'ai regardé les budgets ces dernières semaines, j'ai vu que vous apportiez un soutien excessivement important à Creil, pourquoi pas, c'est un choix, ils font un travail de grande qualité, mais à Beauvais aussi. Et nous avons besoin du soutien de la Région. Puisque Sylvie HOUSSIN, tout à l'heure, a posé une question au Maire, j'aimerais savoir, j'aimerais vous demander si vous êtes capables, à la Région, de faire voter une motion disant que vous soutenez la ville de Beauvais pour l'obtention du label « Scène nationale » ? En êtes-vous capables, puisque nous avons besoin de votre aide ? Nous avons besoin de ce coup de main ! A défaut, nous serons obligés de faire preuve d'un peu d'imagination pour essayer de l'obtenir, ce label, et nous essaierons quand même de l'obtenir même sans le soutien des élus régionaux beauvaisiens. Mais quand même, ce serait l'occasion de dire : à Beauvais, il se passe quelque chose de bien. Il y a des professionnels au théâtre, des amateurs, qui font un travail de très grande qualité, ils ont besoin du soutien de la Région pour obtenir le label « Scène nationale », aidez-nous ! C'est une façon objective, une façon positive d'entamer le débat politique, il n'y a pas de polémique derrière ça, aidez-nous à obtenir ce label ! Je vais assez au théâtre, oui. Je n'y croise pas beaucoup Sylvie HOUSSIN, mais oui, j'aime le théâtre ! Mais Sylvie HOUSSIN, il ne faut pas s'aventurer à quelques attaques personnelles car si vous voulez savoir où je dors, je peux même vous dire avec qui !

Mme Le MAIRE : Bien, mes chers collègues, je pense que nous allons passer au dossier suivant, à la décision modificative...

M. CHENU : Thibaud VIGUIER, pouvons-nous compter sur toi ? Pouvons-nous compter sur le soutien du Conseil régional beauvaisien ?

M. VIGUIER : La différence, Sébastien CHENU, c'est que moi, je suis abonné depuis des années au théâtre, que je les soutiens au quotidien.

M. HAUDOIRE : Mais répondez à la question !

M. VIGUIER : Et que tu n'y mets jamais les pieds parce que tu ne vis pas dans notre ville.

M. CHENU : Je te demande des actes ! Je suis allé la semaine dernière encore plaider au Ministère de la Culture ce dossier, je te demande des actes !

M. VIGUIER : Je le redis : il n'y a pas de label national attribué par le Ministère de la Culture depuis quatre ans, tu l'avoues toi-même...

M. HAUDOIRE : Mais nous pouvons en obtenir un !

M. VIGUIER : ... parce que la culture n'est pas une priorité du pouvoir sarkozyste. La culture est même très étrangère au pouvoir sarkozyste ! Monsieur HAUDOIRE, voyons...

M. CHENU : Là, Thibaud, c'est de la polémique ! On vous demande une aide très concrète pour la ville de Beauvais, ce n'est quand même pas insurmontable à ce point. Tu nous réponds par de la polémique, le pouvoir sarkozyste, voire des attaques personnelles... C'est grotesque, aidez-nous !

Mme Le MAIRE : Monsieur CHENU, je voudrais compléter votre information, ce n'est même pas une aide que nous demandons, c'est un arrêt du blocage du dossier.

MME FIZET-GORIN : Thibaud VIGUIER dit : « il y a quatre ans qu'il n'y en a pas eu, donc il n'y en aura plus du tout. » Mais pourquoi en serait-il ainsi ? Peut-être est-ce le nombre total national de « Scène nationale » qui doit rester le

même, mais justement, il se trouve qu'une a été supprimée. Alors, c'est ce label que nous pourrions récupérer ! Et je pense que ça va se faire. Mais il faut aussi, évidemment, que tout le monde nous soutienne, et pas que le Président du Conseil régional déclare officiellement, devant tout le monde, que la scène nationale doit être à Creil et puis c'est tout. Pourquoi ? Je suis contente de savoir que les exécutifs ne peuvent pas décider où est la Scène nationale car Monsieur GEWERC, je pense qu'il ne le sait pas, lui, il faudra lui dire.

Mme ABLA : Concernant vos différentes attaques sur le Conseil régional, je siège à la Commission culture et il me semble que le programme du théâtre du Beauvaisis a toujours été soutenu à hauteur de ses demandes. En six ans, les demandes de subventions du théâtre du Beauvaisis n'ont jamais été refusées, aucun soutien ne lui a été refusé. Il se trouve que dans notre enceinte du conseil municipal, une motion de soutien a été présentée pour la présentation du label de la « Scène nationale » pour le théâtre de Beauvais. J'étais absente ce jour-là, je pense que si j'avais été présente, je l'aurais votée...

Mme HOUSSIN : On l'a tous votée, Fatima.

Mme ABLA : Et c'est très bien...

M. CHENU : Vous ne l'avez pas votée !

Mme ABLA : Je peux continuer ? Je n'étais pas là ce jour-là et je pense que je l'aurais votée. Après, il y a très certainement une délégation beauvaisienne qui défend le dossier au niveau national auprès du Ministre de la Culture. Cette délégation n'est pas composée d'élus de l'opposition, elle n'est pas composée du Président du Conseil régional de la Picardie. Je crois même avoir entendu Madame le Maire dire que le Président du Conseil régional de la Picardie n'avait pas son mot à dire sur la décision. Alors, comme je suis libre de mes positions et de ce que je pense, effectivement, il y a deux villes : Creil – la Faïencerie – et Beauvais. On est tous d'accord.

M. CHENU : Et Compiègne !

Mme ABLA : Compiègne, c'est Monsieur MARINI, je pense que vous pourrez vous entendre avec lui. Il se trouve qu'en termes de territoire, Creil / Beauvais, une différence existe. Beauvais est la ville-préfecture, Beauvais est à plus d'une heure dix de Paris, en train. Beauvais a un territoire rural plus important que la ville de Creil. A charge, maintenant, à la délégation beauvaisienne qui défend la scène nationale, de faire prévaloir ses atouts, les atouts de la ville de Beauvais, pour être désignée comme « Scène nationale ». Je pense que le jour où le Ministère de la Culture décidera qui aura la décision pour désigner la nouvelle scène nationale, vous trouverez le Conseil régional et le Conseil général à vos côtés, pour vous accompagner dans vos futurs projets.

Mme Le MAIRE : Écoutez, je vous remercie de cette bonne nouvelle.

M. CHENU : Juste pour terminer, les critères cités par Fatima ABLA ne sont pas exactement ceux de l'attribution de la scène nationale mais là, nous n'allons pas parler en techniciens. Deuxièmement, je rétablis quelque chose : Sylvie HOUSSIN ne connaît pas le dossier, elle dit qu'ils ont voté pour la motion de soutien au théâtre du Beauvaisis du label « Scène nationale », c'est faux, l'opposition n'a pas voté cette motion, nous en étions suffisamment déçus et nous n'avons pas compris cette position pour le souligner. Je vous le redis : Sylvie HOUSSIN, vous n'avez pas voté, je suis désolé de vous rappeler vos votes, mais vous n'avez pas voté cette motion. Il y a un train qui passe. La possibilité d'obtenir un label « Scène nationale », ça n'a rien de problématique pour la ville de Beauvais, cette possibilité existe comme elle existe pour Creil,

comme elle existe pour Compiègne. Nous sommes élus beauvaisiens, nous nous battons pour ce dossier et c'est normal. Il ne suffit pas, d'ailleurs, d'être abonné au théâtre, pour se battre pour la scène nationale, je ne suis pas abonné au théâtre du Beauvaisis et je me bats quand même ! Parce que je trouve que c'est mieux pour notre ville. Et heureusement ! Il y a combien de gens qui sont abonnés théâtre du Beauvaisis, et combien estimerait que ce soit mieux qu'on ait le label « Scène nationale » ? Cela n'a pas de lien, heureusement que je me bats pour ce dossier ! Non ? Vous ne trouvez pas ça logique ? Dernière chose, nous essaierons de faire preuve d'imagination, si vous ne voulez pas nous soutenir au début du processus. Pourtant, j'ai demandé : êtes-vous capables ? Fatima ABLA m'a répondu que oui, elle était capable de défendre cette position à la Région pour obtenir le label. Formidable. Je trouve cela formidable parce que, main dans la main, nous essayons de faire avancer un dossier. Thibaud VIGUIER – je suis désolé, je le regrette, c'est dommage pour les Beauvaisiens – ne souhaite pas déposer une motion, faire acte de lobbying auprès de son Président. Je ne sais pas mais moi, j'aimerais que nous soyons ensemble, dans cette enceinte, que nous soyons unis pour obtenir ce label que nous soyons ensemble, unis dans cette enceinte pour tenir le même discours, nous ne sommes pas sur un problème clivant d'obtenir un label « Scène nationale »...

M. VIGUIER : C'est profondément lamentable.

M. CHENU : Cela n'a rien de clivant entre nous, laissez-moi terminer, Thibaud.

M. VIGUIER : C'est profondément lamentable, Madame le Maire. Vraiment, vous abaissez le débat à un niveau incroyablement bas, on va bientôt trouver du pétrole tellement on creuse très profondément.

M. CHENU : Cela n'a rien de clivant entre nous.

M. VIGUIER : C'est vraiment lamentable. Lamentable du début à la fin, vous êtes très constante, pour une fois, Madame le Maire.

M. CHENU : Je suis désolé, cela n'a rien de clivant entre nous, je suis désolé que l'on ne réussisse pas à avoir un minimum d'engagement commun pour défendre le théâtre du Beauvaisis. Nous ferons sans ! Si nous devons faire sans les Conseillers régionaux, enfin sans le Conseiller beauvaisien socialiste à la Région, nous ferons sans et nous essaierons quand même de l'obtenir, ce label, car il s'agit d'une belle opportunité. Des mots, des mots, Sylvie HOUSSIN dit « j'aime le théâtre », mais oui, mais nous n'en avons rien à faire que vous aimiez le théâtre, chère Sylvie HOUSSIN, nous n'en avons strictement rien à faire, nous vous demandons des actes ! Nous vous demandons de nous aider. Alors, vous ne voulez pas, nous avons compris, c'est fini, mais nous allons faire preuve d'imagination parce que la partie n'est pas jouée et parce que nous considérons que, par respect pour les Beauvaisiens, par respect pour les professionnels du théâtre et pour les amateurs, nous avons cette possibilité, ce train qui passe et nous allons tenter de le saisir, il n'y a rien de scandaleux là-dedans.

M. AURY : Comme c'est sur ce sujet, Mehdi est d'accord pour que je dise simplement quelques mots dessus et Mehdi parlera ensuite.

Mme Le MAIRE : J'ai donné la parole à Monsieur RAHOUÏ, ensuite il y a deux élus de notre groupe...

M. AURY : C'est simplement parce que c'était sur ce sujet précis et je trouvais cela plus cohérent...

Mme Le MAIRE : Concluez tous les deux, alors.

M. AURY : Je peux donner un point de vue qui sera très

court sur le sujet en cours, et comme Mehdi doit aborder un autre sujet, c'était pour la cohérence du débat. Si vous ne le souhaitez pas, nous le respectons.

Mme Le MAIRE : Allez-y.

M. AURY : Honnêtement, j'ai franchement encore le sentiment que décidément ce soir, c'est un autre sujet sur lequel on amuse la galerie. Enfin, celui qui attribue le label « Scène nationale », c'est le Ministère. Le Ministère, que je sache, vous y avez plus vos entrées, Monsieur CHENU, plus vos entrées, Madame le Maire. Vous accueillez régulièrement une ribambelle de Ministres, y compris le premier d'entre eux, Monsieur. CHENU, vous êtes, de par votre activité professionnelle, au cœur des cabinets ministériels. On est en train de tenter de faire croire à l'opinion que le label « Scène nationale », ce serait un Président d'une collectivité qui l'attribue. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, je souhaite que le Théâtre obtienne cet agrément Scène nationale, mais il faut bien dire que, globalement, ça ne changera pas grand-chose sur les concours financiers de l'Etat, car l'Etat, comme sur toutes les autres politiques, se désengage et donc, ça ne rapportera pas grand-chose de plus. Je trouve que vous avez un aplomb absolument phénoménal, de faire une mousse incroyable autour de ça, alors que ce sont vos amis qui décident ou pas de l'agrément « Scène nationale » et que même s'ils l'attribuent, ils demanderont aux collectivités de financer cet agrément « Scène nationale », sans mettre eux-mêmes d'argent. Donc je voulais dire : un peu de pudeur, de grâce.

Mme Le MAIRE : Alors, Monsieur RAHOUI, que dit-il pour compléter ?

M. RAHOUI : Pour ma part, j'aimerais revenir sur les orientations budgétaires que vous nous proposez pour 2011, pour suivre et peut-être conclure la réflexion et l'analyse. Je constate une chose, aujourd'hui à Beauvais, on nous demande de payer davantage pour avoir moins de résultats, moins de concret au sein de notre ville. On s'oriente vers un budget qui donne très peu de perspectives, voire aucune, et nous devons nous poser une question nette et claire : pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Il y a une réponse qui est simple, qui se pose à tous ceux qui sont membres de cette actuelle mandature, ceux qui ont fait partie de l'ancienne également savent tous qu'aujourd'hui, on se contente de payer les erreurs du passé. C'est-à-dire les erreurs de la Place des Halles, qui a dû être refaite à deux reprises ; on doit également payer les erreurs menées dans la construction du complexe aquatique qui a coûté bien plus cher que ce qui était prévu, tout simplement parce que la conduite du projet a été très mal menée, notamment en termes d'appel d'offres et les bêtises que vous avez opérées à l'époque – vous parliez de « conneries » pendant la campagne électorale des Régionales – eh bien ce sont les Beauvaisiens qui doivent les payer pour vous, aujourd'hui, face à toutes ces augmentations, qu'elles soient en termes de fiscalité, en termes de prestations, en termes de tarifs pour les services municipaux et donc, concrètement, vous demandez aux Beauvaisiens de payer vos erreurs. Alors, il y en aura peut-être à anticiper, parce que lorsque vous dites, Madame le Maire, que les 30 M€ annoncés aujourd'hui sont un simple chiffre indicatif, on veut bien vous croire, parce que vous êtes habituée aux dérapages et aux glissements financiers.

M. LY : Je suis quand même très surpris aujourd'hui de voir Monsieur RAHOUI retrouver sa langue car lors du dernier Conseil municipal, il y avait un dossier très important ; et Monsieur RAHOUI a reçu la consigne de ne pas parler...

M. VIGUIER : Il y a un Conseil tous les trois mois et demi, alors vous savez...

M. LY : Laissez-moi parler, respectez les gens ! Monsieur

RAHOUI ne s'est pas exprimé, je pense qu'il ne considère pas que ces gens font partie de la ville de Beauvais et encore pire, Monsieur RAHOUI, vous devez tenir vos permanences à Saint-Jean, vous ne tenez même pas vos permanences et vous vous permettez aujourd'hui de venir nous donner des leçons, vous êtes vraiment ridicule car vous ne connaissez rien dans cette ville...

Mme HOUSSIN : Vous ne tenez pas votre séance de Conseil Municipal, Madame le Maire, vous ne tenez pas vos élus, vous ne tenez pas le règlement...

M. LY : Laissez-moi parler !

Mme HOUSSIN : Vous n'avez pas l'autorité dans ce Conseil Municipal !

Mme Le MAIRE : Vous allez vous taire ! Taisez-vous !

M. LY : Et vous, Monsieur VIGUIER, que dites-vous ? Vous profitez de la misère des gens, Monsieur VIGUIER, vous êtes un hypocrite.

M. VIGUIER : Monsieur LY, avec vos amis de l'UMP, vous causez leur misère !

M. RAHOUI : Monsieur LY joue les maîtres d'école, ce soir, il veut nous donner des leçons.

M. LY : Vous utilisez la misère des gens pour faire de la politique, Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER : Vous les mettez dans la misère !

M. LY : Vous essayez de séparer les gens, vous êtes quelqu'un de très cynique, M. VIGUIER, vous faites partie du réseau éducation...

M. RAHOUI : Un peu de positif, Monsieur LY, on ne vous a jamais entendu parler positivement, ce n'est que du négatif.

Mme HOUSSIN : Vous ne maîtrisez pas vos séances de Conseil municipal ! Vous ne maîtrisez pas les débats... Vous perdez toute votre autorité sur ce Conseil, Madame le Maire...

M. LY : J'ai amené quelque chose de concret, moi j'aide les gens à faire quelque chose de concret, je ne vais pas utiliser leur misère. Je n'en ai jamais parlé, il y a deux dossiers ici qui concernent une construction de lycée qui a été réalisée, je n'ai même pas adressé un mot à la presse. Mais vous, vous utilisez tout cela pour faire votre politique, pour retourner les gens...

Mme HOUSSIN : Il faudrait reprendre les débats du Conseil municipal...

Mme Le MAIRE : On va arrêter là. Monsieur LY !

M. LY : Ce sont des projets qui sont destinés au continent africain et qui ont été réalisés... Vous pouvez les consulter au Cabinet, ils sont là-bas...

M. VIGUIER : Y a-t-il encore un Maire dans cette ville ? Je m'interroge. Il y a quelques temps, il n'y avait plus de Présidente de séance mais je ne sais pas s'il y a encore un Maire dans cette ville.

Mme Le MAIRE : Eh oui c'est dur, n'est-ce pas ? Mes chers collègues de l'opposition, si vous vous taisiez sur chaque intervention, nous n'en serions pas là ! Seulement, dès que cela vous froisse un petit peu, tout le monde crie. C'est vous qui n'êtes pas des opposants raisonnables !

Mme HOUSSIN : Vous aimeriez qu'il n'y ait pas d'opposition du tout !

M. RAHOUI : J'aimerais juste apporter, calmement, une réponse à Monsieur LY. Alors, sur le premier point, le niveau des permanences. C'est vrai que vous critiquez le service communication, je n'ai pas été jusque là, moi, qui a annoncé des dates dans le bulletin municipal qui n'étaient pas prévues. J'ai corrigé, envoyé un message très gentiment au service communication qui a pris note et mis à jour les documents qui annoncent mes permanences et je vous en remercie, Monsieur LY, de faire la publicité de mes permanences. Sur le deuxième point qui est peut-être un peu plus sensible et un peu plus politique à mon sens – et nous sommes là pour faire de la politique : il est vrai que j'ai partagé l'ensemble des propos qui ont été tenus par mes collègues lors du précédent Conseil municipal sur le dossier que vous évoquez, mais j'aimerais ajouter une chose, Monsieur LY, c'est que nous sommes dans une république laïque et que les élus qui sont autour de cette table ne sont ni musulmans, ni chrétiens, ni d'aucune confession, ils ont le droit d'exercer cela dans le cadre de la sphère privée.

Mme Le MAIRE : De quoi parle-t-on, là ?

M. RAHOUI : Sauf que dans la sphère publique, Monsieur LY, nous sommes des élus, représentant les Beauvaisiens, et que nous n'avons pas à mélanger les genres. Lorsque vous vous adressez à Mehdi RAHOUI, vous vous adressez à un Conseiller municipal socialiste, qui n'affirmera pas, dans le cadre de la sphère publique, ses convictions philosophiques, culturelles ou quoi que ce soit. J'espère que vous avez pris note de cette petite leçon de citoyenneté, Monsieur LY.

En annexe, les décisions modificatives du Budget principal et des Budgets annexes de l'eau.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18/12/2009 approuvant le Budget Primitif 2010, du 29/03/2010 adoptant le compte administratif 2009 et du 9/07/2010 adoptant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant par ailleurs le tableau des subventions (reste à répartir) et la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement actualisés,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.566.797,93	Propositions nouvelles	1.566.797,93
Total :	1.566.797,93	Total :	1.566.797,93

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	3.839.331,93	Propositions nouvelles	3.839.331,93
Total :	3.839.331,93	Total :	3.839.331,93

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Nous rentrons dans des délibérations où il va falloir voter. Le point essentiel sur cette décision modificative du budget principal est le traitement des conséquences de la dissolution du SYMICAB, c'est-à-dire le Syndicat Intercommunal des Abattoirs. Nous reverrons d'ailleurs ce dossier dans son détail dans une délibération n°8 que je vous commenterai tout à l'heure. Les montants sont quand même importants, il s'agit d'une reprise de provision qui apparaît en recettes car nous avons pris un certain nombre de précautions lors d'une délibération que nous avons votée en 2007. Cette reprise pour provision peut être réalisée, pour un peu plus de 1,5 M€, et nous allons l'utiliser suivant le détail indiqué : 1,3 M€, une reprise de déficit suite à la dissolution, la différence entre la reprise de provision positive, et le résultat reporté dans le

négatif nous dégage un boni d'un peu plus de 200 000 €, qui vous est indiqué au niveau de l'utilisation, comme étant essentiellement la fourniture de voirie pour des sels de déneigement pour l'hiver, vous savez que c'est particulièrement nécessaire compte tenu d'une part des investissements et des dépenses que nous avons faites l'hiver dernier et également des prévisions que nous essayons de mettre à titre de précaution pour l'hiver prochain. Par ailleurs, ce qui est quand même assez intéressant, c'est que nous allons pouvoir abonder le prélèvement à la section d'investissements, ce qui va nous permettre de réduire de manière conséquente le recours à l'emprunt au titre de la section d'investissements puisqu'il vous est indiqué que le montant des emprunts en euros va baisser de manière très conséquente, grâce, non seulement à cette opération mais également à un certain nombre d'autres recettes et des résultats reportés qui vous sont indiqués au titre des ressources, ce qui permettra de diminuer le recours provisionnel en emprunts de 776 219 €. Voilà les éléments que j'entendais vous soumettre au titre de cette décision modificative n°2 du budget principal.

M. AURY : Je vais faire court, il s'agit d'une décision modificative à la marge du budget municipal qui ne remet en rien en cause les grands équilibres du budget. Nous avons voté contre le budget au début de l'année donc, d'une manière très cohérente, nous voterons contre cette décision modificative.

Mme Le MAIRE : Très bien, nous passons au vote. Il y a 9 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

BUDGET EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18/12/2009 approuvant le Budget Primitif 2010, du 29/03/2010 adoptant le compte administratif 2009 et du 9/07/2010 adoptant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant le reversement de TVA du délégataire qui nécessite des inscriptions budgétaires complémentaires,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe de l'eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
Total :	0	Total :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	98 300,00	Propositions nouvelles	98 300,00
Total :	98 300,00	Total :	98 300,00

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il n'y a pas d'inscription nouvelle au titre de la section de fonctionnement donc je ne la commenterai pas. Le seul élément un peu important, c'est simplement un remboursement attendu du délégataire en matière de TVA, à hauteur de 98 300 € et c'est compensé, bien sûr, par la constatation de la créance auprès du délégataire. Voilà le seul élément que j'entendais vous soumettre au titre de la décision modificative de l'eau.

M. AURY : Madame le Maire, puisque nous nous sommes abstenus sur le budget de l'eau, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative concernant le budget de l'eau, mais qui est aussi à la marge.

Mme Le MAIRE : D'accord. Nous passons au vote. Il y a 9 abstentions. Le rapport est adopté à l'Unanimité des suffrages exprimés.

ADMISSION EN NON VALEUR

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale nous a transmis 3 états de produits irrécouvrables pour un montant de 58 502,24 euros concernant le budget principal et portant sur les exercices 1997 à 2010.

Les sommes restant dues sont soit d'un montant minime inférieur au seuil de recouvrement, soit impossibles à recouvrer compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ENCAISSEMENT DES RECETTES LOCALES : EXTENSION DES MOYENS DE PAIEMENT OFFERTS AUX USAGERS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Il est rappelé que l'article 24 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique mentionne que les règlements des titres de perception sont faits par versement d'espèces, par remise de chèque ou d'effets bancaires ou par versement ou virement à l'un des comptes externes de disponibilités ouverts au nom du comptable public.

Hormis ces cas énumérés limitativement, les autres moyens de paiement offerts aux usagers des titres de perception doivent être autorisés par le Conseil Municipal. La direction générale des Finances publiques (DGFIP) dans le cadre de l'enrichissement de son offre de services aux collectivités locales, mène, depuis plusieurs années, en partenariat avec les collectivités, une politique active de développement et de promotion de la gamme des moyens de paiement offerts aux usagers. C'est ainsi que l'offre aux usagers intègre déjà les prélèvements automatiques.

Dernier né de ces instruments, le dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet) permet le paiement en ligne de l'ensemble des créances prises en charge par les comptables publics, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les règlements des créances prises en charge par le comptable public par l'intermédiaire des dispositifs mis à disposition des collectivités locales par la DGFIP, dont les prélèvements automatiques et le dispositif TIPI ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les formulaires d'adhésion par type de produit et les autres pièces afférentes.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une délibération pour pouvoir mettre en place un certain nombre de moyens plus modernes de règlement des offres de services qui sont proposées aux usagers. Je vais vous parler en un mot de TIPI, ce ne sont pas les Indiens mais les Titres Payables sur Internet. Je vous propose, mes chers collègues, en accord avec la direction générale des finances publiques, d'autoriser les règlements par le mode du système TIPI, c'est-à-dire des titres payables sur Internet.

M. AURY : Madame le Maire, je veux profiter de ce dossier qui concerne les encaissements de recettes locales pour vous interroger sur un sujet qui préoccupe plusieurs centaines de familles, relatif, également, à une question de facturation, je veux parler de la question des règlements des inscriptions et paiements dans la restauration scolaire et les centres de loisirs, en particulier concernant la restauration scolaire. En effet, je rappelle les éléments : vous avez changé cet été, sans concertation, la réglementation. Alors que nous avions jusqu'ici un système extrêmement souple mis en place par la précédente municipalité, depuis 1977, qui satisfaisait toutes les familles beauvaisiennes, vous avez mis des contraintes nouvelles pour

les parents. Puisque vous imposez maintenant un système où l'inscription est annuelle ou, en tout cas, pour une très longue période, où il faut prévenir au moins quinze jours avant pour tout changement. Or, comme beaucoup de parents l'ont fait remarquer depuis la rentrée, malheureusement, les conditions économiques et sociales actuelles font qu'il est très compliqué pour beaucoup de familles, pour de plus en plus de familles, de prévoir les choses sur des périodes aussi longues. Je me souviens très bien – et c'est une contradiction pour vous – que ce sont plutôt les gens de votre sensibilité qui ont vanté la flexibilité, la mobilité, la précarité, et qui fait aujourd'hui que les trois quarts des personnes salariées, qui travaillent ou qui sont en recherche d'emploi sont soumis à cela. Au moment même où les choses se compliquent au niveau économique, on leur demande à eux de prévoir longtemps à l'avance. De surcroît, tout simplement sur une question d'évidence, on a du mal à prévoir que son enfant sera malade plus de quinze jours à l'avance. Ce qui fait que des gens inscrivent leur enfant mais craignent de devoir payer, par exemple, des repas non consommés ; à l'inverse, des gens n'inscrivent pas leur enfants parce qu'ils ne veulent pas se retrouver à devoir payer des repas que leur enfant n'aurait pas consommés ; troisième cas de figure, puisque la contrainte est également dans l'autre sens, des parents qui voudraient inscrire, peu de temps avant, leur enfant à la cantine ou au centre de loisirs, ne le peuvent pas alors même que parfois, ils ont appris qu'ils étaient convoqués pour entretien d'embauche, que leurs horaires de travail ont bougé, qu'un nouvel emploi a été trouvé. Tout cela pose vraiment beaucoup de problèmes. Alors, beaucoup d'actions ont été menées, vous le savez, des pétitions signées, des assouplissements à cette règle nous ont été annoncés mais semblent être mis en place dans le flou le plus total et une grande confusion, sans aucune règle précise. Les personnels eux-mêmes qui accueillent les familles sont souvent dans beaucoup de flou, un peu soumis à des ordres, des contre-ordres, et ne savent plus parfois très bien où ils en sont. De surcroît, samedi, puisque vous avez demandé à Madame l'Adjointe au périscolaire de recevoir les familles qui étaient venues vous poser les questions au grand forum, nous avons appris que votre arrêté ne serait plus en vigueur, celui de cet été, mais que le prochain ne serait pas encore signé. J'avoue que c'est quand même une situation un peu curieuse dans un état de droit, puisque je pensais que nous nous basons sur des règles écrites. Vous allez certainement pouvoir nous éclairer ce soir, mais il se trouve de surcroît, pour en rester sur la question de la facturation, que les parents ont mis en évidence ce qui apparaît comme une contradiction dans l'article 4 sur la facturation, puisqu'il est dit deux choses qui semblent contradictoires : premièrement, la facturation est mensuelle et sur la base de l'engagement signé par le représentant légal, les repas non consommés ne sont pas remboursés, la ville déduit de la facture suivante les repas non consommés seulement dans les cas suivants : le service n'a pas pu être rendu ; l'absence de l'enfant au moins trois jours consécutifs sur maladie et sur présentation d'un certificat médical ; en cas d'éviction temporaire ou permanente de l'enfant de la restauration scolaire. Mais, dans une deuxième partie, on dit qu'une liste nominative, par terminal de restauration scolaire, est établie en début d'année scolaire, remise à l'école et au référent de restauration et, c'est la phrase importante, ce document sert de liste de contrôle sur lequel un pointage quotidien sera effectué pour permettre l'établissement de la facturation mensuelle. Les parents sont dans le plus grand flou, j'ai donc quelques questions toutes simples à vous poser : sur quelle base va se faire la première facturation aux familles ? Quand va être signé ce nouvel arrêté qu'on nous a annoncé ? Quelle modification substantielle apportez-vous dans ce nouvel arrêté qui est annoncé ? Va-t-il à nouveau être possible d'inscrire des enfants à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, en cas de besoin, qui était imprévu dans une période plus longue mais qui se trouve devenir une obligation pour la famille ? Allez-vous compter les repas non consommés pour maladie de l'enfant ou en cas de jour de grève, certains parents ayant jugé un peu curieux qu'un jour de grève où l'enseignant

fait grève, qu'ils ne mettent pas leur enfant à l'école et qu'on leur annonce qu'on va leur faire payer malgré tout le repas ? Voilà des questions extrêmement précises auxquelles j'aimerais, Mme le Maire, que vous apportiez des réponses aussi précises.

M. TABOUREUX : Mon cher collègue, je pense que certains parents sont dans le flou un petit peu parce que dans toute période de changement il y a effectivement des choses à adapter, des termes à préciser, des façons de faire à changer. On ne sort pas de dizaines d'années avec un mode de fonctionnement, pour faire évoluer les choses, sans éviter des problèmes de ce type lors d'une rentrée ; et puis, beaucoup aussi parce que vous avez pris un malin plaisir à ne pas écouter ce que Cécile LALOI vous a dit, ce que nous vous avons dit et que vous n'êtes pas forcément allé chercher l'information directement à la source. D'abord, sur l'état d'esprit de la municipalité, nous n'avons jamais changé d'état d'esprit, c'est-à-dire que notre but consiste bien à accueillir tous les enfants, et notre but n'est de stresser ni les parents, ni les enfants. Maintenant, vous faisiez allusion tout à l'heure, dans le débat d'orientations budgétaires, sur le fait qu'on attendait 300 000 € de recettes en plus, mais ce ne sont pas que des recettes ; aujourd'hui, on jette entre 200 et 300 000 € de repas, à la restauration scolaire – je ne parle pas de denrées, car leur coût est moins cher, je parle de repas avec la valeur ajoutée, produite par l'unité de production culinaire. Si on se disait qu'on pouvait en économiser la moitié ou les trois quarts, je pense qu'on aurait fait un acte de bonne gestion et c'est ce qui se fait, dans la quasi-totalité des villes et Beauvais est l'une des dernières villes de cette taille à ne pas appliquer la préinscription à l'avance. Alors, pourquoi quinze jours ? Il se peut qu'il s'agisse de deux ou trois jours, dans certaines villes, dès lors que les repas sont fabriqués de façon traditionnelle. La ville de Beauvais, et vous êtes bien placé pour le savoir, a fait le choix de la chaîne du froid et les repas sont préparés en liaison froide, donc les mets sont commandés quinze jours à trois semaines à l'avance et il y a ensuite une période de fabrication et les repas fabriqués ne peuvent être distribués que dans un temps limité. Ce qui fait que l'on est obligé de jeter le repas des gens qui se sont inscrits et qui n'ont pas consommé leur repas. Quand il n'y avait pas du tout d'inscription et que l'on s'inscrivait le matin seulement, tout le monde comprend que ça augmente le nombre de repas jetés. L'idée est de faire comme les autres villes de France : l'idée, en passant, c'est d'essayer de ne pas faire plus mal et je vous dis, en période de changement, des adaptations sont toujours nécessaires. Ne pas faire plus mal, ça veut dire qu'on a accueilli tous les enfants. Vous dites : *« des parents n'inscrivent par leur enfant parce qu'ils ne savent pas comment faire, parce que le système est moins souple, etc. »*... On accueille depuis la rentrée trois cents enfants de plus que l'an dernier à la restauration scolaire. Ce sont les chiffres exacts. Un peu plus de trois cents, d'accord ? Sans doute des parents ont-ils été désemparés. Nous, on a isolé au service éducation cent familles pour lesquelles ce nouveau règlement qui pouvait poser problème et le service essaie de gérer au cas par cas. La règle n'est pas de faire payer les parents des enfants qui sont malades, on vous a d'ailleurs expliqué qu'il y aurait un délai de carence d'une journée. Il suffit de téléphoner avant dix heures du matin pour que, dès le lendemain, le repas ne soit pas facturé. Alors, je trouve que le bilan, c'est que nous avons l'une des restaurations les moins chères de France. Nous avons une restauration qui accueille tous les enfants. Soit dit en passant, des villes comme Béziers ont été condamnées parce qu'elles n'accueillent pas tous les enfants donc, si vous étiez complètement juste, vous iriez manifester là-bas et vous auriez certainement plus que les cinq ou six parents qui vous accompagnaient à chaque fois. Vous pourriez aussi aller à Creil manifester puisque le règlement prévoit que lorsque l'on n'a pas fini de payer ses dettes à la fin d'une année scolaire, on ne peut pas réinscrire son enfant pour l'année suivante ; jusqu'à preuve du contraire, ça n'a pas l'air de soulever des tollés d'indignation alors que nous trouvons que ce n'est pas une attitude à avoir face aux familles qui ont des problèmes. C'est apparemment

vrai, aussi, pour les collègues de l'Oise, donc ça ne figure pas dans ce règlement, nous avons toujours privilégié le dialogue. L'état d'esprit n'a jamais changé, on vous a parlé d'un nouvel arrêté, effectivement, nous avons précisé – parce que, une fois encore, quand on change, il faut adapter – et on a précisé certains termes qui n'étaient peut-être pas compris et on a ajouté le fait que, quand l'enfant ne peut être accueilli à l'école, on ne peut pas lui en vouloir de ne pas aller à la restauration scolaire. J'ai bien dit : « quand l'enfant ne peut être accueilli à l'école ». Car vous parlez d'un enseignant en grève, mais lorsqu'un enseignant est en grève, ça ne justifie pas que l'enfant ne puisse être accueilli à l'école, il y a des règles très strictes dans l'Education Nationale et dans le cas où, effectivement, l'école ne peut accueillir l'enfant – mais ça peut aussi arriver pour d'autres raisons, comme par exemple c'est arrivé avec une chaudière qui avait eu un problème une nuit, deux nuits ou trois nuits et où on a renvoyé les enfants le matin ; c'est beaucoup plus large que le cas de la grève, il faut regarder un peu plus loin que le bout de son nez – et dans ce cas-là, évidemment, on ne facturera pas les repas aux enfants. Cette ligne manquait mais nous n'avions évidemment pas cette volonté de faire payer des repas indûment. Tout le monde comprend qu'un minimum de civisme est nécessaire pour que l'on économise peut-être 100, 150 000, 200 000 € tous les ans., c'est quand même important. Ces repas sortent de la chaîne du froid, et lorsqu'ils arrivent sur le terminal, on ne peut même pas les donner à des associations caritatives car, dès que vous rompez la chaîne du froid, les micro-organismes se développent et on n'est plus dans des normes de sécurité alimentaire, c'est comme ça aujourd'hui, et les repas sont vraiment perdus. Je pense que si tout le monde y met un peu du sien, participe à l'information des familles ; que si nous y mettons du nôtre parce que, peut-être sur certains points, nous n'avons pas été suffisamment précis – mais nous n'avons pas changé d'état d'esprit en la matière – je pense que, forcément, il y aura moins de gâchis et on aura fait œuvre utile. Voilà, c'est tout.

M. VIGUIER : Oui, Madame le Maire, juste sur ce dernier aspect des choses, on a eu une réunion, je crois, assez constructive avec Cécile LALOI en marge du forum de samedi après-midi et Cécile LALOI a entamé la réunion en admettant – et c'est tout à son honneur – qu'il y avait eu manifestement de vraies carences en matière d'information et de diffusion de la nouvelle organisation en direction des familles, ce qui est un fait que nous avons, en effet, tous et toutes, remarqué. Sur le sujet lui-même, il y a véritablement un sujet qui nous rassemble tous, surtout en ces périodes de crise, celui qui consiste à dire qu'il faut limiter les gaspillages. Et vous énoncez des chiffres qui semblent, en effet, importants, sans que l'on sache exactement quel est le pourcentage de repas qui seraient gaspillés mais bon, le chiffre est éloquent, celui que vous venez d'évoquer, Monsieur TABOUREUX. La difficulté, c'est qu'on sait bien qu'une grande partie des absences sont dues à des maladies infantiles, qui sont par nature relativement imprévisibles car comme disait le poète, « avant d'être malade, on est en bonne santé. » Et de fait, quand le matin, l'enfant va se réveiller avec 40° de fièvre et que les parents vont appeler l'école, vont appeler le service de restauration pour dire : « notre enfant est malade pour une journée, pour deux jours, pour trois jours », de fait, le repas sera gâché, malgré tout, puisque, en effet, il aura déjà été en partie préparé. Je ne vois pas, et nous ne voyons pas en quoi ce système va véritablement, massivement, réduire le gâchis. Par ailleurs, l'autre grande inquiétude des familles à ce sujet, c'est d'abord ce qu'il adviendra financièrement s'ils ne mettent pas leur enfant ; vous y répondez clairement, c'est qu'il y aura une journée de carence, c'est-à-dire que du moment que l'enfant est absent pour maladie ou toute autre raison que l'on peut justifier, de toute façon, et quelle qu'en soit la durée, les parents auront en charge la première journée. Financièrement. C'est ça ? Ça veut dire que la plupart du temps, ils auront l'essentiel à leur charge, ce qui prouve bien, d'ailleurs, que cette réorganisation aura moins, malheureuse-

ment, comme mérite de réduire le gâchis que d'aboutir à faire supporter beaucoup plus ce gâchis par les familles elles-mêmes. Cela, c'est quand même un transfert de charges que vous opérez entre les finances communales et celles des familles. Autre sujet d'inquiétude, Madame le Maire, celui relatif à la situation inverse, quand on n'a pas nécessairement prévu de mettre son enfant, par exemple, dans un accueil de loisirs sans hébergement, mais à un jour donné. On l'a inscrit pour le lundi et pour le jeudi mais pas pour le mardi et aujourd'hui la vie étant ce qu'elle est, et notamment la vie professionnelle, où on nous impose et où on nous dit d'ailleurs que c'est la norme, qu'il faut être flexible en tout, il faudrait être flexible en tout, professionnellement et un peu – c'est ainsi que nous l'interprétons à gauche, en tout cas – corvéable à merci, la souplesse n'est en revanche pas offerte au niveau de l'accueil des loisirs ou au niveau de la restauration municipale puisque, nous en avons un peu discuté samedi, aussi, nous savons bien que potentiellement, le papa ou la maman qui apprendrait dans la journée qu'il ne va pas pouvoir rentrer récupérer son gamin à l'heure dite et qu'il va arriver une heure plus tard parce qu'il est retenu par son boulot, il lui sera difficile, et en tout cas pas garanti, de pouvoir obtenir que son enfant soit pris en charge en ALSH à l'issue du temps scolaire, et ça, c'est quand même aussi une vraie source d'inquiétude dans cette époque où on nous demande à toutes et à tous d'être très flexible et très adaptable sur notre temps professionnel, qui couvre quand même un certain volume de notre vie personnelle. Et puis enfin, à chaque fois, il est vrai qu'on évoque les tarifs de restauration qui seraient maintenant – à vérifier – parmi les plus bas de France. C'est vrai ! C'est vrai que depuis neuf mois, dix mois, ils ont été divisés par deux et on sait pourquoi, Madame le Maire. Pour ne pas être accusé de radotage par notre collègue CHENU, je ne redirai pas pourquoi vous avez été contrainte, un peu dans l'affolement, de diviser par deux les tarifs de cantine, ceux-là même que vous aviez augmentés six mois avant ! Creil est au double, mais pour le moment ! Simplement, Madame le Maire, je vous avais posé une question tout à l'heure dans mon intervention relative au DOB mais ce n'était manifestement pas le sujet qui vous intéressait ce soir. Je vous avais demandé si la prévision de recettes issues du produit des services, prévues l'an prochain en évolution importante de plusieurs centaines de milliers d'euros, correspondait à la remise aux anciens tarifs, c'est-à-dire au doublement des tarifs de restauration scolaire municipale, notamment, je ne crois pas que vous nous ayez répondu à ce sujet. C'est aussi, potentiellement, dans quelques mois la certitude que, peut-être, les tarifs municipaux – et c'est aussi l'héritage de vos prédécesseurs – resteront à des taux abordables et raisonnables pour un grand nombre de familles mais seront peut-être le double de ce qu'ils sont aujourd'hui, pour des raisons que vous n'ignorez pas.

M. TABOUREUX : J'ai essayé de vous parler calmement, vous savez mon credo, c'est qu'on ne met pas les enfants – d'ailleurs on en a discuté il n'y a pas longtemps, vous m'avez dit ne pas partager ce point de vue – au centre de polémique politicienne. Je ne trouve pas ça correct. J'ai essayé de vous parler raisonnablement, on entend dans votre réponse que les parents doivent être corvéables à merci... Si, si, c'est un peu ça, à Beauvais, à Beauvais, les parents sont corvéables à merci. Mais vous pourrez répondre après, vous savez, je n'ai pas compris, je suis un élu de seconde zone, alors je ne comprends pas tout... Et fier de l'être en plus, c'est pire ! Bon, l'enfant qui serait susceptible de ne pas être amené par son papa ou sa maman le midi parce que le papa ou la maman a une obligation, rassurez-vous, il sera accepté à la restauration scolaire. Evidemment, auparavant, ça pouvait se faire sans inscription en début d'année. On a nécessité d'avoir une inscription car dans le dossier inscription figure une fiche sanitaire et nous avons absolument besoin, pour des raisons de sécurité de l'enfant, de savoir s'il a des allergies ou pas, s'il existe des contre-indications alimentaires, s'il suit des traitements... Ça paraît logique que l'enfant soit inscrit en début d'année même s'il

doit aller à la cantine de façon épisodique. C'est le seul vrai changement et normalement – d'ailleurs, c'était le cas avant – mais souvent, à l'affectif, ça pouvait se faire, on essaie de ne pas laisser un enfant dans la rue. Ça, ça paraît tout à fait logique. Maintenant, encore une fois, je vous dis que la ville de Beauvais accueille tous les enfants. Il y a des arrondissements de la ville de Lyon qui sont au bord de se faire condamner. Même chose, vous pouvez aussi aller manifester à Lyon, vous aurez certainement plus de succès qu'à Beauvais ; Béziers, c'est aussi une ville qui est dirigée par vos amis et Béziers a été condamnée, par exemple, parce que la ville de Béziers n'accueille pas tous les enfants dans les mêmes conditions. Maintenant, vous semblez dire que le règlement de la cantine est un règlement archaïque à Beauvais alors que nous essayons au contraire de rattraper un mouvement qui est parti bien avant nous et qui vise effectivement à ne pas gaspiller. Mais si le règlement des collèges était au même niveau que celui de la ville de Beauvais, il serait beaucoup, beaucoup plus souple. Les règlements des collèges et des lycées sont, eux, complètement archaïques et vous êtes, je suppose, j'espère, bien placé pour les faire évoluer et cette prise de conscience que vous avez, augure, je pense, de modifications de la réglementation dans les cantines de collèges et dans les cantines de lycée dans les jours ou les mois à venir, et j'en suis très content. Sur le prix, maintenant, et c'est la dernière chose. Sur le prix de la restauration, même en remettant le prix, en ne doublant pas le prix de la restauration mais en le remettant au prix où il était avant, on sera encore moins cher, alors bien sûr, que Compiègne mais Compiègne n'est pas beaucoup plus cher que Creil. D'ailleurs, le tarif le plus bas est plus bas à Compiègne qu'à Creil. Nous serons encore moins chers qu'à Creil ! Alors, de grâce, appliquez les mêmes méthodes aux mêmes faits, appliquez les mêmes jugements aux mêmes façons de faire et on pourra s'entendre. Là, je pense qu'il y a un côté – alors, ne m'en voulez pas parce que je vais utiliser un mot faute d'en trouver d'autres... excusez-moi, un peu schizophrène – ça va, ça peut aller, ça ! Aujourd'hui, vous avez dit que le Maire était lamentable de bout en bout, vous avez dit que le débat n'était pas digne et vous avez dit que vos collègues étaient grotesques, etc. Le mot schizophrène, vous comprenez bien que c'est au sens figuré : dans un lieu, vous dites quelque chose et pour les mêmes causes, les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets chez vous dans un autre lieu. Moi, j'aimerais bien que vous nous parliez de la cantine dans les collèges, de la cantine à Creil dans les écoles élémentaires et que nous fassions tous des progrès ensemble, je pense que nous en faisons à Beauvais. Monsieur AURY va prendre la parole, je voudrais juste lui rappeler, parce qu'il a été un peu amnésique dans son intervention tout à l'heure, que vous étiez en charge de la restauration scolaire, c'est vrai que cette restauration a été créée par Walter AMSALLEM et votre père, en 1977, donc vous n'en n'êtes pas le responsable, vous avez eu à la gérer, vous ne pouvez pas dire que les conditions d'accueil des enfants sont moins bonnes aujourd'hui qu'en 2001 puisque qu'en 2001, cela faisait déjà dix ans que l'unité centrale de restauration n'était plus aux normes et qu'on n'arrivait pas à la mettre aux normes et que, aujourd'hui, si nous l'avions gardée, ce serait une catastrophe parce qu'il y a des risques de légionellose, il y avait plein de risques alimentaires. Heureusement qu'on a limité aujourd'hui. Il ne faut jamais dire qu'il n'y a du risque nulle part, mais heureusement que la décision a été prise de garder la restauration en régie et de la reconstruire à neuf. Vous ne pouvez pas dire que les terminaux de restauration sont moins aux normes aujourd'hui qu'ils ne l'étaient car effectivement, ils étaient à peu près dans le même état – et c'est normal ! Cela a été créé en 1977 – ils étaient dans le même état vingt ans plus tard et comme tout matériel qui a vingt ans, les normes avaient évolué etc. et l'outil de restauration, la façon dont les personnels remettent en température, font la cuisine, servent aux enfants etc. de toute façon, tout ça a fait des progrès. Je vous trouve un peu dur et un peu amnésique.

M. AURY : Du coup, je partirai de la conclusion de Monsieur TABOUREUX. Ici, je ne crois jamais avoir mis en

cause durant le premier mandat les conditions dans lesquelles vous aviez poursuivi le service de la restauration scolaire municipale. Vous avez remis aux normes la cuisine centrale en 2001, vingt-quatre ans après la précédente, effectivement, comme vous l'avez dit, ça me paraît assez normal. Vous avez remis des terminaux aux normes, il y avait eu un effort considérable vingt ans auparavant, donc les choses vieillissent et je dirai que les responsabilités des municipalités qui se succèdent sont de remettre aux normes, de rénover ce qui doit l'être, sur des équipements qui avaient été réalisés par leurs prédécesseurs. Je crois avoir eu l'occasion de le dire quand vous aviez augmenté fortement les prix de la restauration scolaire, sur lequel vous êtes ensuite revenus, ce que je vous reprochais, c'était de commencer à mettre en cause un acquis qui est jugé très important pour la population de cette ville. Mais jamais vous n'avez entendu de ma voix, ni de celle de mes collègues, une mise en cause de vos choix durant le premier mandat. Nous reconnaissons quand quelque chose se fait. C'est le premier point. Le deuxième point : je ne vais pas du tout polémiquer, je crois que si le sujet ne concernait ce soir que Thierry AURY, je crois qu'il faudrait le clore rapidement, parce que Thierry AURY n'a plus d'enfants en âge scolaire primaire ou maternelle donc, si ça ne concernait que moi, et même cinq ou six parents à mes côtés, ce ne serait pas effectivement très préoccupant et je pense que nous n'y passerions pas autant de temps ce soir. D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, il y a au moins – c'est votre chiffre de tout à l'heure – une centaine de familles à qui cela pose des problèmes réels. Je pense personnellement qu'il y a en davantage mais nous sommes bien au-delà des cinq ou six qui me suivraient. Quelques points sur le fond du débat : vous avez parlé du gâchis. Alors, effectivement, personne ici, ni parmi les habitants dans la ville, n'est heureux quand il y a du gâchis sur quelque chose. En même temps, j'ai vu sur les chiffres mêmes que vous donniez dans le journal municipal que vous estimiez ce gâchis à 3 %. J'ai vu des enquêtes sur d'autres villes qui montraient manifestement des chiffres beaucoup plus importants que celui-là. Ça ne m'a pas paru un chiffre absolument considérable même si je partage complètement la volonté de le réduire encore, mais je crois qu'il y a un moment donné, quand on organise un système de restauration collective, une part de contraintes existe de la même manière que dans notre frigo, les uns et les autres, on a parfois un yaourt périmé ou autre chose et que, effectivement, ça arrive aux uns ou aux autres de jeter quelque chose. Au passage, toujours sur le gâchis, il y a une question que je ne comprends pas très bien, parce que, dans l'arrêté tel qu'il était jusque là, vous continuiez d'indiquer qu'un pointage quotidien est effectué, dans l'article 4. Ça veut donc dire, si je lis bien, que chaque jour, on fait le pointage des enfants qui vont manger le midi et donc des repas à commander, des repas effectivement remis, livrés aux terminaux et remis en température. A partir de ce pointage quotidien, je ne comprends pas très bien pourquoi on sortirait du froid plus de repas que le nombre de repas effectivement commandés dans chaque école de la ville. Du coup, ces repas ne sont pas à mettre à la poubelle puisqu'on a débloqué strictement le nombre de repas commandés, suivant le pointage quotidien effectué à 8h45 dans chaque école. On décompte donc les enfants malades qui ne se sont pas présentés le matin à l'école. J'ai deux idées : vous dites qu'on ne pourrait pas livrer les associations caritatives. Je ne vois pas pourquoi, dans ces conditions, puisque le repas n'a pas été remis en température. Nous n'avons malheureusement pas eu d'autres occasions, auparavant, de pouvoir échanger donc je vous donne des éléments très concrets. Peut-être me direz-vous que je suis complètement à côté de la plaque mais vous aurez ensuite le loisir de me le dire. Ces repas pourraient parfaitement – puisque vous parliez vous-mêmes d'associations caritatives – être livrés à des associations sans rupture de la chaîne du froid ou, autre solution, ou en même temps. Je pose la question, puisque nous sommes sur l'objectif de limiter au maximum le gâchis, ce que nous partageons, est-ce absolument scandaleux d'imaginer que, chaque jour, tous les enfants de la ville n'ont

pas rigoureusement le même repas ? Je vais vous dire, comme lorsque j'étais parent d'enfants en âge primaire ou maternelle, ce qui m'importait, c'était qu'ils aient un vrai repas, que ce repas soit équilibré et qu'il soit servi dans des conditions correctes. Ne pourrions-nous pas jouer sur cet aspect qui ferait qu'une partie d'enfants n'aurait pas chaque jour le même repas que les autres ? Cela n'enlève rien à la qualité du repas d'autant que, à ma connaissance, ce n'est pas la totalité du repas qui est préparée trois jours avant, mais la base, et le plat, notamment, qui est à réchauffer. Ce qui veut dire qu'il n'y aurait pas tant de différences ou de risques que des enfants mangent deux fois exactement le même repas sur plusieurs jours. C'est une idée que je mets dans le débat, je ne sais pas si elle a été examinée mais elle permet en tout cas de mieux prendre en compte les contraintes des parents, qui sont réelles. Je reviens sur une idée dont vous nous indiquez qu'elle serait dans le prochain arrêté. Vous dites : le changement essentiel réside dans l'inscription administrative et sanitaire de l'enfant au début de l'année. Je ne crois pas qu'aucun parent ait contesté cet aspect des choses. En revanche, ce que des parents souhaitent et j'ai eu le sentiment qu'il y avait une amorce dans ce sens, dans vos propos – donc, si vous pouviez m'en donner confirmation – c'est que, effectivement, au dernier moment, parce que dans la vie réelle, quelqu'un tout à l'heure nous parlait d'être dans la vie réelle, ça se passe comme ça ; j'ai eu des parents qui m'ont dit : « je reçois de Pôle Emploi un SMS le matin même parfois, ou la veille. Je souhaite pouvoir répondre à l'offre d'emploi, je souhaite que mon enfant soit accueilli, même si je n'avais pas prévu au départ qu'il mange ce jour-là. Est-ce donc pris en compte, dans ces conditions, telles que je viens de les donner ? »

Mme LALOI : Monsieur AURY, je vous ai déjà expliqué, je n'ai pas fait option russe pour que vous puissiez le comprendre ! On vous a expliqué tous les tenants et aboutissants de cette situation, ça fait trois heures que nous palabrons. Je vous ai expliqué les choses en long, en large et en travers.

Mme Le MAIRE : Ce n'est même pas à l'ordre du jour, Monsieur AURY ! Ce n'est pas possible !

M. AURY : Attendez ! Le problème, c'est que pour l'instant, il n'y a pas ce nouvel écrit. Si nous avions ce nouvel arrêté, nous pourrions juger de ce qui a changé réellement.

Mme Le MAIRE : C'est un arrêté du Maire, Monsieur AURY, s'il vous plaît, on vous a donné la parole, on vous a écouté avec complaisance, je pense que maintenant, nous pouvons passer à la suite !

M. AURY : Attendez ! Régulièrement, vous nous demandez de vous faire des propositions concrètes, précises, pratiques, ça ne semble pas convenir, il n'y a aucune polémique dans mes propos.

Mme Le MAIRE : Je vous donne une minute, vous finissez.

M. AURY : D'accord. Pour cette deuxième intervention, donc, Madame LALOI, Madame le Maire ; le problème, c'est que des choses ont été dites, elles marchent parfois, comme vous l'avez dit, au cas par cas, les parents demandent vraiment de la clarté sur ce qui va être fait.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, je vais être tentée de vous dire, finalement, que c'est bien plus simple au collège et au lycée, c'est comme ça, on paie, on n'y va pas, tant pis, on n'est pas remboursé, alors il va falloir que vos petits élèves fassent un petit effort lorsqu'ils vont passer en sixième !

M. AURY : Mais Madame le Maire, vous pointez une question réelle, et j'ai déjà eu de nombreuses fois l'occasion de le dire, je l'ai vécu, mes enfants ont toujours mangé au service de restauration municipale depuis la maternelle. J'ai donc

vu les choses. Quand elles étaient en maternelle et en primaire, il y avait plus d'enfants qui mangeaient à la restauration qu'ensuite, quand elles passaient au collège, parce qu'effectivement, les règles n'étaient plus les mêmes. Mon objectif n'est pas de se caler sur une situation où il y a moins d'enfants qui peuvent fréquenter la restauration mais c'est, au contraire, de tirer tout le monde vers du mieux. Donc vous savez je suis extrêmement clair, là-dessus, ça ne me pose aucun problème. Oui, il y a des choses à améliorer dans la restauration des collèges et je l'ai dit à de nombreuses reprises et je continue de le porter.

Mme Le MAIRE : Maintenant, on arrête, on change de sujet.

Mme LALOI : Juste un dernier point, Madame le Maire. Ce que Monsieur AURY semble occulter dans cette histoire, c'est que nous avons eu aussi le souci du bien-être des personnes qui travaillent au service des enfants. Ces dispositions concernent certes les parents mais concernent aussi le personnel municipal et elles nous ont permis de stagiairiser trente personnes l'année dernière. Nous avons également le souci de ne pas prendre pour des jetons les personnes qui encadrent vos enfants.

M. TABOUREUX : Très rapidement, pour vous rassurer : 1/ Trois cents enfants de plus que l'an dernier fréquentent la restauration ; 2/ Dans les villes de même taille, avec le même nombre de repas par jour, qui ont mis en place cette organisation, on récupère 1 à 1,5 % par rapport aux 3 % et c'est quand même plus de 100 000 €, donc ça vaut le coup que nous nous y penchions. 3/ Thibaud VIGUIER disait tout à l'heure : c'est tout le temps, ou c'est souvent parce que l'enfant est malade, eh bien non, d'autres causes existent et c'est justement sur ces autres causes que nous pouvons récupérer ce 1 % ou 1,5 % : il y a aussi parfois des parents qui partent en week-end plus tôt, qui ont des obligations qui ne donnent pas lieu à un certificat médical et qui ne sont pas non plus un SMS qui arrive de Pôle Emploi ; 4/ Sur les associations caritatives, dans le processus, il y a aussi la remise en température qui correspond à des normes précises, il faut une qualification, il faut le matériel adapté, ça explique aussi pourquoi on ne peut pas le faire et il y a aussi dans les repas des mets frais, et pas uniquement des choses crues, surgelées, etc.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, le débat est clos, nous votons la délibération.

M. AURY : Sur un autre point, Madame le Maire... On a le droit à trois interventions...

Mme Le MAIRE : Vous avez le droit à trois interventions quand c'est le sujet ! Cela n'a rien à voir avec la délibération ! Nous votons la délibération n° 5.

M. AURY : Je dois vous signaler, Madame le Maire...

Mme Le MAIRE : Qui vote contre ? Monsieur AURY, c'est fini !

M. AURY : En matière d'organisation d'un service public municipal [Coupe son de 3'21'55 à 3'22'04]... obligatoire de par la loi, de passer en Conseil Municipal. J'ai, Madame le Maire, la question écrite [Coupe son de 3'22'14 à 3'22'18]... Moselle, à l'Assemblée...

Mme Le MAIRE : Je passe à la 6 !

Mme LEROY : Il s'agit d'une subvention d'attribution...

M. AURY : Madame le Maire !

Mme LEROY : Madame LEROY aimerait... Alors maintenant, ça suffit ! On vous coupe votre micro, Monsieur AURY !

Mme Le MAIRE : Allez, on lève la séance !

La Séance est levée

M. AURY : Le Conseil municipal est seul compétent pour créer ou supprimer un service public local et en fixer les règles générales d'organisation que le dit service public soit de nature administrative, industrielle ou commerciale. Il résulte de cette situation que l'arrêté que vous avez pris, Madame le Maire, est hors du champ de la légalité et qu'il convient, Madame le Maire, que vous inscriviez à nouveau cette question lors d'un prochain Conseil Municipal. L'arrêté que vous avez signé cet été semble donc hors du champ de la légalité et qu'il convient donc de continuer d'appliquer les règles qui s'appliquaient jusqu'au mois de juin dernier. Je souhaite, Madame le Maire, que vous examiniez avec attention – je vois que Madame la responsable du service juridique est encore dans la salle, Madame la responsable du service juridique, je vous invite à attirer l'attention de Madame le Maire sur cette situation qui risque de mettre en illégalité son arrêté municipal. Je tiens évidemment à votre disposition, Madame le Maire, les documents relatifs à la question, mais la demande de Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée UMP de Moselle, est tout à fait consultable par Internet, sur le site de l'Assemblée Nationale. Il s'agit de la question écrite n° 57 369. Ce texte de réponse du Ministère de l'intérieur aux collectivités locales est tout à fait clair dans ce domaine. Je crois qu'on assiste à une situation un peu inédite ... INAUDIBLE

Mme Le MAIRE : Il y a 9 refus de vote. Le dossier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM TÉLÉTHON

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'Association Française contre les Myopathies est une association de malades et de parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires. Son objectif est double :

- Guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- Aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON.

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation.

Pour l'édition 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, prélevée sur les crédits prévus à cet effet, et correspondant aux droits d'entrée de la patinoire des 3 et 4 décembre 2010.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION BIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais octroie chaque année une subvention à l'association Pour la Promotion des Marchés de Beauvais pour permettre le développement d'actions d'animation sur les marchés de plein vent.

Le montant de cette subvention est indexé sur :

- le 1/12^{ème} du montant des droits de place versé par les commerçants l'année précédente et correspondant au mois de vacances annuel ;
- une redevance animation collectée pour la réalisation d'actions de promotions.

Une convention biennale d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'association, pour les années 2009 et 2010 (avec rétroactivité pour 2009) afin de définir l'objet ainsi que les conditions d'utilisation et de versement de la subvention qui sera allouée pour chacune de ces années.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 36.365 € à l'association (dont 18.133 € pour les actions menées en 2009), correspondant à la redevance animation collectée ainsi qu'au 1/12^{ème} des droits de place perçus par la Ville de Beauvais en 2008 et 2009.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée «**La Ville de Beauvais**», D'une part,

Et :

L'Association pour la Promotion des Marchés de Beauvais, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de l'Oise sous le n° 060 10 12 165 (avis publié au JO du 15 novembre 1989), représenté par M. Daniel CAP, Président.

Ci-après dénommé «**L'Association**»,

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après..

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi 2003-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Article 2 : ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Les missions de l'Association prises en compte par la Ville de Beauvais au titre de la présente convention sont les suivantes :

- animer les marchés de Beauvais par la réalisation d'actions de promotion et d'animation.

Article 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement.

3.2 - Pour chaque exercice, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté par l'assemblée délibérante de la Ville de Beauvais dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif.

Ce financement ne saurait être inférieur aux produits perçus l'exercice précédent par la collectivité au titre d'1/12^{ème} des droits de place du marché réglés par abonnements.

Ce financement sera complété en fin d'exercice, par une subvention complémentaire, correspondant à la quote-part de la redevance animation perçue l'année N-1 en fonction du montant des actions mises en œuvre par l'Association en partenariat avec les services municipaux.

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement sera adressée à la Ville de Beauvais au plus tard le 30 septembre de l'année N-1.

L'Association s'engage à respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel.

Article 4 : COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la Ville de Beauvais par l'apposition de son logo.

L'Association s'engage à se concerter avec le service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Article 5 : CONTRÔLE

6.1 - Contrôle des actions

L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de Beauvais de ses actions au titre de la présente convention.

L'Association transmettra notamment chaque année à la Ville de Beauvais, au plus tard le 30 avril, un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année N-1.

6.2 - Contrôle financier

6.2.1. - Engagements de l'Association relatifs au contrôle financier

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

6.2.2. - Comptes annuels

Au plus tard, le 1^{er} juin N+1, l'Association transmettra à la Ville de Beauvais, après leur approbation, les comptes

annuels de l'exercice clos certifiés (bilan, compte de résultat et annexe), attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Ce document devra, en outre, décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

L'Association présentera un bilan détaillé retraçant la réalisation du budget prévisionnel relatif aux activités subventionnées tel que mentionné à l'article 3. Ce document devra permettre à la Ville de Beauvais d'évaluer les actions entreprises.

Tous ces documents devront être adressés à :

Monsieur le Directeur Général des Services

- Hôtel de Ville - 1^{er} étage - 1, rue Desgroux - BP 330 - 60021 Beauvais Cedex.

6.3 - Contrôle exercé par la Ville de Beauvais

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

À cet effet, le service Droits de Place est plus particulièrement chargé du contrôle de l'Association. Cependant la Ville de Beauvais pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestions utiles.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer la Ville de Beauvais des modifications intervenues dans les statuts.

6.4 - Paraphe du Président de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville de Beauvais devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

Article 7 : ASSURANCE

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée. L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 8 : PRISE DE L'EFFET - DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31/12/2010.

Article 9 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville de Beauvais pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville de Beauvais par émission de titres de recettes.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour l'Association

Daniel CAP
Président

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION DES ABAT- TOIRS DE BEAUVAIS (SYMICAB) : CONSTATATION COMPTABLE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 16 novembre 2007, le conseil municipal a décidé la passation d'écritures comptables afin de régulariser les anomalies constatées qui concernaient, entre autres, des créances pour avance en garantie d'emprunts dont celle à constater de 1.545.797,93 € auprès du SYMICAB.

Le titre de recette correspondant à cette créance a été émis à l'encontre de ce syndicat, mais compte tenu de la forte probabilité de ne pas obtenir son recouvrement, une provision à hauteur de 100% de la créance a été constatée afin de se prémunir contre ce risque.

Monsieur Le Préfet a prononcé la dissolution du SYMICAB par arrêté du 28/04/2010 et a décidé la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les collectivités membres à hauteur de 75% au nom de la ville de Beauvais et 25% au nom du conseil général de l'Oise. Un tableau récapitulatif des opérations comptables a été annexé à l'arrêté et transmis à notre Trésorier Municipal.

Compte tenu de l'avis conforme reçu du Trésorier Municipal, il est nécessaire d'opérer les ouvertures de crédits nécessaires à la comptabilisation de la dissolution de ce syndicat (cf. annexe jointe détaillant les ouvertures de crédits qui sont intégrées à la décision modificative n° 2 du budget principal présentée à cette même séance du conseil municipal).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'inscrire dans le cadre de la prochaine décision modificative, les crédits nécessaires à la constatation comptable de la dissolution du SYMICAB,
- de décider la passation de ces écritures qui découlent de la dissolution du SYMICAB prononcée par Monsieur Le Préfet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Annexe délibération

«DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION DES ABATTOIRS DE BEAUVAIS (SYMICAB) : “CONSTATATION COMPTABLE”»

Section d'Investissement

Article	Libellé	Dépense	Recette
001	Solde exécution reporté		1.464.665,05
16874	Autres dettes	1.545.797,93	
024	Produits de cession		1.143,47
	Solde (1)	79.989,51	

Section de Fonctionnement

Article	Libellé	Dépense	Recette
002	Solde exécution reporté	1.328.064,13	
7817	Reprise de provision		1.545.797,93
	Solde (2)		217.733,80

	Solde global (1+2)		137.744,29
--	--------------------	--	------------

En annexe, l'arrêté portant dissolution du Syndicat mixte pour la construction de l'abattoir de Beauvais.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs 2010 prend en compte les besoins en compétences identifiés dans les différents services afin de répondre à leurs besoins.

Les secteurs de la Culture, de la Jeunesse et des Sports sont traditionnellement porteurs d'un mécénat très actif afin de financer en complémentarité ou en totalité les actions mises en place par les collectivités. Afin de développer le mécénat, il convient de créer des outils de communication ciblés et de réaliser du « marketing direct » auprès des grandes entreprises, notamment.

Par ailleurs, le site de la Maladrerie Saint Lazare, lieu phare de la vie culturelle dans le Beauvaisis, est aussi un pôle attractif pour développer le mécénat ou l'organisation de séminaires d'entreprises, etc ...

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions sur la ville et la Maladrerie Saint Lazare nécessitent la création d'un poste de conseiller en communication et au développement des partenariats mutualisé avec l'agglomération du Beauvaisis pour une partie de son activité.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence de haute technicité de la part de son titulaire, il vous est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle et de le qualifier au niveau de la catégorie A en fixant le niveau de rémunération maximum par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale.

La création de cet emploi, à temps complet, prendra effet au 1^{er} novembre 2010.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 28/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre et 1 abstention, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONSEILLER EN COMMUNICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS**CATÉGORIE : A****NATURE DES FONCTIONS :**

- Développer le mécénat Éducation, Culture, Jeunesse et Sports (élaborer des préconisations, constitution d'un club de mécènes à la Maladrerie, notamment).
- Assurer des missions pour développer la communication du secteur Culture (rassembler et structurer le contenu du site Web Culture pour le transmettre au webmaster de la ville, développer les liens avec la presse pour le secteur culture, assurer un suivi presse permanent).
- Faire connaître et optimiser la location de la Maladrerie (construire des préconisations en lien avec le projet patrimonial et culturel du site, marketing direct auprès des entreprises avec réalisation d'outils de communication ciblés).
- Accompagner la mise en œuvre de la saison culturelle de la Maladrerie et en particulier des expositions.
- Élaboration et pilotage de projets de jumelage Éducation, Jeunesse et Sports (contribuer au développement des jumelages, mettre en œuvre des projets).

NIVEAU DE RECRUTEMENT ET PRINCIPALES COMPÉTENCES REQUISES :

- Diplômé de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences de l'information et la communication.
- Maîtrise de la PAO et connaissances bureautiques
- Expérience dans le domaine des relations publiques

NIVEAU DE RÉMUNÉRATION MAXI (hors régime indemnitaire) :

- IM 821 IB 1015

M. RAHOUI : Pour notre part, nous ne sommes pas trop enthousiastes à vous suivre dans cette perspective puisque nous avons un service communication qui, aujourd'hui, compte près de onze personnes. Onze personnes, ça semble un chiffre assez vaste pour un service de ce type au sein d'une municipalité comme la nôtre, même d'une agglomération vu qu'en effet, les services sont mutualisés. Cependant, nous partons du principe qu'il faudrait dans ce registre optimiser les moyens qui sont à notre disposition et je reprendrai une partie du débat d'orientations budgétaires qui dit qu'en période de crise les engagements financiers doivent être au plus proche des besoins des Beauvaisiens. Je pense, aujourd'hui, que la communication n'est pas une priorité pour notre ville.

Mme HOUSSIN : J'ai juste une question : vous parlez de ce poste sur la Maladrerie Saint-Lazare...

Mme Le MAIRE : C'est un poste mutualisé, notamment la Maladrerie.

Mme HOUSSIN : Notamment la Maladrerie...

Mme Le MAIRE : Le service Communication est d'ailleurs mutualisé.

M. AURY : Je me posais la même question que Sylvie HOUSSIN car cela concerne quand même largement la Maladrerie qui dépend désormais de l'Agglomération. Il s'agit notamment de constituer un club de mécènes à la Maladrerie Saint-Lazare, donc il s'agit vraiment d'un poste qui est quasiment consacré exclusivement à la Maladrerie, qui dépend de l'Agglomération. Nous ne voyons donc pas très bien pourquoi le recrutement se fait au niveau de la ville de Beauvais. Deuxième chose, j'avoue que je suis modérément enthousiaste à cette idée de constituer un club de mécènes à la Maladrerie. Nous sommes toujours, décidément, dans la même logique : vous, d'un côté, vous supprimez la taxe professionnelle qui est payée par les entreprises et ensuite il faut recruter un chargé de mission qui va être chargé d'aller quémander auprès de grandes sociétés qui feront ça en déduction fiscale, qui feront ça en budget de com' et de publicité pour qu'elles aient la gentillesse de bien vouloir apposer un panneau publicitaire sur les plaquettes de communication de la Maladrerie Saint-Lazare. Je vous avoue que j'ai une autre conception de la République et de ce que devrait être une politique culturelle. Je redis, et je pense que mes collègues partagent le même point de vue : il serait temps de revenir à des choses saines. Effectivement, on demande, à proportion des profits qu'elles réalisent, aux sociétés de contribuer au budget de la collectivité et ensuite les collectivités mènent les politiques culturelles ou sur d'autres domaines qu'elles souhaitent. Nous sommes vraiment dans une logique profondément libérale – mais qui ne m'étonne pas de votre part – et qui amène du coup la collectivité à recruter, cher, un chargé de mission pour aller faire la mendicité auprès des grandes sociétés.

Mme ABLA : De mémoire, je crois que je ne me suis jamais opposée à une création de poste mais concernant cette délibé-

ration, effectivement, la Maladrerie Saint-Lazare est de la compétence de l'Agglo et j'aurais aimé que la création de ce poste soit soutenue par la Communauté d'agglomération et plutôt dans le secteur du développement touristique.

Mme Le MAIRE : De toute façon, ça va rejoindre le développement touristique également, Madame ABLA, forcément. Ceci étant, pour répondre incidemment à Monsieur AURY, il y a déjà du mécénat avec le Crédit Agricole sur la Maladrerie, il n'y a pas pour cela de panneaux hideux qui défigureraient la Maladrerie. Vous pouvez imaginer qu'après le mal que nous nous sommes donnés, les uns et les autres, sur ce monument historique, nous n'avons nullement envie de le défigurer. Et le mécénat, ce n'est pas du sponsoring, comme dit Marie-Anne FIZET.

M. CHENU : D'abord, ce poste sera finalement financé par les entreprises qu'il va aller chercher. Quelque part, ce n'est pas une opération coûteuse pour l'Agglomération puisqu'il va aller chercher des finances de mécènes privés qui, quelque part, vont financer le poste en lui-même. Deuxième chose, vous devriez être contents, c'est une façon de demander aux entreprises de contribuer, on ne leur demande pas la charité, on leur demande de contribuer à la valorisation de notre patrimoine. Ça marche un peu dans le sens de ce qui vous plaît, en général, Thierry AURY.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, on passe au vote. Il y a 8 voix contre et une abstention. Le rapport est adopté à la Majorité.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2010

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2010 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2010 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre de projets des associations suivantes :

- Association ALOÏSE
Journée mondiale Alzheimer : 500 €
- ACPG-CATM : 600 €
Subvention de fonctionnement
- ELA : 900 €
Dictée

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

SOUS-FONCTION/RUBRIQUE

520 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION AFFECTEE
• Association ALOÏSE <i>Journée mondiale Alzheimer</i>	500 €
• ELA <i>Dictée</i>	900 €

SOUS-FONCTION/RUBRIQUE

025 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 530

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION AFFECTEE
• ACPG-CATM <i>Subvention de fonctionnement</i>	600 €

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 28/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibérations en date du 13 mai 2009 et du 9 juillet 2010 le Conseil Municipal a autorisé la conclusion de conventions pour la gestion provisoire du service public de l'eau potable avec la SEAO dont l'échéance est fixée au 10 juillet 2011.

Afin d'assurer la continuité de ce service public, il convient d'ores et déjà d'envisager son futur mode de gestion.

Pour cela la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être saisie pour avis, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 alinéa 5, 1^{er} et 2^{ème} du CGCT.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle émette un avis sur le mode de gestion du Service Public de l'eau potable.

La Commission Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement, réunie le 30/09/2010, a émis un avis favorable.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 28/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER : Madame le Maire, j'ai deux remarques à faire. Première chose, pour vous dire et me satisfaire d'avoir été écouté puisque, au nom du groupe « Vivre ensemble Beauvais »,

nous avons eu notre commission il y a quelques temps, la Commission « Administration Générale », à ce sujet, et j'avais été étonné d'un intitulé de rapport qui ne me semblait absolument pas compatible avec la démarche de consultation que nous allons collectivement engager à cette occasion, puisque, au lieu de « Distribution d'eau potable – saisine de la commission consultative des services publics locaux », il y avait écrit à l'origine : « Délégation de service public pour la distribution de l'eau potable. » De fait, dans l'intitulé du rapport, vous aviez déjà résolu le problème. Je m'en étais étonné, bien que connaissant, bien entendu, vos préférences, pour la délégation de service public et la reconduction de la délégation de service public à un grand groupe privé sur ces questions de distribution d'eau potable... Je trouvais que dans cette démarche qui, en plus, par le passé, nous avait valu quelques échanges et qui vous avait valu quelques déconvenues juridiques, il était peut-être un peu plus prudent de changer l'intitulé du rapport et je constate que vous avez écouté les représentants de « Vivre ensemble Beauvais », à cette occasion. Ce n'est pas si courant, donc je voulais le signaler. Deuxièmement, je ne suis pas tout à fait certain que nous ayons à conduire ce soir le débat puisqu'il va y avoir un certain nombre d'étapes. Je souhaiterais justement, Madame le Maire, que vous nous précisiez ce que va être le calendrier de cette consultation. En gros, ça va nous conduire jusqu'à quelle période, quels sont les délais qui sont prévus par la loi et la réglementation en vigueur. Je vous remercie de nous fournir, dès ce soir, ces informations.

M. BOURGEOIS : Oui, mon cher collègue, je me réjouis que les débats soient un peu plus sereins par rapport à un sujet qui est très important, il est concret, il conditionne la vie de tout le monde, en France ou ailleurs et à Beauvais en particulier. Je crois qu'il faut préciser que vous avez toujours été écouté car, lors de la précédente délégation, il y avait eu aussi un débat sur le mode de gestion. Bon, ce débat, vous n'avez peut-être pas convenu tout à fait car nous n'étions peut-être pas allés assez loin, soit. Il faut bien dire qu'il s'agit pour nous d'un débat. J'ai dit dans la presse, et je m'y conforme tout à fait, que pour moi personnellement, en tant que responsable de l'eau potable à Beauvais, trois choses seulement m'intéressent :

- Le prix de l'eau que vont payer les Beauvaisiens ;
- La sécurité alimentaire et la santé, je crois que nous avons déjà parlé suffisamment souvent ce soir ;
- Le service rendu.

Le reste m'importe peu. Donc, le débat porte évidemment là-dessus. Il est sûr, si nous voulons aller plus loin – et je n'irai pas plus loin ce soir – que des tas d'études sont faites, par des organismes, justement, qui sont la Fédération nationale des collectivités concédantes et en régie et qui ont proposé des travaux portant sur un certain nombre de villes. C'est assez délicat, il faudra que nous examinions ces travaux dans le détail. Mais je voulais dire, pour répondre à la première question, vous voyez, je ne parle pas de groupes, de multinationales, etc., je parle du prix de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la santé, et du service, ce qui intéresse, je crois, tout le monde et tous les Beauvaisiens. Évidemment, un calendrier est établi, vous avez la date-butoir, il faudra être prêt pour l'échéance, avant l'échéance, bien sûr, parce que les négociations, ensuite, peuvent être relativement longues et puis il faut étudier, évidemment, financièrement les différents modes, les chiffrer, ce qui n'est pas simple, et ce ne sont pas des choses que nous pouvons plaquer comme ça. Évidemment, cette commission des services publics locaux va se réunir prochainement, je pense, à la mi-novembre, pour entamer la procédure. Voilà ce que je peux vous dire ce soir, voilà l'état d'esprit dans lequel je suis, nous rassemblons beaucoup de documents en ce moment, nous faisons plancher les services sur toutes les possibilités, notamment, évidemment, tous les problèmes de personnel, de matériel. Eventuellement, il faudrait reprendre les charges à assumer en cas de changement. Ce processus mérite son temps mais je peux vous assurer que nous avons donné les

instructions nécessaires et le service eau potable a déjà travaillé dessus.

Mme Le MAIRE : Merci Jean-Luc BOURGEOIS. Avant de vous donner la parole, Monsieur AURY, je voudrais quand même préciser une chose parce qu'on entend tout et son contraire : nous sommes obligés de reprendre le marché uniquement, et je le dis vraiment clairement ce soir, uniquement pour un petit défaut de procédure qui n'a absolument rien à voir avec un mauvais débat ou avec le fond. Un des membres qui aurait dû siéger n'avait pas reçu son courrier mais ne l'a pas dit, et voilà comment les choses s'enclenchent. Mais vous vous en souvenez, le POS de la ville de Beauvais avait été annulé dans les mêmes circonstances, donc ça arrive à tout le monde.

M. AURY : Puisque – et j'ai entendu les propos de Monsieur BOURGEOIS – l'arrêt de la Cour administrative de Douai a annulé le contrat de délégation de service public et que nous sommes contraints de relancer toute la procédure, ce que nous souhaitons absolument, c'est qu'un réel débat, y compris associant les habitants de cette ville, puisse avoir lieu. J'ai entendu les propos de Monsieur BOURGEOIS, qui semblent aller dans ce sens. En même temps, je vous avoue que j'ai quelques inquiétudes parce que j'ai le dossier qui, normalement, aurait dû être soumis à la Commission consultative des services publics locaux que vous aviez d'abord réunie, puis vous vous êtes aperçus que ça devait d'abord passer au Conseil municipal, donc vous avez annulé. Or, dans ce dossier, j'ai trouvé qu'il était à trois quarts à charge contre une reprise en régie publique. J'ai entendu Monsieur BOURGEOIS nous dire que les services allaient beaucoup travailler; je souhaite vraiment que, lorsque la Commission consultative va se réunir, puis le Conseil municipal, elle ait d'autres éléments que cela et que nous n'ayons pas, dès le début, un procès à charge contre une reprise en régie publique de la gestion de l'eau. Et je veux rappeler, même si, effectivement, on ne va pas du tout développer ce débat ici, que nous sommes préoccupés par les mêmes choses que vous, Monsieur BOURGEOIS. Le prix de l'eau qu'on a longtemps présenté à Beauvais comme très bas, non pas en raison de la bonté de Veolia ou de la Générale des Eaux mais des conditions naturelles de la ressource en eau sur Beauvais, pour le coup, n'a pas cessé de croître ces dernières années. Je crois que nous avons donc à nous reposer des questions. Sur la qualité du service, le suivi du service et la qualité de l'eau, il faut redire, car là aussi – vous avez voulu mettre des choses au point, Madame le Maire – on entend aussi beaucoup de choses qui se disent à ce propos. La seule chose dont on se séparerait en reprenant en régie publique de l'eau, ce sont des actionnaires. On reprendrait les personnels, qui sont extrêmement compétents, ils ne sont absolument pas en cause dans cette histoire. En revanche, nous nous séparerions des actionnaires qui ne jouent aucun rôle dans le fonctionnement du service, sinon qu'ils prélèvent une dime extrêmement lourde qui alourdit le prix de l'eau et qui pourrait être utilisée différemment, si nous n'avions pas à rémunérer ces actionnaires. En tout cas, vraiment, je renouvelle notre souhait, que nous ayons réellement des éléments qui permettent de comparer les différents modes de gestion et pas seulement un procès à charge immédiatement contre une régie publique, comme je l'ai vu dans un document qui aurait dû passer en commission consultative des services publics locaux. ? (car coupure !)

M. BOURGEOIS : Oui, vous me surprenez un petit peu car il s'agissait d'une première ébauche de document mais absolument pas une étude complète, ni même un document qui pouvait mériter le nom d'une étude. C'est sûr que le problème n'est pas si simple que cela, j'ai déjà entendu dans votre bouche, le mot « actionnaires » etc. : il n'est pas dans mon esprit. Il n'est pas dans mon esprit car en réalité, quand vous parlez du prix de l'eau pas si faible que cela, je ne sais pas si c'est juste. Il ne faut pas mélanger le prix de l'eau potable, et

même le prix de l'eau potable fermier, avec le prix global de l'eau. Evidemment, ce qui se passe, c'est que vous avez trois composantes à l'heure actuelle : le prix fermier, le problème de la surtaxe eau, le problème de l'assainissement et le problème des taxes qui sont perçues par l'agence de bassin. On s'aperçoit évidemment que, à l'heure actuelle, ce qui est relativement important – ça, vous ne pouvez pas en disconvenir – d'une part nous avons une surtaxe d'une certaine ampleur, pourquoi, parce que vous avez des travaux importants à faire et il fallait absolument les faire mais là, vous le savez très bien, les travaux sont faits en régie ; l'assainissement, c'est tout le problème de la Communauté d'agglomération. Quelquefois, on s'interroge sur les relations entre la Ville et l'Agglo, mais grâce évidemment à l'effort des Beauvaisiens, ça permet aux trente et une communes de l'Agglo – enfin, aux trente de plus – d'avoir un assainissement de qualité et beaucoup n'en avaient pas avant. C'est un problème de solidarité entre territoires mais évidemment, inversement, il y a une monnaie d'échange. La monnaie d'échange, c'est que, par exemple, vous avez eu une contribution à la Maladrerie Saint-Lazare qui est devenu un projet communautaire. C'est tout à fait logique. Donc évidemment, le fait de l'assainissement est dû au phénomène de lissage, entre autres, et pas uniquement aux travaux, parce que vous avez le lissage également. La taxe de l'agence de l'eau est inégale selon les régions, cela peut se discuter mais la loi est comme ça, vous avez en France six ou sept agences de bassin et les manières de percevoir ne sont pas tout à fait les mêmes. Le problème est donc excessivement complexe, ne se réduit pas uniquement à une histoire d'actionnaires ou pas, il faut voir l'intérêt, l'intérêt des choses. On va creuser tout ça, on va creuser tout ça ensemble, on aura un débat très large au niveau de la commission, sans doute aussi en Conseil, Madame le Maire, quand on devra adopter les choix, voilà ce qu'on peut dire en toute sérénité ce soir. Et moi aussi, je suis très intéressé par les choses parce que, depuis le 1er janvier 2008, il y a des évolutions, il y a eu des évolutions. Sommes-nous dans la même situation ? Nous sommes très vigilants, vous le savez, pour participer aux commissions consultatives vis-à-vis du fermier, on lui a fait des reproches, le « contrôle de gestion », qui est derrière moi, est notre bras armé en la matière pour veiller sur les intérêts de la ville et très exigeante vis-à-vis des entreprises. Voilà l'état d'esprit dans lequel nous sommes ce soir.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2010

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 29 mars 2010 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2010 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil de service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux s'est tenu le 15 septembre 2010 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1 : « Cpaconpliquer.fr »

Association Un Week-end toute la semaine
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
3 000 € uros

Fiche action n°2 : « J'entretiens mon corps ! »

Association No-Made
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
2 000 € uros

Fiche action n°3 : « Ciné-Gôûter de Noël »

Association Benkadi
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 100 € uros

Fiche action n°4 : « Connaître les Berbères »

Association Union des Berbères du Beauvaisis
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 850 € uros

Fiche action n°5 : « Loto de fin d'année »

Association ASCAO
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
790 € uros

Fiche action n°6 : « Saint-Jean Show »

Association ASCAO
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 020 € uros

Fiche action n°7 : « J'apprends à créer »

Association IFEP
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 100 € uros

Fiche action n°8 : « Noël s'anime »

Association UTILE
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
2 200 € uros

Fiche action n°9 : « Noël à Notre-Dame-du-Thil »

Association La Caisse à Outils
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 350 € uros

Fiche action n°10 : « Noël chez Mobikid's »

Association Beauvais Judo Jujitsu Brésilien
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 055 € uros

Fiche action n°11 : « L'art plastique, un échange de diversité culturelle à la portée de tous »

Association ASFA
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à :
1 769 € uros

L'ensemble de ces projets représente un financement de 17234 € uros.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 29/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les fiches actions du dispositif "Fonds de soutien aux initiatives locales".

DÉLÉGATION DU CONTINGENT PRÉFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

En application des dispositions des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation, l'Etat dispose d'un droit de réservation de 30% sur les logements locatifs sociaux de chaque organisme bailleur dénommé «contingent préfectoral ». 5% de ce droit bénéficie aux agents civils et militaires de l'Etat. Ce droit s'exerce dès la première location et au fur et à mesure que les logements se libèrent. Disposent également d'un droit de réservation de logements les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les employeurs, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les chambres de commerce et d'industrie.

L'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale donne la possibilité aux préfets de déléguer aux maires par voie de convention tout ou partie de leur droit de réservation (hormis les 5% du contingent réservé aux agents civils et militaires de l'Etat).

Compte tenu de la très forte pression qui pèse sur la demande de logement social, des rares libérations de logements, la gestion en direct de ce contingent revêt un intérêt tout particulier à Beauvais.

Après considération des articles, lois et circulaires énumérés ci-dessous :

- Articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale, notamment son article 10,

- Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

- Circulaire du 17 janvier 2005 prise en application de l'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : possibilités de délégation des réservations préfectorales des logements locatifs sociaux,

- Circulaire UHC n° 2007-33 du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 précitée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec Monsieur le Préfet concernant le contingent préfectoral de logements sociaux,

- de préciser que la Convention prendra effet au 1er janvier 2011,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 29/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : Chers collègues, après la lecture de cette délibération, plusieurs questions s'imposent. Quel est cet « intérêt tout particulier » précisé dans le deuxième paragraphe de cette délibération ? En quoi la gestion directe de ces logements améliorera la situation des demandeurs ?

Mme Le MAIRE : D'abord, elle l'améliorera en termes d'efficacité, de rapidité et de réactivité. Les demandeurs qui s'inscrivent à la ville grâce au numéro unique pourront voir, en tout cas pour ce qui concerne les Beauvaisiens, une plus grande rapidité d'exécution puisque nous allons récupérer à peu près une marge de manœuvre de quatre cents logements par an.

Mme ROUBI : Oui, mais là, on n'est pas dans le numéro unique, on est dans la gestion du contingent de la préfecture.

Mme Le MAIRE : C'est pourquoi la gestion va être profitable à la mairie, aux Beauvaisiens qui viennent voir le Maire parce qu'il y aura un volet important de logements mis à disposition.

Mme ROUBI : Je continue mon intervention. Le problème essentiel n'est-il pas, plutôt, le manque criant de logements adaptés à la demande actuelle de ces familles...

Mme Le MAIRE : Non, Madame ROUBI, non, parce que...

Mme ROUBI : Puis-je terminer mon intervention, Madame le Maire ? S'il vous plaît ?

Mme Le MAIRE : Vous posez des questions.

Mme ROUBI : Ma deuxième question est la suivante : l'Etat, par cette délégation, n'est-il pas en train de réaliser des économies budgétaires en permettant aux Préfets de déléguer cette réservation de logements locatifs sociaux ? La gestion de ce contingent par les services de l'Etat permet, à notre avis, de maintenir une égalité de traitement sur tout le territoire de ces situations qui, en général, relèvent essentiellement de la solidarité nationale – ce sont des familles souvent en grande difficulté – et aussi de la loi sur le droit au logement opposable. La troisième question qu'il faut se poser, c'est : ne faudra-t-il pas, pour cette nouvelle compétence, recruter au niveau municipal de nouveaux agents, pour le fonctionnement de ce service ? Un personnel compétent, bien formé, pour répondre à la demande de ces familles ? Pouvons-nous envisager, donc, sans inquiétude, ces nouvelles charges à assumer à l'heure des économies dans le fonctionnement, comme nous l'a dit Monsieur JULLEN dans le budget municipal ? Car nous savons que l'Etat, en général, n'est pas un adepte de la compensation financière totale, à l'euro près, lorsqu'il transfère une charge. Et même, ici, y aura-t-il une compensation de l'Etat pour ce transfert ? Pour toutes ces raisons, pour toutes ces questions, nous souhaitons le maintien de la situation actuelle et nous voterons contre cette délibération. Nous précisons quand même que dans l'Oise, seuls Compiègne et Beauvais ont demandé cette délégation. D'autre part, dernière remarque, en raison des transferts de compétences de janvier 2006 de la ville de Beauvais à la Communauté d'agglomération, pourquoi la convention est-elle prévue entre la Ville et le Préfet ? Le territoire concerné est-il celui de l'Agglomération ou celui de la Ville ? Et allez-vous donc faire délibérer le Conseil communautaire sur ce sujet ?

M. CHENU : Je parle sous votre contrôle, Madame le Maire. Je crois que nous n'avons pas eu la possibilité de disposer de ce contingent préfectoral – peut-être que je me trompe – parce que, pendant longtemps, nous n'étions pas en agglomération et nous n'avions pas de PLH. Il s'agissait de deux des dispositions requises pour pouvoir, tout d'abord, bénéficier de ce contingent. La deuxième chose : vous faites référence à la loi qu'a instaurée le Président de la République sur le logement opposable. Je ne vois pas en quoi cela change les choses, vous vous réfugiez derrière cette loi – c'est tout à fait louable, d'ailleurs – mais je ne comprends pas très bien ce que ça change. Mais vous allez certainement me le démontrer. Sur le personnel compétent, je vous rassure, les agents actuels du service Logement de la ville de Beauvais me semblent être particulièrement compétents, vous avez émis un petit doute

sur leurs compétences ou sur leur formation, moi je n'en ai aucun, je tiens à vous le dire et je tiens à le dire pour eux, de toute façon. Dernière chose, je n'arrive pas à comprendre, mais c'est une question, en quoi est-ce gênant que nous puissions disposer de cette délégation de contingent préfectoral. C'est un instrument, en plus, entre les mains du Maire, pour pouvoir travailler sa politique de logement, je trouve que c'est plutôt positif, ça nous rapproche, ça rapproche le Maire de la politique de logement qu'il souhaite mener... C'est un outil utile, je ne vois pas en quoi, quels soupçons il y a derrière tout ça. Mais vous allez certainement m'expliquer.

Mme HOUSSIN : Oui, sur la remarque de Monsieur CHENU. Précisément, ce type de délégation dépend des collectivités qui ont un PLH. Or, ce n'est pas la Ville qui a un PLH, c'est l'Agglomération. Donc, normalement, la compétence logement étant une compétence de l'Agglo, ce type de dispositif ne peut être délibéré qu'en Agglomération. Ce contingent prioritaire, aujourd'hui, il faut savoir qu'il est géré par les organismes HLM, sur une première délégation de l'Etat qui leur a confié ce contingent il y a environ trois ans. Chacun des organismes HLM gère une partie du contingent prioritaire de la Préfecture. Aujourd'hui, le Préfet a décidé de déléguer à nouveau la gestion de ce contingent prioritaire aux collectivités locales. Il s'est désengagé une première fois sur les organismes HLM. Les organismes HLM à l'époque avaient ralé parce qu'il était effectivement extrêmement lourd de gérer ce contingent et maintenant, il se désengage une deuxième fois sur les collectivités locales. Le fichier du contingent est toujours aussi extrêmement lourd, j'aurais même tendance à penser qu'il l'est encore plus et la collectivité va avoir à gérer et à être réactif sur un fichier qui est un fichier extrêmement sensible, extrêmement difficile puisque, premièrement, ce sont les logements des familles les plus démunies et, deuxièmement, ce sont aussi les logements qui doivent reloger les familles relevant du contingent DALO. Désengagement de l'état, transfert de charges, c'est un contingent qui demande des compétences professionnelles réelles puisque, aujourd'hui, j'ai fait le calcul : en gros, il y a un temps-plein dans chaque organisme HLM pour gérer le contingent qui concerne simplement son propre organisme HLM. Ça veut dire qu'il va falloir renforcer le service logement. Ce n'est pas Madame NINET qui, en gros, va arriver à assurer toute seule cette gestion, d'autant plus que la pression est importante. Ça veut dire que l'Etat transfère ses compétences, il ne gère même plus son contingent de logements, pauvre petit contingent de logements qui relevait de la solidarité nationale. Et bien sûr, il demande une fois de plus aux collectivités locales de payer à sa place, y compris le personnel qu'il va falloir embaucher pour gérer ce contingent. Voilà, ça s'appelle tout simplement un transfert de charges supplémentaires, c'est-à-dire qu'on fait payer la solidarité nationale sur la collectivité territoriale et on demande aux contribuables beauvaisiens, une fois de plus, d'en être les payeurs. Aussi pour ces raisons, je trouve que ce désengagement est un désengagement de plus, donc je voterai effectivement contre ce rapport.

Mme Le MAIRE : C'est quand même assez curieux de vous voir réagir de cette façon. Je suis assez stupéfaite. On nous reproche de ne pas nous occuper du logement social, de ne pas être assez proche des gens qui ont de vraies difficultés. On a l'impression, Madame HOUSSIN, que vous ignorez que moi-même et beaucoup de mes collègues tiennent des permanences, rencontrent des gens qui sont en grande difficulté, que nous avons un CCAS exemplaire qui sait s'occuper de ces personnes en grande difficulté. Eh bien voilà, nous allons passer une étape supplémentaire, volontairement, je ne vous le cache pas, volontairement, et nous allons nous occuper, justement, de ce contingent préfectoral. Alors évidemment, c'est curieux, ce sont Compiègne et Beauvais qui se sont intéressés à ces dossiers ; je pense qu'au moins, on ne pourra plus dire que le logement ne nous concerne pas. Je pense qu'au contraire, nous avons l'ambition d'être encore un peu plus efficaces et en tout cas un peu plus rapidement. Et puis rassurez-vous pour Madame NINET, le service va être largement étoffé.

M. AURY : On indique qu'il y a une très forte pression qui pèse sur la demande de logement social. Au vu de deux éléments qui ont été donnés tout à l'heure, dans le premier débat, on nous a dit : « 2 000 habitants en moins à Beauvais ». Monsieur CHENU a dit : « 4 000 clés supplémentaires ». On ne comprend vraiment pas ce qui se passe dans cette ville où il y a moins d'habitants, vous construisez à tour de bras et on continue d'avoir une très forte pression qui pèse sur la demande de logement social et les rares libérations de logement. J'avoue qu'il y a un élément là-dedans qui mériterait d'être creusé. Evidemment, nous, nous avons un petit élément de réponse, c'est que nous pensons quand même qu'on n'a pas forcément construit des logements qui étaient adaptés aux possibilités des Beauvaisiens, et pas seulement aux possibilités des Beauvaisiens les plus en difficulté mais y compris d'une majorité de Beauvaisiens, comme l'avait d'ailleurs pointé, il y a quelques années, un document commandé par la Communauté d'agglomération sur la préparation du plan local d'habitat. C'était simplement ce que je voulais indiquer. Deuxième chose, mais cela a été soulevé, vous n'avez pas apporté de réponse à ma connaissance : pourquoi, alors que c'est l'Agglomération qui a la compétence du logement et de l'habitat, c'est la Ville ? d'autant que Monsieur CHENU a apporté l'élément supplémentaire : « *c'est parce que l'Agglomération a désormais un PLH que l'on peut faire ça* ». Nous ne comprenons donc pas bien pourquoi ça ne se fait pas au niveau de l'Agglomération.

Mme Le MAIRE : Je vous rassure, Monsieur AURY, la loi permet que ce soit ou l'Agglo, ou la Ville, et donc nous avons opté pour ce choix.

Mme ABLA : Concernant cette délibération, ça ne me gêne nullement que le Préfet confie son contingent à une commune. En revanche, ce qui me dérange c'est que, comme vous l'avez dit, il va y avoir un surcroît de travail, le recrutement d'une personne ou deux. Je trouve dommage que l'Etat se désengage financièrement, surtout en ce moment où les communes, les villes essaient de faire des économies sur pas mal de lignes budgétaires. Et puis, dans la convention, page 2, est indiqué que dans le cadre du relogement, cela va concerner les ménages « devant quitter le logement pour cause d'opération d'utilité publique de démolition, ou dans le cadre d'un Programme de Renouvellement Urbain ». Donc dans le cadre de l'ANRU ? Mais je pensais que le contingent réservation préfectorale était en priorité pour les personnes en précarité.

Mme Le MAIRE : Aussi, mais pas exclusivement.

Mme HOUSSIN : Le contingent des familles prioritaires loge les familles dont le revenu ne dépasse pas 60 % du plafond HLM. Ça, c'est dans les textes.

Mme Le MAIRE : Oui. C'est écrit : « revenu imposable du ménage inférieur à 60 % ». Très bien, on passe au vote. Il y a 9 voix contre, le rapport est adopté à la majorité.

ADHÉSION DE LA VILLE AU DISPOSITIF DU NUMÉRO UNIQUE DÉPARTEMENTAL

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'article L 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social.

De plus, la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, modifiant les articles L 441 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social, l'arrêté du 14 juin 2010 relatif au formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social sont mis en oeuvre.

Depuis la parution du décret n° 2010-431 du 29 avril 2010, les démarches des personnes qui cherchent un logement social seront simplifiées : leur demande sera désormais effectuée au moyen d'un formulaire unique, qui entrera en application au 1er octobre 2010.

Les pièces justificatives qui pourront être demandées aux usagers sont fixées de façon limitative et harmonisées pour l'ensemble des bailleurs. Les caractéristiques du nouveau système d'enregistrement des demandes de logement social visent à permettre à l'ensemble des acteurs du logement social d'un même département (Etat, communes, organismes HLM, CIL, etc.), de partager les informations et ainsi de fluidifier l'offre et la demande.

Les demandeurs ont par ailleurs la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départementale de médiation.

Outre les bailleurs et les services de l'Etat désignés par le préfet, les communes et groupements de communes compétents peuvent, après délibération, devenir lieux d'enregistrement et délivrer le numéro unique. Dans ce cas, le collectif devra définir, par convention, avec le ou les bailleurs présents sur le ou les sites demandés, les informations à recueillir et les conditions de transmission des demandes.

Ce service de proximité est de nature à satisfaire les usagers et vise à faciliter l'accès au logement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider que la Ville de Beauvais devienne lieu d'enregistrement de toute demande de logement social et délivre au demandeur un Numéro Unique départemental ;
- de préciser que les services municipaux utiliseront pour ce faire l'application nationale du numéro unique ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 29/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Dossier 14, c'est la suite de la 13, l'adhésion de la Ville au dispositif du numéro unique départemental. Même vote ?

Mme ROUBI : Je voudrais dire quelques mots, s'il vous plaît, Madame le Maire. Cette délibération, comme la précédente, nous interpelle encore une fois au sujet du désengagement de l'Etat dans sa compétence logement. Notre assemblée doit être informée que lors du dernier comité régional de l'habitat, l'Union Régionale HLM a annoncé qu'elle souhaitait gérer ce fichier de demandes de logement et donc ce numéro unique. Cette proposition permettrait de faire fonctionner ce dispositif au mieux, grâce à l'expérience des organismes HLM et donc de ses professionnels qui, avec une vision de notre territoire, permettrait une égalité de traitement dans le service

public. L'application du dispositif du numéro unique à la ville de Beauvais nécessitera, encore, des charges supplémentaires, certainement, en termes de personnel et donc encore des charges pour le budget de notre ville. Quel dommage que, si l'Union régionale HLM met en place ce dispositif, la Ville aussi fasse double emploi avec cette disposition. D'autre part, la même réflexion que sur la délibération 13 : quel est le niveau pertinent pour cette mesure, est-ce la Commune ou l'Agglomération ? En conséquence de tous ces questionnements, nous nous abstenons sur ce dossier.

Mme Le MAIRE : Puisque vous vous abstenes sans écouter les réponses, nous on vote pour et ça fait 35 votes pour.

Mme ROUBI : Vous n'apportez pas de réponses ?

Mme Le MAIRE : Madame ROUBI, vous me dites : « en raison des questions que je pose, je m'abstiens ». Eh bien je me dis que je n'ai pas besoin de répondre puisque vous vous abstenes !

Mme ROUBI : Non, ça m'intéresse d'avoir votre réponse, Madame CAYEUX, sur les questions que je pose.

Mme Le MAIRE : Il me semble que j'ai déjà pas mal répondu tout à l'heure, en plus, c'est la Ville parce que nous l'avons décidé, que la loi nous permet que ce soit la Ville ou l'Agglo, donc je redis la même chose et ensuite, adhérer à ce numéro unique, c'est pour plus d'efficacité, plus d'homogénéité dans les demandes et plus de cohérence dans le traitement des dossiers.

Mme ROUBI : Et la remarque sur l'Union régionale des offices HLM ?

Mme Le MAIRE : Je prends acte, Madame, je prends acte.

Mme HOUSSIN : C'est une mission qui leur a été confiée par le Préfet de Région...

Mme Le MAIRE : Eh bien si le Préfet de l'Oise...

Mme HOUSSIN : Non mais attendez, Madame le Maire. Pas de panique. Simplement, il y a un problème de coordination entre les EPCI qui, donc, auront leur propre numéro unique, leur propre gestion de numéro unique, et l'URH qui le fera au niveau régional. Comment ça va se passer pour les gens, tout simplement ?

Mme Le MAIRE : Écoutez, ça va sûrement se passer très bien dans l'intérêt des uns et des autres et ça se passe partout très bien, en tout cas à Compiègne où j'ai regardé comment ils avaient fait, ça se passe très bien.

Mme HOUSSIN : Bon, écoutez, si ça ne vous pose pas plus de question que cela...

Mme Le MAIRE : Voilà. Mais c'est bizarre, ça a vraiment l'air de vous déranger, cette histoire ! Allez, on passe au dossier n°15.

CESSION D'UN TERRAIN RUE ANDRÉ GIDE À MONSIEUR ET MADAME TIMMERMAN

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 21 novembre 2008, la Ville de Beauvais a transféré dans son domaine public les V.R.D du lotissement dit « du vert village »

constitués des rues André Gide, Alexandre Dumas, Pierre Loti et diverses sentes.

Mr et Mme TIMMERMAN demeurant rue André Gide sont riverains d'une sente, dont l'accès est obstrué par une grille depuis plusieurs années et qui se trouve donc inutilisée.

Ils ont sollicité la Ville de Beauvais afin de pouvoir acquérir cette sente qui a donc perdu de fait son utilité de transit et son intérêt général.

Les autres propriétaires riverains contactés n'ayant pas manifesté leur intention d'acquérir cette parcelle,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de cette sente (située entre les numéros 21 et 23 de la rue André Gide) et de prononcer son déclassement du domaine public communal (il est rappelé que le déclassement des voies qui ne portent pas atteinte à la circulation ou aux fonctions de desserte, est dispensé d'enquête publique (article L 141-3 du Code de la voirie routière)

- de céder à Mr et Mme TIMMERMAN cette parcelle de 134 m², issue de la parcelle cadastrée section AL n° 356, au prix de 1 600 € en accord avec l'avis des domaines (les frais de géomètre et d'acte étant à la charge des acquéreurs)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION D'UN TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME POITOU

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 29 mars 2010, le Conseil Municipal autorisait la cession à Monsieur et Madame GUILLEMENET d'un terrain communal, comprenant une remise, jouxtant la maison qu'ils devaient acquérir sise 5 impasse Jean Lecomte.

Monsieur et Madame GUILLEMENET ont bien acheté la maison sise 5 impasse Jean Lecomte. Cependant, aujourd'hui ils sont dans l'obligation de la revendre.

Les nouveaux acquéreurs Monsieur et Madame POITOU réitèrent donc la demande d'acquisition de la parcelle communale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur et Madame POITOU les parcelles O n° 1061 (33 m²) et O n° 1071 (148 m²) au prix fixé à l'époque de 8 200 € en accord avec l'Avis des Domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION D'UN TERRAIN À L'OPAC CITE AGEL

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, l'OPAC de l'Oise a entamé des travaux de réhabilitation et de construction, cité AGEL, rue Jean-Jacques Rousseau.

L'OPAC a ainsi démoli des garages et un petit collectif et envisage la construction de 16 logements individuels en financements PLS (12), PLAI(3) et PLUSCD (1).

À cette occasion, les espaces précédemment définis entre les espaces communs et privatifs ont été modifiés.

Dans ce nouveau schéma, l'OPAC doit acquérir de la ville de Beauvais des terrains issus de la parcelle AL n°407 d'une surface totale de 3 818 m² en vue de réaliser, d'une part, les 16 logements et d'autre part, un parking résidentielisé en cœur d'îlot.

Les espaces destinés à être remis dans le domaine public feront l'objet d'une délibération ultérieure à la fin des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à l'OPAC les parcelles AL 609 (1401 m²) et 610 (60 m²) destinés à l'opération de résidentialisation et les parcelles cadastrées section AL n° 606 (1030 m²) et 608 (1327 m²), destinées aux logements au prix de 121 075,60 € (prix des domaines 60,00 € le m²) calculé en fonction de la SHON et du type de financement, conformément au protocole d'accord, à savoir :

NON PLS : 302,36 m² x 50 € = 15 118 €

PLS : 882,98 m² x 120 € = 105 957,60 €

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à la poursuite ce dossier, et notamment l'acte de vente.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN LIBERTY FORM MESSIEURS EL AIYATE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le 20 mai 2010, le Conseil Municipal délibérait sur la vente d'un terrain (de 3 000 m² environ) à la société SCI H2R représentée par Messieurs EL AIYATE, situé avenue Paul Henri Spaak, sur partie des terrains cadastrés section ZB 525 et 520 en vue de la réalisation d'une salle de remise en forme.

Le géomètre qui a procédé au découpage des parcelles a relevé que la limite du domaine public fixé par le plan cadastral ne coïncidait pas avec la limite réelle du terrain.

La parcelle redécoupée est ainsi de 2 945 m² et elle est issue des parcelles ZB ns° 525, 520 mais également de la parcelle

ZB n° 496 et du délaissé du domaine public avenue Paul Henri Spaak.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des délaissés de l'avenue Paul Henri Spaak et de prononcer leur déclassement : les nouvelles parcelles ainsi obtenues sont cadastrées section ZB n° 594 pour 20 m2 et 595 pour 29 m2 ;

- de vendre les parcelles nouvellement cadastrées section ZB n° 592 pour 2 925 m2 et ZB n° 594 pour 20 m2 (soit 2 945 m2) à la Société SCI H2R représentée par Messieurs EL AIYATE aux conditions fixées dans la délibération du 20 mai 2010, moyennant un prix de 50 € HT le m2 + TVA au taux de 19,6 % à la charge de l'acquéreur, au vu de l'avis des domaines ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION OPAC RUE DE LA BRIQUETERIE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la Ville de Beauvais souhaite requalifier la rue de la Briqueterie dans sa partie Est et aménager des équipements publics sur une partie de la parcelle cadastrée section CA n° 28 appartenant à l'OPAC de l'Oise.

Compte tenu du caractère public des aménagements à réaliser par la Ville, notamment des places de stationnement, rue du Docteur Dardignac face à la crèche, l'OPAC de l'Oise a donné son accord pour céder cette emprise à la Ville moyennant le coût de démolition de 10 garages préfabriqués qui occupaient ce terrain jusqu'alors, soit 2 750,00 €.

Par ailleurs, les frais de bornage et de rétablissement du terrain à la nouvelle limite de propriété seront à la charge de la Ville de Beauvais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir au prix de 2 750,00 €, la parcelle cadastrée section CA n° 28 p d'une superficie de 604 m2 environ, plus une emprise de 357 m2 environ correspondant à l'alignement rue de la Briqueterie et rue Paul Verlaine à transférer dans le domaine Public Communal.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LOTISSEMENT AGEL 2 VENTE DE TERRAIN À L'OPAC MODIFICATIONS

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 19 décembre 2008, le Conseil Municipal décidait de vendre à l'OPAC un terrain situé sur le lotissement AGEL 2^{ème} tranche en vue de réaliser 16 logements collectifs et 21 maisons individuelles, dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Par ailleurs ce programme nécessitant des travaux de viabilité complémentaire à la charge de l'acquéreur, le conseil municipal du 29 mars 2010 avait accepté pour des raisons de coordination de travaux, de prendre en charge ces travaux supplémentaires pour un montant total de 47 034,00 € TTC et de refacturer cette somme à l'OPAC lors de la vente du terrain.

À l'occasion de ces travaux il est apparu qu'un réseau EDF basse tension passe sous les parcelles vendues à l'OPAC en limite de l'alignement, rue de la procession.

Il convient donc de repousser la limite cessible de 0,50 m afin de conserver le réseau hors de la parcelle vendue.

Afin de ne pas retarder la vente il est proposé que l'OPAC de l'Oise rétrocède ultérieurement à la Commune de BEAUVAIS, à titre gratuit, cette bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°643 pour une superficie approximative de 51 m2.

Il est par ailleurs précisé que l'OPAC réalisera également une antenne locale (de 208 m2) en pied d'immeuble.

Enfin, l'OPAC demande à la ville de bien vouloir accepter les modifications apportées au cahier des charges de cession de terrain quant à la gestion de l'énergie et de l'eau conformément au projet ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer la vente à l'OPAC des deux parcelles de terrain à bâtir cadastrées section AL n°590 (2 655 m2) et AM n°643 (3 875 m2) formant le lot UN du lotissement AGEL 2, moyennant le prix de 287 999 € HT auquel s'ajoute le paiement de la TVA au taux réduit de 5,5 % soit 303 838,94 € TTC se calculant comme suit en fonction de la SHON produite (3 877,40 m2 au total) et du type de financement utilisé (pour rappel l'avis des domaines s'élevait à 390 000 €), soit :

- PLAI / PLUS CD : 2324,70 m2 x 50 € = 116.235 € HT
- PLS : 1344,70 m2 x 120 € = 161.364 € HT
- Antenne Saint Jean : 208 m2 x 50 € = 10.400 € HT

- de percevoir la somme de 47 034 € au titre des travaux supplémentaires de viabilité ;

- d'accepter la rétrocession par l'OPAC à la Ville de BEAUVAIS, à titre gratuit, d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°643 pour une superficie approximative de 51 m2 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire, notamment tous actes de vente, avenant modificatif du cahier des charges, permis d'aménager modificatif et autres autorisations d'urbanisme nécessaires à cette opération.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, l'avenant au cahier des charges AGEL 2 - AGEL PROCESSION

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU POUR L'EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE : BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Afin de permettre l'extension du kiosque de la gare, le Conseil Municipal a délibéré favorablement en 2009 sur :

1) le lancement d'une procédure de révision simplifiée de son document d'urbanisme

2) les moyens permettant à la population de faire part de ses observations sur le projet à savoir :

- organisation d'une exposition en mairie du 01 au 16 juillet 2010 inclus
- à cette occasion, mise à disposition d'un registre d'observations et du projet de dossier de révision du P.L.U.
- information dans le bulletin municipal du mois de juillet-août 2010

À l'issue de cette concertation, dont il convient de tirer le bilan, aucune observation n'a été formulée.

Il est à noter également que les Personnes Publiques Associées destinataires du dossier en juillet dernier et invitées à un examen conjoint du projet le 07 septembre n'ont émis aucune observation particulière sur ce dossier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de clore ladite concertation et de ne pas apporter de modification au projet de révision simplifiée du P.L.U. tel qu'il a été mis à la disposition du public permettant d'engager la suite de la procédure (en particulier le lancement de l'enquête publique).

Le dossier de concertation relatif au dossier de révision simplifiée sera tenu à la disposition du public à la mairie (service urbanisme) aux jours et heures d'ouverture du public.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la Synthèse du projet d'extension du kiosque de la gare et de la révision simplifiée du PLU.

4210

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2010

CHAUFFERIE BOIS

*RÉSEAU DE CHALEUR SAINT-JEAN, CANALISATION
CONVENTION DE SERVITUDE ERDF*

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre des travaux de raccordement liés à la réalisation de la chaufferie bois rue des Métiers, une convention de passage de canalisation ERDF sur une parcelle privée communale est nécessaire.

Il est ainsi envisagé de conclure une convention de mise à disposition portant sur :

1) le passage de deux canalisations souterraines ERDF (et ses accessoires) dans une bande de un mètre de large sur une longueur de 7 mètres environ, grevant partie de la parcelle AJ n° 409.

Cette convention est conclue à titre de servitude réelle pour la durée de l'exploitation, et à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition et toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention de servitudes ERDF.

AVENANT N° 1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER SAINT JEAN

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2008, il a été attribué à la Sté CRAM SAS la concession sous forme de délégation de service public de la construction et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le contrat prévoit à l'article 60 une indexation du prix de la chaleur basé sur des indices INSEE qui ont depuis disparus (ITS-IME, IPC-EM, IPI-ME, 40-10-10-10 et ICHT-TS1) et qui ont été remplacé par des indices plus récents ou dont les valeurs ont changés.

Le présent avenant au contrat de délégation de service public consiste à :

- mettre à jour les indices précités et de préciser les conditions d'adaptation des formules de révision aux nouveaux termes qui composent les factures de la chaleur ;
- mettre à disposition de la Sté CRAM SAS le réseau de chaleur du quartier Agel construit par la Ville dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine par le biais d'une convention ; cette mise à disposition étant prévue à l'article 5.5 du contrat de concession ;
- incorporer la convention de mise à disposition de la chaufferie gaz de l'OPAC de l'Oise ; cette mise à disposition étant prévue à l'article 5.5 du contrat de concession ;
- en accord à l'article 5.3 du contrat de concession substitue la société CRAM S.A.S, la société BCSJ devient le concessionnaire ;
- valider les modifications de la liste des abonnés de 1er établissement variante 2 avec une nouvelle répartition des URF pour la Ville de Beauvais et pour l'Agglomération du Beauvaisis (leur total restant inchangé).

Considérant l'avenant n°1 au contrat général de concession ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation, composé de l'avenant et de la nouvelle version des annexes III, VII et IX et de la convention de mise à disposition du réseau Agel ;
- d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous actes découlant de cet avenant.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 04/10/2010, a émis un avis favorable.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 30/09/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, l'avenant n° 1.

ÉCOLES MATERNELLES

FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2010

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les écoles maternelles de la ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions 2010 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ÉTABLISSEMENT	MONTANT ALLOUÉ
Albert CAMUS	1 048,00 €
Albert et Marine LAUNAY	1 056,00 €
GRÉBER	808,00 €
LA BRIQUETERIE	552,00 €
Charles PERRAULT	1 320,00 €
Elsa TRIOLET	1 080,00 €
Gaston SUEUR	992,00 €
Hans Christian ANDERSEN	392,00 €
Jean-François LANFRANCHI	944,00 €
Jean MACÉ	600,00 €
Jean MOULIN	1 280,00 €
Jules VERNE	728,00 €
LA GRENOUILLÈRE	1 144,00 €
Marcel PAGNOL	696,00 €
Jules MICHELET*	728,00 €
Pablo PICASSO	760,00 €
Paul BERT	800,00 €
Paul ÉLUARD	552,00 €
Pauline KERGOMARD	816,00 €
Philéas LEBESGUE	680,00 €
VOISINLIEU	952,00 €
TOTAL	17 928,00 €

* les enfants de Grande Section installés dans l'école Victor Duruy ont été comptabilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette dépense sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 01/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ
REVALORISATION

M. TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2006, la ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement scolaire beauvaisien. Ce montant appelé « forfait communal » prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin du soir ... et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il convient donc de réviser le forfait communal 2010-2011, comme suit :

- après application de l'indice 119,13 (moyenne des indices mensuels de la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010) au forfait communal 2009-2010 (609,71 €), le montant de la scolarité dans un établissement beauvaisien est fixé à 615,75 €, soit une augmentation de 0,99 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de forfait communal 2010-2011 à 615,75 € à compter du 1er septembre 2010,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 01/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTIONS TRANSPORTS 2011**Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant proposé est de 65 € par classe pour l'année 2011 (avec un minimum de 325 € par école). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CLASSES	65 € par classe (minimum 325 €)	ÉCOLES MATERNELLES	CLASSES	65 € par classe (minimum 325 €)
Louis ARAGON	5	325,00 €	ANDERSEN	2	325,00 €
Paul BERT	5	325,00 €	Paul BERT	4	325,00 €
Emile FOEX	5	325,00 €	BRIQUETERIE	3	325,00 €
An. BOSSUET	5	325,00 €	Albert CAMUS	6	390,00 €
F. BUISSON	3	325,00 €	Paul ÉLUARD	3	325,00 €
BOIS BRULET	5	325,00 €	LA GRENOUIL	6	390,00 €
Albert CAMUS	8	520,00 €	P. KERGOMARD	4	325,00 €
Ph. COUSTEAU	10	650,00 €	JF LANFRANCHI	5	325,00 €
G. DARTOIS	5	325,00 €	A M LAUNAY	6	390,00 €

A. DAUDET	5	325,00 €	Ph. LEBESGUE	4	325,00 €
C. DEBUSSY	5	325,00 €	GREBER	4	325,00 €
Victor DURUY	6	390,00 €	Jean MACE	3	325,00 €
EUROPE	10	650,00 €	MICHELET	3	325,00 €
Jules FERRY	5	325,00 €	Jean MOULIN	7	455,00 €
JF LANFRANCHI	10	650,00 €	M. PAGNOL	4	325,00 €
AM LAUNAY	5	325,00 €	Ch.PERRAULT	7	455,00 €
Ph. LEBESGUE	3	325,00 €	PICASSO	4	325,00 €
Jean MACE	6	390,00 €	Gaston SUEUR	5	325,00 €
MARISSEL A	3	325,00 €	Elsa TRIOLET	5	325,00 €
MARISSEL B	4	325,00 €	Jules VERNE	4	325,00 €
Jean MOULIN	11	715,00 €	VOISINLIEU	4	325,00 €
M. PAGNOL	5	325,00 €	TOTAL	93	7 280,00 €
J. PREVERT	6	390,00 €	21 maternelles		
G. REGNIER	3	325,00 €			
Jean ROSTAND	6	390,00 €			
A St EXUPÉRY	4	325,00 €			
Jean ZAY	3	325,00 €			
TOTAL	151	10 595,00 €			
27 élémentaires					

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique concernée les sommes prévues dans le tableau joint et d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2011 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapprochant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 01/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2010 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire qui sera installée pour la dixième année Place Jeanne Hachette.

L'ensemble des animations proposées durant cette période festive sera compte tenu du succès rencontré en 2009 axé pour l'essentiel sur le développement d'activités en relation avec la patinoire.

C'est ainsi que la Place Jeanne Hachette accueillera, du 03 décembre 2010 au 02 janvier 2011, la traditionnelle patinoire à laquelle sera ajouté un bloc trois pistes de luge pouvant accueillir environ 200 personnes à l'heure.

La location du bloc de 3 pistes de luge sera réalisée auprès

de la Société PRISME ÉVÈNEMENT pour un montant de 19 618.90 euros T.T.C.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la Place Jeanne Hachette, le service Jeunesse à travers ses Cit'Ado proposera des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles ainsi que des sorties.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la Place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 06 au 10 décembre 2010, du 13 au 17 décembre 2010 ;
- Soirée musicale en nocturne jusqu'à 22h00 les vendredis ;
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les Accueils de Loisirs ;
- Matinées réservées aux familles les dimanches de 9h00 à 11h45 ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre ;

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

I - PATINOIRE :

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 4 euros

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée s'élèvera à 2 euros.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée sera gratuite.

Tous les dimanches matin, dans le cadre de l'action intitulée « Un parent et un enfant à la patinoire » le tarif est fixé à :

- 4 euros avec location de matériel pour le parent et gratuité pour son enfant âgé de moins de 12 ans ;
- 2 euros sans location de matériel pour le parent et gratuité pour son enfant âgé de moins de 12 ans ;

Durant le TELETHON 2010, les 3 et 4 décembre 2010, le tarif des entrées sera fixé à 4 euros avec ou sans location de matériel.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

II - PISTES DE LUGE :

Entrée fixée à 2 euros pour dix descentes utilisables sur la période du 03/12/ 2010 au 02/01/2011.

III - ANIMATIONS JEUNESSE :

Les traditionnelles activités, sorties ou mini camps organisées par les Cit'Ado qui se dérouleront durant les vacances scolaires de Noël relèveront de la tarification en vigueur en ces domaines.

Enfin, dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées et ce de la façon suivante :

I - Pour la patinoire :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de Ville de Beauvais.

II - Pour les pistes de luge :

Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de Ville de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

STADE PIERRE OMET**CONSTRUCTION DE VESTIAIRES**

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

L'A.S.B.O. occupe sur le site OMET un ensemble de vestiaires et de locaux loué par la ville de Beauvais à la S.A H.L.M. de l'Oise. Ce site n'a jamais fait l'objet d'entretien de la part du propriétaire et n'est pas conforme à la réglementation des E.R.P.

Par ailleurs, la Commission Communale de Sécurité de passage le 27 mai dernier a rendu un avis très défavorable à l'ouverture au public et a attiré l'attention des différentes autorités administratives sur la dangerosité à poursuivre l'accueil des personnes dans ces vestiaires, en précisant : «qu'aucune vérification technique n'a été réalisée depuis plusieurs années, et que l'ensemble représente un état de vétusté aggravé».

Fort de ce constat, la Ville et le club, d'un commun accord, ont décidé de fermer les vestiaires au public.

Afin de répondre aux besoins d'accueil et de prendre en compte le développement du club ainsi que sa dimension sociale (formation, accueil des familles, compétitions et entraînement des jeunes), mais aussi afin de compléter l'offre globale de ce site après la construction cette année du terrain en gazon synthétique, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2010 dans ses dispositions relatives au Stade Pierre Omet (Acquisition des vestiaires situés dans l'immeuble de la SA HLM de l'Oise) ;

- de se prononcer sur le projet de construction, d'un ensemble de 10 vestiaires avec bureaux et salle de convivialité pour l'accueil des familles, dans les conditions financières suivantes :

DÉPENSES			RECETTES		
Postes	HT	TTC	Partenaires	Montants	Taux
Travaux	1 003 344	1 200 000	Conseil Général de l'Oise	338 629	30 %
Travaux et frais divers	76 672	91 700	CNDS (National)	225 753	20 %
VRD	48 746	58 300	FFF (FAFA)	50 000	4 %
			Ville de Beauvais	735 619	46 %
TOTAL	1 128 763	1 350 000	TOTAL	1 350 000	100 %

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer le permis de construire correspondant, ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers précités, au taux maximum.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. CHENU : Je voudrais juste profiter de cette délibération – ce n'est pas très orthodoxe, mais bon... – pour demander à Madame HOUSSIN, car nous en avons parlé lors de notre dernier Conseil, nous avons sollicité l'octroi d'une subvention du Conseil général concernant le gymnase Louis Roger, sur l'aménagement sportif qui était prévu en particulier. Nous avons reçu un courrier, à l'époque, qui nous indiquait que cette demande de subvention serait examinée ultérieurement et vous nous aviez promis une réponse. Je voulais juste savoir, comme c'est un dossier qui nous intéresse et qu'il est dans la délégation de Madame CORILLION, où nous en étions.

Mme HOUSSIN : Je vais conseiller à Monsieur CHENU d'écrire son courrier au Président du Conseil Général, pour lui poser la question.

M. CHENU : C'est aimable, Madame HOUSSIN, mais il y a trois mois, vous disiez – je l'ai sous les yeux : « Je n'ai pas d'information dans l'immédiat, non. Je vous la donnerai ». C'était il y a trois mois, alors si vous pouviez juste faire votre boulot de Conseillère générale, ça nous serait assez utile. C'est une question, pour savoir où on est de ce dossier.

M. VIGUIER : Vous n'avez rien fait depuis, Monsieur CHENU.

M. CHENU : Vous me demandez d'écrire au Président du Conseil Général, évidemment, la ville de Beauvais a écrit. C'est bien parce que nous ne savons pas où nous en sommes que je vous pose la question ce soir, mais si vous n'en savez pas plus, on s'arrête là.

M. HOUSSIN : Écrivez au Président du Conseil Général, il vous répondra.

M. CHENU : D'accord, merci d'assumer si bien votre fonction, merci.

Mme Le MAIRE : On passe au vote. Qui vote contre, qui s'abstient, c'est voté à l'unanimité.

Le dossier n° 29 est retiré de l'ordre du jour.

Le dossier n° 29 "Aménagement du plateau sportif extérieur Jean Moulin - Demandes de subventions"

MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS SAINT-JEAN

LOCATION DE LOCAUX

TARIFICATION À L'HEURE

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal en sa séance du 07 juillet 2010 a adopté dans le cadre de la politique tarifaire divers ajustements de tarifs municipaux.

Une nouvelle structure, la Maison de la Jeunesse et des Associations Saint Jean a notamment fait l'objet d'une tarification.

Cette tarification a été réalisée sur la base d'une journée de mise à disposition, or il s'avère que divers organismes, ne relevant pas du domaine associatif, ont sollicité la Ville de Beauvais pour une mise à disposition de locaux à l'heure.

Afin de répondre aux différentes demandes, il est proposé au Conseil municipal de compléter les tarifs déjà adoptés pour cette nouvelle structure par les tarifs de location à l'heure suivants :

- Cuisine pédagogique équipée/heure : 35,00 €
- Auditorium 50 places/heure : 30,00 €
- Salle de danse et expression artistique/heure : 30,00 €

La Commission Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques, réunie le 06/10/2010, a émis un avis favorable.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPLEXE TENNISTIQUE PARC MARCEL DASSAULT

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais compte deux clubs de tennis, le Beauvais Oise Tennis avec 700 licenciés et le Beauvais Saint Lucien Tennis avec 140 licenciés.

Des terrains, 21 au total, sont répartis sur le territoire de la ville de manière suivante :

- Pour le B.O.T. (17 courts) :

Rue du Caurroy : 4 en résine couverts
2 en résine découverts
1 club house

Parc Kennedy : 2 extérieurs
4 couverts (2 résine et 2 moquette)

Rue du Pressoir Coquet : 2 terrains en terre battue couverts
3 terrains en terre battue découverts

- Pour le Beauvais Saint Lucien Tennis :

Soie Vauban : 2 extérieurs
D.D.E : 2 extérieurs

Pour le B.O.T., les installations rue du Caurroy devront être rendues à son propriétaire au 31 décembre 2012.

Afin de répondre aux besoins d'équipements sportifs spécifiques à la pratique de cette discipline sportive, il est proposé de réaliser la construction d'un complexe tennistique dans les conditions suivantes :

A) LIEU D'IMPLANTATION

Le parc municipal Marcel Dassault a été recensé comme possible lieu d'implantation du futur complexe tennistique.

À cet effet, un terrain de deux hectares accessible à partir des parkings existants a été réservé pour l'implantation du complexe.

De plus, avec l'Aquaspace, le vélodrome, le parc Dassault et la proximité des installations de l'A.S.B.O., le lieu répond à l'un des objectifs recherchés par la ville : l'unité de lieu et la visibilité.

Afin d'aboutir à un projet en cohérence avec les attentes des clubs et de la ville, le B.O.T., le Beauvais Saint Lucien Tennis ainsi que la ligue de l'Oise et la FFT ont été concertés sur les besoins et les objectifs.

B) LES OBJECTIFS

- 1) Unité de lieu ;
- 2) Regroupement des deux clubs sous une même entité ;
- 3) Augmentation du nombre de licenciés à 1 000 ;
- 4) Simplifier l'organisation des compétitions ;
- 5) Soutenir la formation (école de tennis, éducateurs, dirigeants...);
- 6) Encourager l'intégration des jeunes des quartiers ;
- 7) Créer les conditions optimales de partenariat avec le secteur privé ;
- 8) Favoriser la vie associative du club .

C) LE BUDGET

Lors de l'élaboration du P.P.I. ville, courant sur la période 2008/2014, a été inscrite une enveloppe de 3 000 000 € TTC, pour une première tranche ; le coût global prévisionnel du projet étant estimé à 6 000 000 € TTC. Ainsi, la construction du pôle tennistique au Parc Municipal Dassault sera lissée sur deux tranches, l'une ferme et l'autre conditionnelle.

2012: 3 000 000 € TTC

2015: 3 000 000 € TTC

Le plan de financement prévoit le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Général, du CNDS et de la Fédération Française de Tennis.

Première tranche (ferme) :

- 3 courts couverts terre battue ;
- 1 court résine avec couche de confort (hauteur 7 mètres / norme AFNOR toutes compétitions nationales) ;
- 2 courts extérieurs TB arrosage automatique ;
- Lux 500 ;
- 1 club house et vestiaires de 526 m2 (avec vues outdoor et indoor des courts) ;
- Toilettes publiques Hommes et Femmes ;
- Espace musculation de 35 m2 ;
- 1 bar avec terrasse extérieure ;
- 1 salle de réunion 22,50 m2 ;
- Rangement de 23 m2 avec accès direct aux courts (portes de 2 mètres de large à deux vantaux) ;
- Vestiaires 2 x 16 Hommes et Femmes, douches 2 x 4 Hommes et Femmes, toilettes Hommes et Femmes ;
- Gradins amovibles (travée 6 mètres prévue) ;
- Circulation et accès aux courts placés au centre ;
- Parkings extérieurs.

Deuxième tranche (conditionnelle) :

- 6 courts couverts dont 3 en terre battue ;

- 2 courts extérieurs en terre battue ;
- Possibilité de 2 courts supplémentaires en extérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour cette opération :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer le permis de construire correspondant ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers précités, au taux maximum.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 06/10/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Philippe VIBERT ne prend pas part au vote.

M. VIGUIER : J'aurais une remarque et une interrogation. La remarque pour constater que c'est quand même un gros investissement. Deux tranches successives de 3 M€, pour un sport où il y a beaucoup de pratiquants comme le tennis – mais je pense que ça va éventuellement faire quelques jaloux parmi les autres disciplines sportives – c'est heureux que vous ayez pu dégager, dans le contexte actuel, deux fois 3 M€ dans les années qui viennent, pour la pratique du tennis. Le projet, pour qu'il ait toute sa pertinence, doit avoir deux tranches de 3 M€. Deuxièmement, l'interrogation que nous avons, comme cela va être un complexe d'une taille assez importante, à la marge du Parc Dassault, avez-vous envisagé un mode de gestion particulière de ce complexe tennistique ?

Mme Le MAIRE : Je vais passer la parole à Corinne CORILLION mais il s'agit d'une seule tranche, l'autre étant optionnelle, Monsieur VIGUIER.

Mme CORILLION : Aucune décision n'a été prise à ce jour, donc nous étudions les différentes possibilités et une délibération, le moment venu, vous sera présentée.

M. CHENU : Vous pourrez écrire au Maire de Beauvais !

Mme HOUSSIN : Et ces différentes possibilités portent sur quoi, Madame CORILLION ?

Mme CORILLION : Gestion privée ou non !

Mme Le MAIRE : On passe au vote.

M. AURY : Je m'abstiens !

Mme Le MAIRE : Ah pardon. Le dossier est adopté à l'Unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

La séance est levée à 23H10.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en

date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **27 mai 2010 :** Passation d'une convention avec TERRITORIAL concernant la participation d'un agent à la formation « Petite Enfance et Intercommunalité ». Les frais correspondants s'élèvent à 595,00 euros HT.

- **3 juin 2010 :** Passation d'une convention avec L'institut Pasteur de Lille concernant la participation d'un agent à la formation « les 12èmes entretiens de nutrition ». Les frais correspondants s'élèvent à 130,00 euros TTC.

- **8 juin 2010 :** Passation d'une convention avec Les CEMEA PICARDIE concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 542,00 euros TTC.

- **10 juin 2010 :** Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis à l'Espace Pré-Martinet au profit de l'association « ADPC 60 », afin de réaliser leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **10 juin 2010 :** Passation d'un marché pour la fourniture de pneus et chambres à air pour véhicules et matériel divers, avec l'entreprise ALENCON PNEUS, pour un montant annuel maximum de 30 000,00 euros TTC.

- **10 juin 2010 :** Passation d'un marché avec l'entreprise ISS ESPACES VERTS, concernant les travaux d'aménagement des espaces verts rue de Clermont – 1^{re} tranche. Les frais correspondants s'élèvent à 42 820,37 euros HT.

- **10 juin 2010 :** Passation d'un avenant n°1 au lot n° 2 concernant l'impression des supports de communication avec la société Corlet Roto afin de diminuer les quantités mensuelles initialement prévues.

- **10 juin 2010 :** Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 20 avenue Jean Moulin au profit de l'association « PHOTO CLUB BEAUVAISIEN », afin de réaliser leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **10 juin 2010 :** Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis au 1^{er} étage de l'Espace Pré-Martinet au profit de l'association « BOUC OMNISPORTS », afin de réaliser leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **11 juin 2010 :** Passation d'un contrat de location du logiciel SOFI Pack Finances avec la société MGDIS afin d'améliorer et de développer les services. Les frais correspondants s'élèvent à 3.695,64 € TTC.

- **14 juin 2010 :** Passation d'un marché avec l'entreprise ELYFEC, concernant une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification de la rue de la Briqueterie. Les frais correspondants s'élèvent à 1 140,00 euros HT.

- **14 juin 2010 :** Passation d'une convention avec ENFANCE & MUSIQUE concernant la participation d'un agent à la formation « Objets recyclés, matière première pour des propositions plastiques dans les structures ». Les frais correspondants s'élèvent à 594,00 euros TTC.

- **14 juin 2010 :** Passation d'une convention avec LE DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE concernant la participation d'un agent à la formation « la biodiversité en ville : comment l'identifier, l'augmenter et l'utiliser ». Les frais correspondants s'élèvent à 398,00 euros NET.

- **14 juin 2010 :** Passation d'une convention avec LE CRIJ PICARDIE concernant la participation de trois agents à la formation « Jeunes et TIC ». Les frais correspondants s'élèvent à 45,00 euros TTC.

- **14 juin 2010 :** Passation d'une convention avec l'association APEUP (Association des Psychologues de l'Enfant de

l'Université de Picardie) concernant la participation de trois agents au colloque international « l'école maternelle : une école de demain, ». Les frais correspondants s'élèvent à 222,00 euros NET.

- **15 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis à la maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association LE ROSEAU, afin de réaliser ses missions.

- **15 juin 2010** : Passation d'un marché avec la SARL ARC EN CIEL, concernant la réalisation d'un spectacle pyro-symphonique. Les frais correspondants s'élèvent à 40 000,00 euros TTC.

- **15 juin 2010** : Passation d'un marché avec la société LABERINE ENERGIE, concernant l'éclairage et la distribution électrique pour le spectacle pyro-symphonique. Les frais correspondants s'élèvent à 9.643,53 euros TTC.

- **15 juin 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise GRANIOUEST, afin d'acquérir du granit pour les travaux de requalification de la rue de la Briqueterie, partie Est. Les frais correspondants s'élèvent à 18.885,51 euros HT.

- **15 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de deux bureaux de permanence sis à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association ETOILE DE SOI afin de réaliser ses missions.

- **15 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Eliaz Editions » pour la réservation d'espace publicitaire dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » via le journal « La terrasse », pour un montant de 1 794,00 euros TTC.

- **15 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société L'IL CARRE afin de réaliser des supports de communication de Pianoscope 2010, pour un montant de 3.946,80 euros TTC.

- **15 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Studio Press » pour la réservation d'espace publicitaire dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Le Pianiste », pour un montant de 1 020,00 euros TTC.

- **15 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Di Régie » pour la réservation d'espace publicitaire dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » via le support « Classica », pour un montant de 1 450,00 euros TTC.

- **16 juin 2010** : Passation d'un marché sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec la société Civitas, pour l'évolution des progiciels Civitas GRH (Gestion des Ressources Humaines) et GF (Gestion Financière).

- **16 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la NONNA afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour la Fête de la Musique 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 1 547,00 euros TTC.

- **16 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Le Galion d'Eau afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour les Scènes d'Été 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 5.398,00 euros TTC.

- **16 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « AVENIR » concernant l'impression et la pose d'affiches pour la promotion de la manifestation « Pianoscope 2010 », pour un montant de 1 754,96 euros TTC.

- **16 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « BVS Info » afin d'assurer l'administration et le suivi du site internet dédié à « Pianoscope 2010 », pour un montant de 741,52 euros TTC.

- **17 juin 2010** : Passation d'une convention avec ENFANCE & MUSIQUE concernant la participation d'un

agent à la formation « Savoir improviser pour partager la musique avec l'enfant ». Les frais correspondants s'élèvent à 849,00 euros TTC.

- **17 juin 2010** : Passation d'une convention de formation avec TPMA concernant la participation de deux agents aux « 2èmes journées d'études et de rencontres des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants ». Les frais correspondants s'élèvent à 600,00 euros TTC.

- **17 juin 2010** : Passation d'une décision modificative (n°2010-240) pour un marché à bons de commande d'un montant annuel maximum de 24 000,00€ TTC concernant la fourniture de plantes vivaces, avec les entreprises suivantes :

- Ets LEPAGE
- Ets PLANTAGENET
- Ets CHOMBART

- **18 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence sis à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association ADSEAO afin de réaliser ses missions.

- **18 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis à la maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association APCE Picardie afin de réaliser ses missions.

- **18 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis au rez de chaussée de l'Espace Pré-Martinet au profit de l'association des Paralysés de France (APF) afin de réaliser leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **18 juin 2010** : Passation d'un marché à bons de commandes afin d'acquérir des rosiers pour un montant annuel maximum de 18 000,00 € TTC, avec les entreprises suivantes :

- Ets CHATELAIN
- Ets Roseraies des Hauts Bosc

- **18 juin 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture des micro-mottes et des graines, avec les entreprises suivantes :

- Ets NPK distribution, pour un montant annuel maximum de 12 000,00 euros TTC,
- Ets PLAN ORNEMENTAL, pour un montant annuel maximum de 12 000,00 euros TTC,
- Ets DUCRETTET, pour un montant annuel maximum de 3 000,00 euros TTC.

- **18 juin 2010** : Passation d'un avenant au marché M 107028ST avec CORETEL TELECOISE concernant les travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie, enrobés, éclairage public, ouvrages divers et clôtures – lot 3.

- **18 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle d'activité sis à la maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association BENKADI afin de réaliser ses missions.

- **21 juin 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise BEAUVAIS POMPES SERVICES, concernant la réalisation de travaux d'installation d'une station de pompage pour l'arrosage des espaces verts du parc Marcel Dassault. Le montant est de 9 539,00 euros HT.

- **22 juin 2010** : Passation d'un marché à bon de commande sans montant minimum et sans montant maximum avec la société SERIANS, afin d'acquérir un réseau de stockage SAN.

- **22 juin 2010** : Passation d'une convention avec la SNC EIFFAGE IMMOBILIERE PICARDIE pour la réalisation d'une opération archéologique préventive de diagnostic par le Service Archéologique Municipal, sur un terrain situé 87 rue de Calais à Beauvais.

- **22 juin 2010** : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum avec la société SERIANS afin d'acquérir une solution de vir-

tualisation de serveurs et la mise en place d'un réseau de stockage SAN - Lot n°2 : Acquisition des serveurs et de la solution de virtualisation.

- **22 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence sis à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association PMJB afin de réaliser ses missions.

- **22 juin 2010** : Passation d'une convention pour le renouvellement du bail de location des locaux propriétés de la Ville de Beauvais sis Square Dévé au profit de l'association « Insertion Formation Éducation Prévention » (I.F.E.P) afin de réaliser ses activités de formation et d'insertion à destination des jeunes. Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'un loyer annuel de 11 857,68 euros.

- **22 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle d'activité sise à la Maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association CLUB DE L'AMITIE afin de réaliser ses missions.

- **22 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société ACPA afin de louer du matériel de sonorisation dans le cadre de la « Fête de la musique 2010 ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 503,97 euros TTC.

- **22 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de la « Fête de la musique 2010 ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 435,20 euros TTC.

- **22 juin 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Mondadori Magazines France afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Diapason ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 140,00 euros TTC.

- **22 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, à titre gratuit, au profit de l'association Cultures sans Frontières, afin d'organiser une fête de fin d'année scolaire.

- **22 juin 2010** : Passation d'un avenant au contrat multirisque dommages aux biens n° 112.534.715 avec MMA-Cabinet HUMBERT, pour la mise à jour de l'état du patrimoine de la ville au 01/01/2010, baissant la nouvelle superficie assurée dans le cadre du contrat multirisque dommages aux biens précité de 183.547 m² à 182.654 m².

- **22 juin 2010** : Passation d'un marché concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle LEBESGUE, avec les entreprises suivantes :

- lot 1 – LINEA BTP – pour un montant de 24.720,00 euros HT
- lot 3 – AVEO – pour un montant de 13.294,81 euros HT
- lot 4 – LE SANITAIRE MODERNE – pour un montant de 5.305,72 euros HT
- lot 5 – ACTIVE 60 – pour un montant de 21.565,09 euros HT
- lot 6 – CIP – pour un montant de 2.849,00 euros HT
- lot 7 – DESIREST MERCIER – pour un montant de 15.473,15 euros HT

- **23 juin 2010** : Passation d'un avenant au marché M 097021 ST avec les entreprises VECTRA ET EMASH afin de procéder à la répartition des sommes à payer au titulaire et au co-traitant du marché de prestations de relevés du patrimoine routier, fourniture, installation et mise en service d'un outil informatique de gestion et d'analyse des opérations d'entretien.

- **25 juin 2010** : Passation d'un marché pour la réalisation des travaux de rénovation de la restauration à l'école LEBESGUE, avec les entreprises suivantes :

- lot 1 VANDENBERGHE, pour un montant de 13.540,54 euros HT,
- lot 2 MPO, pour un montant de 33.650,84 euros HT,

- lot 3 CIP, pour un montant de 12 929,00 euros HT,
- lot 4 THEBAULT pour un montant de 23.936,20 euros HT,
- lot 5 ASFB pour un montant de 6.630,00 euros HT,
- lot 6 DESIREST MERCIER pour un montant de 51.572,06 euros HT,
- lot 7 SPRID pour un montant de 21.811,11 euros HT,
- lot 8 ASFB pour un montant de 43.560,00 euros HT.

- **25 juin 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis Bâtiment D01 – 9 allée Johann Strauss, à titre gratuit, au profit de l'association ASCAO, afin de réaliser ses missions.

- **28 juin 2010** : Passation d'une convention de formation avec SERIANS concernant la participation de deux agents à la formation WMWARE. Les frais correspondants s'élèvent à 1790,00 euros HT.

- **2 juillet 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux sis au 2ème étage de l'Ancienne Mairie de Marissel, à titre gratuit du 1er juin 2010 au 31 mai 2011, au profit de l'association LES AMIS DE NOTRE DAME DE MARISSEL, afin de réaliser ses missions.

- **5 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société MAXIMUM SHOW dans le cadre du spectacle « ORCHESTRE GROOV UNIT ORCHESTRA », pour un montant de 3.890,00 euros TTC.

- **5 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Johanna PERDU, artiste plasticienne, afin d'exposer des œuvres dans le cadre des scènes d'été 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 1 150,00 euros TTC.

- **5 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Olivier MORISSE, graphiste, afin de réaliser un dossier de candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire. Les frais correspondants s'élèvent à 2.911,80 euros TTC.

- **5 juillet 2010** : Passation d'un marché pour l'encadrement technique d'un chantier d'insertion avec l'association ELAN CES. Les frais correspondants s'élèvent à 42.108,98 euros TTC.

- **5 juillet 2010** : Passation d'un marché lot n°2 formation technique pré-qualifiante du chantier d'insertion avec l'association ELAN CES (mandataire). L'association ELAN CES a un rôle de coordination et l'association BATIFORM exécute la prestation pour un montant de 16.764,39 euros TTC.

- **7 juillet 2010** : Passation d'un avenant à la convention d'exploitation de la cafétéria d'Elispace afin de consentir une réduction du loyer de la cafétéria, à hauteur de 100 € HT, occasionnée par la baisse d'activités d'Elispace lors de la saison 2008/2009.

- **7 juillet 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise SBP, concernant des travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle Pauline Kergomard (tranche ferme). Le montant de la dépense est de 33 552,00 euros HT.

- **7 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Bruno LOIRE, artiste plasticien, afin d'exposer ses œuvres dans le cadre des Scènes d'été 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 1 650,00 euros TTC.

- **7 juillet 2010** : Passation d'un bail de location du bureau de poste de Voisinlieu, à compter du 1er juillet 2009, pour se terminer le 30 juin 2018. Cette location d'une durée de 9 années, est consentie moyennant le paiement d'un loyer annuel de 3 296,00 euros.

- **7 juillet 2010** : Passation d'une convention de location de terre à Monsieur SARRAUTE d'une parcelle sur Beauvais cadastrée AP n°268 d'une surface de 568 m², afin de l'entretenir et d'y entreposer occasionnellement des véhicules d'occasion. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation forfaitaire de 762,00 euros.

- **8 juillet 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit de l'Association Sportive et Culturelle Setubal-Beauvais « Mimosas du Portugal », pour l'organisation du Festival International de Folklore.

- **8 juillet 2010** : Passation d'une convention avec la SCI YASSINE pour la réalisation d'une opération archéologique préventive de diagnostic par le Service Archéologique Municipal, sur un terrain situé 225 rue de Notre Dame du Thil à Beauvais.

- **9 juillet 2010** : Passation d'une convention de formation avec SERIANS concernant la participation de deux agents à la formation WMWARE. Les frais correspondants s'élèvent à 1790,00 euros HT.

- **9 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société SAS 3D, concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour balayeuse 3D. Le montant maximum annuel est de 16 000,00 euros TTC.

- **9 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société SEMAT, concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour balayeuse OMB SEMAT. Le montant maximum annuel est de 16 000,00 euros TTC.

- **12 juillet 2010** : Passation d'une convention avec La Chose Publique concernant la création d'un parcours audio autour de la Cathédrale Saint-Pierre dans le cadre des « Journées du Patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.800,00 euros TTC.

- **12 juillet 2010** : Passation d'un avenant au marché M107028ST passé avec le groupement CORETEL/TELE-COISE concernant des travaux d'entretien et des travaux neufs courants sur la voirie, l'éclairage public, et des ouvrages divers et clôtures – lot 3. Cette modification est sans incidence sur le montant du marché.

- **12 juillet 2010** : Passation d'un avenant au marché M097059ST passé avec l'entreprise CORETEL concernant des travaux d'enfouissement de réseaux rue de Clermont – tranche 1, pour un montant de 3.618,00 euros HT, portant le montant total du marché à 603.074,13 euros HT.

- **12 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société POLYSERVICES, afin d'imprimer les supports de communication concernant les « Journées du Patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.400,00 euros TTC.

- **19 juillet 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise ERTCI, concernant la réalisation de travaux de calorifuge des conduites de chauffage et d'ECS dans les chaufferies. Les frais correspondants s'élèvent à 10.480,00 euros HT.

- **19 juillet 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture de paillages, avec les entreprises suivantes :

- lot 1 : infructueux,

- lot 2 : Etablissement PETIT, pour un montant annuel maximum de 12 000,00 euros TTC,

- lot 3 : Etablissement NEHO, pour un montant annuel maximum de 5 000,00 euros TTC.

- **19 juillet 2010** : Passation d'un avenant au marché M097043ST avec l'entreprise ANTEA concernant la prospection hydrologique – recherche eau, pour un montant de 10.951,00 euros HT, portant le montant total du marché à 116.760,00 euros HT.

- **19 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société CMAR, concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour nettoyeur eau chaude CMAR NC 300, pour un montant maximum annuel de 12 000,00 euros TTC.

- **20 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande compris entre un minimum de 4.000 repas par an et un maximum de 16.000 repas par an avec la société SAGERE,

concernant la fourniture et la livraison de repas enfants pour les structures multi-accueil en liaison froide - lot n°1 : repas enfants de 18 mois à 4 ans.

- **20 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 5.500 euros HT avec la société L'ARTESIENNE, concernant l'impression des supports de communication du festival Pianoscope édition 2010 - Lot n°1 : impression du programme.

- **20 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 3.000 euros HT avec la société L'ARTESIENNE, concernant l'impression des supports de communication du festival Pianoscope édition 2010. Lot n°2 : impression des affiches et flyers.

- **20 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 190.000 euros HT sur 2 ans avec la société OPTION SERVICE, concernant des services de transmission de données par internet.

- **20 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande compris entre un montant minimum de 3.500 euros HT par an et un montant maximum de 30.000 euros HT avec la société DARTY PRO, concernant l'achat d'électroménager.

- **21 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société BEAUVAIS POMPES SERVICES, concernant la réalisation de travaux de remplacement de la pompe du jet d'eau du square de la gare et de sa conduite de refoulement. Les frais correspondant s'élèvent à 10 806,05 euros HT.

- **21 juillet 2010** : Passation d'un marché avec l'agence QUALICONSLT, concernant une mission de contrôle technique pour l'aménagement du 3^{ème} étage de l'annexe Desgroux. Les frais correspondant s'élèvent à 2.520,00 euros HT.

- **21 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société SERVI'TEC, concernant des travaux de réfection des bureaux de la direction de l'architecture des services techniques municipaux. Les frais correspondant s'élèvent à 8.167,50 euros HT.

- **21 juillet 2010** : Passation d'un marché à bons de commande compris entre un minimum de 4.000 repas par an et un maximum de 16.000 repas par an avec la société Les Repas Santé, concernant la fourniture et la livraison de repas enfants pour les structures multi-accueil en liaison froide lot n°2 : repas enfants de 12 mois à 18 mois.

- **23 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Solea Management afin d'assurer la représentation d'un concert dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » 2010, pour un montant de 2257,50 euros TTC.

- **23 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre des Scènes d'été 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 3 068,00 euros TTC.

- **26 juillet 2010** : Passation d'un marché avec l'agence ELYFEC, concernant une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'aménagement du 3^{ème} étage de l'annexe Desgroux. Les frais correspondant s'élèvent à 1.545,00 euros HT.

- **26 juillet 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'Association l'Accord Vocal, pour l'organisation de concerts.

- **28 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société EUROVOIRIE, concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour balayeuse EUROVOIRIE. Le montant maximum annuel est de 16 000,00 euros TTC.

- **28 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société BERTRAND FROID, concernant des travaux d'installation

de matériel de cuisine sur le site de la restauration Philéas Lebesgue. Les frais correspondant s'élèvent à 13.444,60 euros HT.

- **29 juillet 2010** : Passation d'un marché avec la société NATUR LIN/LIN 2000, concernant la fourniture de paillage de type paillette et racine de lin. Le montant maximum annuel est de 12 000,00 euros TTC.

- **29 juillet 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit de la Compagnie A Vrai Dire, pour l'organisation d'une représentation théâtrale.

- **30 juillet 2010** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société B2C : Beauvais Cinéma Communication, concernant l'opération « Ciné Dingo 2010 » au Cinespace de Beauvais. Les frais correspondant s'élèvent à 7.000 euros TTC.

- **30 juillet 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'Association les Z'Arts Be, pour l'organisation d'un spectacle.

- **18 août 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise PRIEUR SPORTS, concernant la réalisation de travaux d'équipement de la salle d'escrime du gymnase Louis Roger, pour un montant de 75.994 euros HT.

- **23 août 2010** : Passation d'un marché avec l'Entreprise SOGEME, pour l'acquisition de fourniture de solution de gestion et de contrôle/commande des installations d'éclairage public, pour un montant maximum annuel de 60 000,00 euros TTC.

- **25 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis au rez-de-chaussée à l'Espace Pré Martinet au profit de l'association VELLOVAQUE, pour lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel de 7,62 €.

- **25 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis à la Maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association ENTRAIDE, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **25 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau sis à la Maison de la Jeunesse et des Associations, à titre gratuit, au profit de l'association CIDFF, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **25 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion sise à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association AFTAM, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec l'Entreprise ATVS, pour des travaux d'installation d'une vidéo surveillance à l'Eglise Saint Etienne, pour un montant de 7.591,20 euros HT.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec l'Entreprise LEON NOEL SAS, pour des travaux de restauration des calvaires du cimetière central et du cimetière Notre-Dame-du-Thil, pour un montant de 5.822,40 euros HT.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec la Société GRATIA TA-TP, pour la location de matériel de terrassement. Le marché est compris entre un minimum de 30.000 euros HT et un maximum de 120.000 euros HT.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec la Société l'Association BUDOSPORT, pour une formation tonfa et techniques d'intervention. Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 12.000 euros HT.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec la Société POISSONNERIE DU MASCARET, pour l'achat de poissons frais. Le marché est compris entre un montant minimum de 20.000 euros HT et un montant maximum de 60.000 euros HT.

- **25 août 2010** : Passation d'un marché avec la Société SECTRANS CP CONSEIL, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un dispositif de vidéo-protection dans le cadre du PRU, pour un montant de 15.000 euros TTC.

- **25 août 2010** : Cession à la Société CABARO d'un autobus R312 que la Ville de Beauvais ne souhaite pas conserver, pour une valeur de 1.000 euros TTC.

- **27 août 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux de construction d'un local échangeur dans les écoles Verne et Briqueterie avec la Société SPRID, pour des travaux de peinture supplémentaires, d'un montant de 1.155 euros HT.

- **27 août 2010** : Passation d'une convention avec IEPP concernant la participation d'un élu à la formation « La collectivité : opérateur de services publics ». Les frais correspondants s'élèvent à 800,00 euros HT.

- **30 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la CAB, d'un terrain destiné à accueillir la station de lavage de vélo pour le site VTT-FFC Pays du Beauvaisis, installée au Plan d'Eau du Canada.

- **30 août 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la CAB d'un terrain sur le site du camping municipal de Beauvais, destiné à accueillir l'aire de service pour camping-car.

- **31 août 2010** : Passation d'une mission de prestation de service avec la Société Di Régie – Pôle Musique pour la promotion de la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via sur spot « Radio Classique ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.588 euros TTC.

- **1^{er} septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, à titre gratuit, au profit de l'OPAC de l'Oise, pour l'organisation de discours lors de poses de première pierre Chemin de la Procession dans le quartier Saint-Jean.

- **1^{er} septembre 2010** : Rétrocession de concession de la case au columbarium (V8) au cimetière du Tilloy. Cette demande de rétrocession a été formulée par Monsieur IKROU qui n'a pas l'intention de s'en servir. La dépense correspondant à la part communale s'élève à 180 euros.

- **3 septembre 2010** : Passation d'une convention avec l'Association Fançaise de protection des plantes concernant la participation d'un agent à la formation « Réglementation et responsabilités dans le cadre du conseil, de la distribution et de l'application de produits antiparasitaires ». Les frais correspondants s'élèvent à 304,98 € TTC.

- **3 septembre 2010** : Passation d'une convention avec ADIAJ FORMATION concernant la participation d'un agent à la formation « Rédiger les règlements de fonctionnement des crèches : atelier pratique ». Les frais correspondants s'élèvent à 520 € TTC.

- **6 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle sise à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association Les amis de Notre-Dame de Marissel, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **7 septembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux de rénovation de la maternelle Lebesgue – Lot 3 – avec l'entreprise AVEO, pour un montant de 1.320,93 euros HT.

- **8 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence sis à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association Beauvais Taekwondo Dojang, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **8 septembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société HENRY SA, pour la fourniture de 100 « poteaux Orsay boule blanche », pour un montant de 5.517 euros HT.

- **8 septembre 2010** : Passation d'un marché avec la Société EQUILIBRE pour une étude phytosanitaire sur les arbres du boulevard Saint André, rue Jean de Lignières et boulevard de l'Assault, pour un montant de 12.065 euros HT.

- **9 septembre 2010** : Passation d'une convention avec le CAGEC FORMATION concernant la participation d'un agent à la formation « Le droit d'auteur et internet dans le spectacle ». Les frais correspondants s'élèvent à 320 € TTC.

- **9 septembre 2010** : Passation d'une convention avec l'ANDEV concernant la participation d'un agent au Congrès de l'ANDEV. Les frais correspondants s'élèvent à 200 € TTC.

- **10 septembre 2010** : Passation d'un marché à bons de commandes avec l'Entreprise AXESIGNA pour des travaux d'entretien et travaux neufs de marquage au sol, pour un montant annuel maximum de 190.000 € HT.

- **10 septembre 2010** : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation de 5 agents à la formation « Remise à niveau en français et mathématiques dans le cadre de la préparation au concours de catégorie B et C ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.085 € TTC.

- **13 septembre 2010** : Passation d'une convention avec Monsieur Geoffrey ARNOLDY, photographe, pour la mise en œuvre d'un reportage photographique sur l'ensemble du festival « Pianoscope 2010 ». Le montant total de la prestation s'élève à 1.574,67 € TTC.

- **13 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, à titre gratuit, au profit de l'association ASCAO, pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- **13 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit du Théâtre de l'Orage, pour l'organisation de représentations théâtrales.

- **14 septembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux de tirages de fibres optiques avec l'entreprise FORCLUM, pour un montant de 2.449,35 € HT, ramenant le montant total du marché à 92.184,82 euros HT.

- **15 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de deux salles sises au 1er étage de l'Espace Pré Martinet au profit de l'Association THEATRE LA BALAYETTE A CIEL, pour lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel de 7,62 euros.

- **15 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence et de la salle des fêtes sis à l'Espace Argentine, à titre gratuit, au profit de l'association MOSAÏQUE, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **15 septembre 2010** : Passation d'une convention avec ENFANCE ET MUSIQUE concernant la participation d'un agent à la formation « La musique et le tout petit ». Les frais correspondants s'élèvent à 849 € TTC.

- **16 septembre 2010** : Passation d'une convention avec ENFANCE ET MUSIQUE concernant la participation d'un agent à la formation « La marionnette et le jeune enfant ». Les frais correspondants s'élèvent à 849 € TTC.

- **17 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'association Le Fil d'Ariane, pour l'organisation d'un concert.

- **17 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux sis 11 rue de la Préfecture au profit de l'association CISD, pour lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel de 7,62 Euros.

- **21 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle sise au 98 rue de Notre-Dame-du-Thil, à titre gratuit, au profit du GROUPE VOCAL MELODY.

- **21 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier de Saint Just des Marais, à titre gratuit, au profit du CLUB DE TAROTS.

- **21 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle du Franc Marché et de la salle des fêtes de Marissel, à titre gratuit, au profit du CLUB BEAUVAISIS RETRAITE SPORTIVE.

- **21 septembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle n°14 de l'ancienne mairie de Marissel, à titre gratuit, au profit de l'association BEAUVAIS DANSES LATINES.

- **21 septembre 2010** : Passation d'un contrat avec NEMOMUSIC afin d'assurer la représentation d'un concert de Guillaume de Chassy et Antoine Carlier, dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » en partenariat avec l'ASCA. Les frais correspondants s'élèvent à 1.882,50 € TTC.

- **21 septembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux de rénovation de la restauration Lebesgue - Lot 4 - avec l'Entreprise THEBAULT, pour un montant de 5.980 € HT.

- **21 septembre 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture et le montage d'un bardage avec la Société RODER, pour un montant de 7.815,37 € HT.

- **21 septembre 2010** : Passation d'un avenant au contrat d'exploitation de chauffage avec la Société DALKIA pour une réduction du montant de - 5.468 € HT.

- **22 septembre 2010** : Passation d'un avenant au marché de travaux de rénovation de la restauration Lebesgue - Lot 1 - avec l'Entreprise VANDENBERGHE, pour un montant de 1.990,10 € HT.

- **23 septembre 2010** : Passation d'un contrat avec l'association « Temps de Cuivres » pour l'organisation d'une animation lors de l'inauguration du parc Marcel Dassault. Le montant de la prestation s'élève à 600 € TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.